QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE. — N° 17162.

On s'abonne aux Bureaux du Journal, 5, BOULEVARD DES ITALIENS, A PARIS (2e), et dans tous les Bureaux de Poste

SAMEDI 20 JUIN 1908.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... | 14 fr. | 28 fr. | 56 fr. |
| DÉPARTts et ALSACE-LORRAINE... | 17 fr. | 34 fr. | 68 fr. |
| UNION POSTALE.............. | 18 fr. | 36 fr. | 72 fr. |

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne pouvant répondre des manuscrits communiqués prie les auteurs d'en garder copie

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : TEMPS PARIS

# Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... | 14 fr. | 28 fr. | 56 fr. |
| DÉPARTts et ALSACE-LORRAINE... | 17 fr. | 34 fr. | 68 fr. |
| UNION POSTALE.............. | 18 fr. | 36 fr. | 72 fr. |

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET Cie, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TÉLÉPHONE, 5 LIGNES :
Nos 103.07 — 103.08 — 103.09 — 103.32 — 103.33

**Nos acheteurs au numéro, à Paris, sont priés de réclamer Le Petit Temps d'hier.**

Paris, 19 juin

## BULLETIN DE L'ÉTRANGER

### LE STATUT DES FONCTIONNAIRES EN ITALIE

La Chambre italienne a commencé avant-hier la discussion du projet de loi destiné à fixer la situation, les droits et les devoirs des employés de l'Etat. C'est la onzième fois, depuis trente ans, qu'on essaye ainsi chez nos voisins et amis de définir le statut des fonctionnaires. Réussira-t-on cette fois-ci mieux que les précédentes? On se le demande à voir l'ardeur que l'extrême gauche a mise à demander l'ajournement du débat. Sans doute cette motion préjudicielle a été repoussée à une très forte majorité. Mais la discussion peut réserver des surprises.

Le rachat par l'Etat des chemins de fer italiens a porté à un extrême degré d'acuité la question qui est maintenant soumise au Parlement. On se souvient que, au moment du rachat, une loi fut votée qui, assimilant les *ferrovieri* à des fonctionnaires, leur assurait des avantages spéciaux. Or les *ferrovieri* avaient pris depuis longtemps des habitudes d'indépendance, on peut même dire d'indiscipline, peu conciliables avec les obligations qui s'imposent à des fonctionnaires. Soit que, comme en 1905, ils pratiquent « l'obstructionnisme » et rendent le service impossible par l'observance judaïquement outrée des règlements, soit que, comme en 1907, ils menacent de déchaîner la grève générale, les *ferrovieri* sont des êtres antisociaux, qui gênent gravement la vie économique de l'Italie. Même quand ils ne recourent pas à ces moyens extrêmes, ces messieurs sont insupportables par l'usage et l'abus qu'ils font des recommandations. Nous connaissons en France cette plaie. Mais elle est plus généralisée encore en Italie. Les *ferrovieri* ne sont pas seuls d'ailleurs à inquiéter leurs supérieurs hiérarchiques. Les « postelegraphiques », comme on dit là-bas, ne sont pas plus tranquilles que leurs camarades des chemins de fer. Les uns et les autres sont affiliés aux organisations socialistes et ont plus de souci de participer à la lutte des classes que de faire en conscience leur métier.

Il est donc parfaitement naturel que le gouvernement se préoccupe de mettre un terme, par des dispositions précises, à un scandale qui est en même temps un danger. Son projet a pour base un texte déposé en juin 1903 par M. Giolitti, quand il était ministre de l'intérieur du cabinet Zanardelli, et qui comprenait soixante-dix-sept articles. Le projet actuel n'en a que trente. Les articles 1 à 14 traitent de l'ancienneté, des permutations, de l'avancement, des indemnités de déplacement, etc. L'article 15, plus important, est relatif aux grèves. Sont déclarés démissionnaires — sans préjudice de l'application des lois pénales — les fonctionnaires qui abandonnent volontairement leur service ou qui accomplissent leur travail dans des conditions de nature à interrompre ou à troubler la continuité et la régularité de ce service. Cet article frappe non seulement les grévistes, mais les obstructionnistes. L'article 22 énumère parmi les motifs de blâme disciplinaire le fait pour un fonctionnaire de se faire recommander par des personnes autres que celles dont il dépend hiérarchiquement. Enfin, l'article 26 prévoit la peine de la destitution contre tout fonctionnaire qui manifesterait des opinions hostiles aux institutions en vigueur. Par contre, de sérieuses garanties (communication des dossiers, motifs exigés pour les punitions, etc.) sont assurées aux fonctionnaires.

Malgré l'effort d'équité que représente ce projet, bien qu'il soit indispensable de rétablir dans les administrations publiques le principe d'autorité, une grande partie des fonctionnaires y est violemment hostile. Le président du conseil nie — et il a raison de nier — que le projet diminue les droits des citoyens. Comme il l'a fait observer avec raison, les dispositions disciplinaires contre les grévistes ou les obstructionnistes leur sont en somme favorables, puisqu'elles les protègent contre des sanctions plus graves. M. Giolitti, qui n'est pas suspect de réaction, a provoqué les clameurs de l'extrême gauche en déclarant qu'il n'avait qu'un but : garantir le bon fonctionnement régulier des services publics, sans lequel aucun gouvernement n'est possible. C'est en effet dans ces termes que la question se pose et il faut le dire très haut. Car on a fini par méconnaître l'évidence. A force de parler de leurs droits aux employés de tout rang et de toute classe, on leur a enseigné le mépris de leurs devoirs. Un des plus distingués professeurs des Etats-Unis, M. Barrett Wendell, a fait, il y a quelques mois à Chicago, une conférence où il a soutenu que le prolétariat était de nos jours la classe privilégiée. A suivre les débats « sociaux », les projets fiscaux, l'application même des lois d'ordre public dans le nouveau monde et plus encore dans l'ancien, on se demande si ce brillant paradoxe ne contient pas une large part de vérité.

L'Italie — et elle n'est pas seule dans ce cas — commence à comprendre qu'il est temps de réagir. Quand le socialisme révolutionnaire, non content de faire régner sur les industries privées ce que nous appelions un jour une véritable « terreur sèche », prétend assurer le bénéfice de ses méthodes à des ouvriers qui sont en même temps fonctionnaires, les moins rétrogrades des hommes d'Etat sont forcés de crier casse-cou. Pas plus que M. Clemenceau, M. Giolitti ne peut méconnaître combien est grave et profonde la crise de l'autorité. Il n'y a plus — ou du moins bien des gens voudraient qu'il n'y eût plus — d'autorité contre la masse ouvrière égarée par des meneurs. On arrive ainsi à la démagogie chronique. Et toutes les forces nécessaires à l'existence des nations se trouvent paralysées. Il est grand temps de prendre des mesures. Et le gouvernement italien a raison de vouloir les prendre.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Berne, 19 juin.

Le Conseil national a adopté ce matin à l'unanimité une motion de l'extrême gauche, invitant le conseil fédéral à présenter à bref délai un rapport sur le monopole des céréales. Le Conseil fédéral avait accepté la motion en raison du danger que font courir à la minoterie suisse les primes d'exportation de l'Allemagne sur les farines.

Les présidents des divers groupes parlementaires ont lu des déclarations par lesquelles ils se disent hostiles au principe du monopole, mais prêts cependant à y souscrire, si le monopole constitue le seul moyen de défense contre les farines allemandes.

### M. Cruppi en Espagne

*(Dépêche de notre correspondant particulier)*

Hendaye, 19 juin.

Depuis Irun, en quittant le sol espagnol, M. Cruppi a adressé un télégramme au roi, le remerciant des attentions sans nombre dont il a été l'objet en Espagne et offrant ses hommages à la reine Victoria.

La voie étant arrangée, le Sud-Express passera sans transbordement et arrivera à l'heure réglementaire à Paris.

## LE RACHAT DE L'OUEST

Le ministre des travaux publics ayant déclaré que s'il ne prenait pas l'initiative de négociations nouvelles, c'est qu'il n'essaye pas les choses qu'il sait impossibles, et ayant dit encore ceci : « Je n'hésiterais pas à agir si je n'avais la certitude d'un insuccès », la commission sénatoriale des chemins de fer a voulu mesurer exactement les difficultés auxquelles le gouvernement croyait devoir se heurter. Le rapporteur de la commission, M. Charles Prevet, a rendu compte hier au Sénat des constatations qu'a permises cette étude. Elles peuvent se résumer brièvement.

Ni du côté de la Compagnie d'Orléans, ni du côté de la compagnie de l'Ouest, il n'existe d'objection à une reprise des négociations. Non seulement ces Compagnies se prêteraient à une entente, mais elles vont au-devant du désir du gouvernement. Il n'aura point à faire le premier pas; ses susceptibilités sont respectées. Nul refus à appréhender de la part des compagnies : leurs représentants, entendus par la commission sénatoriale, se sont engagés à traiter.

En second lieu, l'objet des négociations apparaît comme des plus simples, car elles ne porteraient plus en réalité que sur des questions relativement secondaires; tout le gros du travail a été fait. On est bien moins en face de difficultés véritables que d'une sorte de « poussière de difficultés », suivant l'expression employée par le directeur de la Compagnie de l'Ouest. Donc, nulle crainte légitime à avoir de pourparlers prolongés, nul risque d'échec matériel ou moral pour l'Etat.

Le rapporteur a fait connaître au Sénat que la commission, après avoir entendu les délégués des compagnies, avait prié M. le ministre des travaux publics de se rendre auprès d'elle. Communication a été donnée au ministre des propositions des compagnies. Et voici quelle réponse la commission a reçue : « M. le ministre nous a redit que les négociations avaient duré deux ans, qu'il les aurait reprises s'il avait cru qu'elles pussent aboutir, mais qu'il avait une conviction absolument contraire, et que par conséquent il ne pouvait négocier de nouveau. »

Comment vaincre cette « conviction »? Par quel moyen établir, de façon irrécusable, le bon vouloir des compagnies? Par quel fait dissiper un doute si étrange? La commission s'est dit qu'une preuve décisive de la volonté d'aboutir, de la part des compagnies, n'était pas impossible : par exemple, consentiraient-elles à s'en remettre à des arbitres du soin de trancher les difficultés, s'il en était? « La commission a rappelé les représentants des compagnies. Elle les a interrogés sur le temps que demanderaient les négociations. Elle leur a demandé si, en principe, ils acceptaient que les difficultés fussent tranchées par un arbitrage. »

Voici la réponse : « Tous ont accepté cette proposition. »

La preuve était faite et bien faite; l'entente n'est pas seulement possible, elle n'est pas seulement aisée, elle est certaine... si, de parti pris, le gouvernement ne la repousse pas. Mais — et c'est la dernière constatation — « M. le ministre a cependant continué à dire que le gouvernement s'en tenait à son projet ».

La surprise du Sénat s'est traduite par des « mouvements divers » dont le sens était manifeste; et quand M. Charles Prevet eut conclu par ces mots : « La commission a trop confiance dans la clairvoyance du gouvernement pour ne pas croire qu'il arrivera à une solution que le Sénat appelle de tous ses vœux », les applaudissements éclatèrent de toutes parts.

La commission, s'étant bornée à un rapport verbal de manière à éclairer tout de suite le Sénat sur l'état réel des choses, n'a pas présenté de conclusions fermes immédiates. Elle se réserve de les soumettre au Sénat après la clôture de la discussion générale. En attendant, on voit qu'un point est désormais acquis et au-dessus de toute contestation sérieuse : du gouvernement seul il dépend que des négociations soient rouvertes et réussissent.

Les explications que le ministre des travaux publics a fournies au Sénat, en réponse à l'exposé de M. Charles Prevet, n'ont pas affaibli cette impression. M. Barthou a rappelé que les négociations furent tout d'abord conduites par M. Maruéjouls. Il nous souvient de l'habileté, de l'énergie, de la conscience que mit, dans cette circonstance encore, au service de l'Etat, ce parfait républicain, âme exquise, esprit de loyauté et de droiture. Le passage de M. Maruéjouls aux affaires, soit au ministère des travaux publics, soit au ministère du commerce, n'est jamais évoqué sans qu'un sentiment de gratitude se mêle à de vifs regrets et à de sincères espérances.

Les premiers pourparlers, quand il s'agit d'affaires aussi graves, sont toujours délicats. On conçoit par suite fort bien que M. Rouvier, ayant à apprécier en 1905 les nouvelles conventions sur le chantier, ait indiqué, en sa qualité de ministre des finances, qu'elles ne lui semblaient pas, dans la forme qu'elles revêtaient à cette époque, susceptibles de ratification ; mais M. Barthou commettait une imprudence en croyant pouvoir abriter sous l'autorité de M. Rouvier la conduite actuelle du gouvernement. M. Rouvier a rectifié en ces termes une appréciation qu'il jugeait inexacte :

**M. Maurice Rouvier.** — Je vous demande pardon, monsieur le ministre, de vous interrompre, mais pour la seconde fois vous me mettez en cause en vous appuyant sur une lettre que j'ai écrite comme ministre des finances. Vous donnez à cette lettre une interprétation qui n'a jamais été dans ma pensée.

J'ai toujours considéré que les négociations avaient été suspendues, *je n'ai jamais considéré qu'elles devaient être rompues*. J'ai pu — et c'était mon rôle et mon devoir — à un point quelconque des négociations, être ému de l'ampleur que prenait la question. Vous savez d'où cela provenait, je ne veux pas entrer dans les détails, j'aurai l'occasion de m'expliquer tout à l'heure. Et alors, hésitant, et sans avoir peut-être dans l'esprit une résistance absolue, voulant remplir mon devoir en pesant sur la compagnie pour obtenir des conditions meilleures, j'ai écrit la lettre dont vous parlez; mais à aucun moment, il n'est entré dans ma pensée de rompre les négociations. J'ai toujours eu le ferme dessein de donner au réseau de l'Etat la situation normale et l'amplitude qui lui conviennent, mais *jamais je n'ai eu l'idée de poursuivre ce but par le rachat dont j'ai toujours été et dont je suis encore l'adversaire*. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

**Le ministre.** — J'en demande pardon à M. Rouvier, ce n'est pas moi, ce sont des événements, des événements historiques, pourrais-je dire, qui le mettent en cause.

**M. Maurice Rouvier.** — Je ne me plains pas d'être mis en cause, mais je voudrais être mis en cause avec ma physionomie propre, et non avec des idées que je n'ai jamais eues.

Les négociations ont pu être « suspendues », elles n'ont pas été rompues, telle est la réalité pour cette première période. La politique du rachat est, historiquement, chose toute nouvelle, non point certes chez les socialistes, mais, du moins, au gouvernement.

M. Barthou s'est indigné de ce qu'un arbitrage eût pu être proposé. Et le président du conseil s'est écrié : « Qu'est-ce que deviendraient les deux Chambres? Elles subiraient la loi de la Compagnie d'Orléans. » Le ministre des travaux publics a insisté sur cette idée. On eût dit en vérité, à l'entendre, que cette clause devait obligatoirement faire partie intégrante des futures conventions et que les compagnies avaient cherché impudemment à lier l'Etat. Or, l'exposé de M. Charles Prevet a montré que l'idée d'un arbitrage n'émane pas des compagnies. La commission la leur avait soumise, pour s'assurer en quelque sorte un gage supplémentaire de leur absolue adhésion à une entente. Rien de plus. Il n'y a qu'à négocier, comme on l'a toujours fait, sans s'écarter des précédents cités par M. le ministre des travaux publics. L'issue favorable des négociations est chose d'ores et déjà hors de cause.

Finalement, sentant bien que le terrain se dérobait sous ses pas, M. le ministre a donné de ses paroles, origine de tout cet incident, un commentaire un peu inattendu. M. Barthou s'est exprimé en ces termes :

Il est vrai que j'ai déclaré que, si j'avais la conviction que des négociations pussent aboutir, j'en aurais accepté la responsabilité. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Ai-je voulu indiquer par là que je croyais matériellement impossible de reprendre des négociations avec les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest? Je savais que c'était possible; je n'avais qu'à les inviter à les reprendre; j'ai voulu dire et j'ai dit que j'avais, étant donné la situation particulière, exceptionnelle de la Compagnie de l'Ouest, la conviction profonde, la certitude absolue qu'aucune négociation avec cette compagnie ne pourrait aboutir à une convention conforme à l'intérêt financier et à l'intérêt général du pays. (Rumeurs à droite et au centre; applaudissements à gauche.)

Qu'aurait donc signifié tout l'effort que j'ai fait pendant de longues heures et que vous avez subi ou accepté avec une patience et une bienveillance dont je vous remercie, s'il n'avait eu pour but de vous démontrer qu'aucune convention avec la Compagnie de l'Ouest ne pourrait améliorer utilement et définitivement sa situation?

J'ai dit cela, et je *n'ai pas dit autre chose;* je ne puis donc pas accepter qu'ici ou ailleurs on dénature les paroles, pourtant si nettes, que j'ai prononcées, et l'attitude, pourtant si formelle, que j'ai prise au nom du gouvernement. (Vifs applaudissements à gauche.)

Fidèle à nos habitudes de scrupuleuse impartialité, nous avons tenu à reproduire cette explication. Il en résulte que la commission sénatoriale des chemins de fer a été dupe d'une illusion et que le débat reprend au fond, comme si rien ne s'était passé.

L'incident clos ainsi, du moins provisoirement, le rapporteur de la commission sénatoriale des finances, M. Boudenoot, est intervenu pour défendre l'avis que celle-ci, conformément au règlement, a exprimé. « Si le Sénat votait le projet de rachat, a déclaré l'orateur, ne pourrait-on pas dire que cette Chambre a cédé à un véritable aveuglement financier? Au point de vue social, le rachat est une mesure déplorable. » Et M. Boudenoot a ajouté : « Comment des hommes politiques, certainement bien intentionnés, ont-ils pu considérer ce projet comme une réforme? Une réforme, ce qui est sûrement un progrès à rebours, une lourde faute économique, financière et sociale! » On ne saurait mieux résumer l'avis si éclairé de la commission des finances du Sénat.

## POLICE ET SYNDICALISME

Des incidents assez graves se sont produits dans le corps de la police de Marseille. Sur le fait primitif qui en a été l'occasion, on pouvait discuter. Trois secrétaires avaient été nommés sans concours, l'un par M. Chanot, l'ancien maire, les deux autres par le préfet des Bouches-du-Rhône après le rattachement de la police marseillaise au ministère de l'intérieur. Les collègues des trois bénéficiaires de ces nominations d'office estiment que le concours était obligatoire. Ont-ils tort? Ont-ils raison? C'est une question de droit administratif assez délicate. Les fonctionnaires qui se sont crus lésés avaient résolu de se pourvoir en Conseil d'Etat. Cette décision était légitime, et jusque-là il n'y avait rien à dire.

Où ils ont manqué gravement à leur devoir, c'est lorsque leur mécontentement s'est traduit par des manifestations d'indiscipline. Le commissaire central avait donné l'ordre d'arracher une affiche de protestation que l'Amicale des agents de police avait fait placarder dans les postes. Plusieurs agents abandonnèrent alors le service, esquissant ainsi une tentative de grève. Un sous-brigadier se laissa emporter jusqu'à proférer des injures et des menaces de mort contre le commissaire central, et il a menacé de même l'officier de paix qui a dû l'arrêter à la suite de ce scandale.

De la part de n'importe quels fonctionnaires, une telle attitude serait inadmissible. Même si la réclamation contre les actes contestés du maire et du préfet était fondée, il aurait fallu attendre avec calme l'arrêt du Conseil d'Etat. Mais ces violences sont particulièrement intolérables et inquiétantes, étant commises par ceux mêmes qui ont la charge de l'ordre public et doivent donner l'exemple de l'obéissance aux lois et du respect pour les pouvoirs établis. La population de Marseille est, paraît-il, vivement émue : on le serait à moins. Si les agents de police passent leur temps à s'insurger contre leurs chefs, qui donc protégera les honnêtes gens contre les malfaiteurs qui pullulent dans ce grand port? Cet incident ne peut réjouir que les nervis et autres apaches, qui ont un intérêt évident à l'affaiblissement de la défense sociale. Il y a quelque temps, à Lyon, les gardiens de la paix s'étaient mis en grève, comme de simples terrassiers. Ce sont là des symptômes d'une situation fort alarmante, et le gouvernement ne saurait montrer trop d'énergie pour enrayer la désorganisation de la police par cet esprit syndicaliste qui détruirait bientôt toute sécurité. Le jour où l'on permettrait aux policiers de s'inspirer, dans leurs revendications, des procédés de la confédération générale du travail, ce serait l'anarchie intégrale et autant vaudrait promulguer le fameux décret : « Il n'y a plus rien! »

## AFFAIRES COLONIALES

### Nouveaux incidents en Mauritanie

Notre correspondant de Podor nous écrit le 5 juin :

Un important medjbour de Maures dissidents s'est jeté sur un convoi de la section de ravitaillement, entre Aleg et Boghé, au puits d'Azelat, à 50 kilomètres environ de Boghé, c'est-à-dire du fleuve Sénégal.

Les abords du puits d'Azelat sont couverts de buissons épais derrière lesquels étaient dissimulés les Maures qui s'étaient approchés pendant la nuit. Au moment, toujours critique, du chargement des bagages et de l'attelage des voitures, l'ennemi a attaqué, nous tuant le maréchal des logis indigène chef du convoi, deux conducteurs et l'interprète Ali N'dao, du poste d'Aleg, plus douze mulets.

Un autre medjbour de Maures dissidents a attaqué, entre Moudjeria et Tidjikdja, une reconnaissance de goumiers maures, leur a tué un homme et en a blessé un autre.

Notre correspondant, après nous avoir communiqué ces nouvelles, ajoute :

Est-ce réellement la peine d'aller tout de suite dans l'Adrar? Il serait préférable de s'en tenir en Mauritanie, à l'occupation réellement effective de la zone fertile qui borde le fleuve Sénégal sur une largeur moyenne de cinquante kilomètres. Les postes, facilement ravitaillés, se soutiendraient bien les uns les autres, réunis par les randonnées des méharistes battant l'estrade sur le front. Nous savons du reste qu'en haut lieu, en Afrique occidentale, on ne voit pas très bien, maintenant, la nécessité d'une colonne dans l'Adrar, colonne difficile, coûteuse, qui aurait l'air « d'un coup de bâton dans l'eau », les Maures nous évitant à coup sûr vers la Seguiet et Hamra, hors de portée de nos coups et à proximité de leur source de ravitaillement en armes et en munitions.

### Un congrès en faveur des indigènes

M. Lucien Hubert, député des Ardennes, adresse à tous les « coloniaux des puissances intéressées » un appel en vue de réunir un congrès européen qui s'occuperait de définir les droits des indigènes et d'en assurer la protection.

Le ministre des colonies a donné son approbation à ce projet.

### Le certificat primaire d'un fils du roi Sisowath

On nous télégraphie de Toulon :

Aux examens pour le certificat d'études primaires qui ont eu lieu cet après-midi à Bandol (Var), le prince Souphanouvong, fils du roi Sisowath, a été reçu avec compliments. Le prince a vingt-deux ans et demi.

## LES AFFAIRES DU MAROC

### A Casablanca

*(Dépêche de notre correspondant particulier)*

Casablanca, 16 juin.

On attend aujourd'hui ou demain l'arrivée ici du fameux marabout Ben Daoud de B'jâad. On sait que ce personnage, très influent dans le Tedla et dans une grande partie de la région comprise entre Marakech et Casablanca, s'est dès le début du conflit dynastique déclaré en faveur du sultan légitime et n'a cessé de rendre des services considérables à la cause aziziste. Il a tenu, dans les circonstances actuelles, à aller présenter personnellement ses hommages à Moulaï Abd el Aziz à Rabat, et c'est à l'occasion de ce voyage qu'il s'arrête à Casablanca. L'opinion indigène attribue une grande importance à cet événement, en raison de l'impression favorable pour Abd el Aziz que ne peut pas manquer de produire sur les tribus berbères voisines de Rabat la démarche de ce marabout.

Il est digne de remarque que les Châouïa sont à l'heure qu'il est nettement antihafidistes. Les sentiments que m'ont exprimés à ce sujet de nombreux Châouïa peut se résumer ainsi : « Moulaï Hafid a été pour nous une véritable calamité. Pour nous exciter à la résistance contre les Français, il nous a fait croire que ceux-ci étaient décidés à tout détruire et à emmener en captivité nos femmes et nos enfants. Nous l'avons cru et avons ainsi retardé une paix qui, conclue dès les débuts, nous aurait épargné des pertes considérables en hommes et en argent. C'est maintenant que nous constatons qu'il nous a trompés, car les Français se montrent justes et bons pour ceux qui ne les ont pas combattus ou qui font loyalement leur soumission. »

La nouvelle de l'accord définitif entre les deux gouvernements intéressés au sujet du fonctionnement de la police mixte de Casablanca a été accueillie ici avec satisfaction. Il est maintenant bien entendu que le secteur espagnol comprend la banlieue de Casablanca à dix kilomètres à la ronde. Les points compris dans ce secteur, actuellement occupés par nos troupes, seront remis aux Espagnols au fur et à mesure que les circonstances le permettront. La police française s'exercera dans la ville. Les locaux actuellement occupés dans l'intérieur de la ville par la garnison espagnole seront évacués à la fin de ce mois. On estime que la définition résultant de cet accord du rôle de chacune des deux puissances mandataires empêchera toute cause de froissement, tout en assurant d'utiles résultats à leur collaboration.

### La situation dans le Sud

*(Dépêche de notre correspondant particulier)*

Tanger, 18 juin.

Notre correspondant de Mogador écrit le 16 :

« Les lettres de Marakech, reçues hier, annoncent que les Sraghna, dont la fidélité à la cause aziziste reste intacte, se proposent d'attaquer la ville de Demnat, où se trouve le frère du Glaoui.

» L'assassinat du caïd de Demnat les avait un moment démoralisés, mais ils se sont maintenant ressaisis et semblent décidés à soutenir jusqu'au bout la cause de Moulaï Abd el Aziz.

» A Mogador, la situation est stationnaire. On est convaincu que le caïd Anflous n'a aucune envie d'aller à Marakech, ni d'y envoyer l'importante mahalla qu'il a sous ses ordres et dont le makhzen avait fourni tous les éléments.

» Les pourparlers en vue de la réconciliation d'Anflous et du Mtouggi semblent momentanément interrompus. »

### La proclamation de Moulaï Hafid à Tétouan

*(Service Havas)*

Tétouan, 17 juin.

Hier, à l'issue de la prière du soir, les notables se sont réunis et ont invité le pacha à venir à la réunion.

A la question qui lui a été posée, le pacha a répondu qu'il restait fidèle à Abd el Aziz.

Les notables ont émis un avis contraire et Moulaï Hafid a été proclamé.

La nouvelle a été envoyée à Fez.

Tétouan, 18 juin.

La cérémonie de la lecture d'une lettre autographe de Moulaï Hafid, à la grande mosquée, a eu lieu dans une tranquillité parfaite.

Le calme continue de régner. Les habitants accueillent la proclamation de Moulaï Hafid avec enthousiasme.

### Les envoyés hafidistes à Berlin

*(Dépêche de notre correspondant particulier)*

Berlin, 19 juin.

D'après la *Correspondance marocaine*, qui est comme on sait l'organe des envoyés hafidiens, ceux-ci ont adressé une nouvelle lettre au chancelier. Insistant sur le fait de l'arrivée de leur maître à Fez, ils demandent que l'Allemagne entame des relations diplomatiques avec le gouvernement de Moulaï Hafid.

La *Correspondance marocaine* plaide avec zèle en faveur d'une réception officielle des envoyés hafidiens à la chancellerie et invite le gouvernement allemand à ne pas se laisser duper par les feintes du *Temps*, dont les menaces n'ont vraisemblablement d'autre but que d'évincer l'Allemagne et de réserver à la France l'avantage d'entrer la première en rapport avec Moulaï Hafid.

« L'évacuation des Chaouïa, ajoute la *Correspondance marocaine*, fournira aux Français l'occasion d'un rapprochement, et la diplomatie allemande devrait, pour déjouer ce double jeu, profiter de ses chances, qui sont auprès des Marocains meilleures que celles de la France. »

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### M. Cruppi à la Granja

MM. Cruppi, ministre du commerce, et Révoil, ambassadeur de France, sont arrivés hier à midi et demi au château royal de la Granja, accompagnés d'un secrétaire du ministère des affaires étrangères. Ils ont apporté les cadeaux offerts au roi à Saragosse au nom de M. Fallières, entre autres un service de table en porcelaine de Sèvres.

Le déjeuner intime, des plus cordiaux, offert par le roi comprenait une vingtaine de couverts; les personnages de la cour actuellement à la Granja y assistaient. A l'issue du repas, la pluie a empêché de visiter les jardins.

Le roi a présenté à M. Cruppi le prince des Asturies, dont l'état de santé florissant émerveilla le ministre. Puis le souverain a remis à MM. Cruppi et Révoil des photographies signées de lui, qui le représentent tenant sur ses genoux le prince en uniforme de soldat du régiment du roi.

A quatre heures, MM. Cruppi et Révoil sont partis pour Ségovie. Ils ont visité le domaine et les chasses royales de Rio-Frio. De là, ils ont gagné la station de Villalva où M. Cruppi devait prendre le rapide de France.

Le ministre français et l'ambassadeur ont fait tout leur voyage dans l'automobile du président du conseil.

### Les relations postales franco-anglaises

Le correspondant du *Times* à Paris dit que les échanges de vues qui ont eu lieu entre les gouvernements français et britannique, en vue de la réduction des tarifs postaux, ont commencé il y a trois ou quatre mois.

Les autorités françaises ont fait demander récemment au postmaster général ce qu'il pensait de la possibilité d'une réduction; il n'était pas fait mention du taux de dix centimes, l'administration des postes françaises n'étant pas disposée elle-même à abaisser les tarifs au-dessous de quinze centimes.

Il a été répondu de Londres que pour des raisons d'ordre financier, les autorités anglaises n'étaient pas pour le moment en mesure d'accueillir cette suggestion.

Hier après-midi, le groupe des députés anglais favorables à la réduction s'est réuni, sous la présidence de sir E. Sassoon. 190 députés libéraux, 90 unionistes, 40 membres du Labour party et 44 nationalistes irlandais se sont déclarés favorables.

Une démarche doit être faite prochainement auprès du premier ministre.

### La question des zones franches

On télégraphie de Berne :

Le Conseil national a adopté à une grande majorité le projet relatif aux concessions douanières dans les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex.

Les représentants des agriculteurs et des viticulteurs, sans faire d'opposition au projet, ont formulé certaines réserves, tandis que le rapporteur de la commission, M. Martin, de Neuchâtel, le conseiller fédéral M. Deucher, les députés Georg et Ritzchel, de Genève, exposaient les raisons qui militent en faveur des concessions aux zones franches et cela dans l'intérêt du maintien des bonnes relations de voisinage et de la situation économique de Genève.

### La Macédoine et la diplomatie

Au sujet des affaires de Macédoine, une note officieuse communiquée aux journaux de Londres dit que la situation diplomatique est la suivante :

Le gouvernement anglais possède la réponse de la Russie à sa dernière note. Le projet anglo-russe pour la pacification de la Macédoine, projet très détaillé, très précis, est virtuellement établi. Il combine les meilleures solutions extraites des projets antérieurs de la Russie et de l'Angleterre. Aussitôt qu'il aura été définitivement établi, la Russie et l'Angleterre s'efforceront d'obtenir l'adhésion des autres puissances.

Rien ne justifie le bruit que la Russie et l'Angleterre auraient décidé de convoquer une conférence européenne pour discuter les affaires de la Macédoine.

### Tumulte à la Chambre italienne

Notre correspondant particulier de Rome nous télégraphie :

La résolution prise de tenir séance chaque jour, souvent deux fois par jour, afin de hâter les vacances, vient d'avoir pour conséquence un tumulte exceptionnel et un commencement de grève du reportage parlementaire.

Hier, malgré la Fête-Dieu, la Chambre s'était réunie à deux heures; il faisait très chaud, le temps était orageux, le siroco soufflait; surgit une discussion quelconque sur un fait personnel sans importance politique entre le député républicain Barzilai et le député catholique Santini; la discussion devenait âpre; les tribunes publiques suivaient passionnément le débat, quand soudain quelques rires éclatèrent dans la tribune de la presse sur une interruption ironique du député socialiste Chiesa. Alors M. Santini, évidemment énervé par la discussion prolongée et l'électricité qui était dans l'air, croit que la presse prend parti contre lui, croit même entendre une parole injurieuse qui cependant n'a pas été prononcée et se tournant vers la tribune de la presse, crie de sa voix retentissante : « Vous êtes un tas de lâches! » Aussitôt tous les reporters parlementaires de se lever, les poings tendus vers M. Santini, criant des ripostes violentes, tandis que de nombreux députés de la gauche et de l'extrême gauche invectivent également le député catholique que ses voisins de droite tentent de défendre contre la tempête. Le président Marcora agite vainement la sonnette; personne ne l'entend. Les députés descendent tous dans l'hémicycle; les exclamations se croisent; de leur tribune, les reporters continuent à réclamer à haute voix des excuses publiques. Finalement le

---

FEUILLETON DU Temps
DU 20 JUIN 1908 (7)

# LA FAMILLE BELINCHON

III — Suite

Tous les jours après-midi on voyait le premier magistrat de Sarrio sortir de sa maison la trogne enluminée, marchant à petits pas à cause de la quantité invraisemblable de « rivero » qu'il portait sous sa ceinture, majestueux, suivi à quelque distance par le fidèle Marcorès et jouissant pleinement de l'existence. De cette allure, il se dirigeait vers le *saloncillo* où il savait trouver les figures et la causerie qui l'aideraient à passer sans cahots à travers les difficultés de la digestion. Mais pour que son bonheur fût complet, il lui fallait trouver sur son chemin quelqu'un à houspiller : alguazil, balayeur, *sereno*, casseur de pierres, ou tout autre employé de la municipalité; aussi allait-il épiant sa proie. Du plus loin qu'elle se montrait, la lourde paupière se relevait sur l'œil terne, l'afflux sanguin redoublait sur le nez bulbeux; don Roque trouvait le pouvoir d'articuler, et d'une voix menaçante il appelait :

— Juan! Juan! As-tu remis ma dépêche?
— Oui, señor.
— As-tu parlé au secrétaire?
— Oui, señor.
— Au juge?
— Oui, señor.
— A don Manoel?
— Oui, señor.

« Oui » toujours oui! Il lui ferait bien dire « non » à la fin! Et alors, gare dessous! C'était une averse de malédictions à voir crouler la ville.

Après quoi, le cœur et l'estomac allégés par cette hygiénique colère, il continuait sa route. Mais ce qu'il préférait à tout, ce qui lui était encore plus salutaire qu'un simple assaut de paroles, c'était de rencontrer un balayeur ou un casseur de pierres dans l'exercice de ses fonctions. Tout de suite, il fonçait sur lui :

— Coquin!... scélérat!... *ajo!*... bandit!... *ajo!*... Faut-il voir... *ajo!*... de l'ouvrage... *ajo!*... ainsi massacré!... Crois-tu... *ajo!* que je te paye grassement... *ajo!*... pour laisser l'ordure s'entasser... *ajo!*... dans tous les coins?... Donne ton balai que je te montre comment on doit faire!...

Et jetant sa canne, il se lançait dans une démonstration pratique de l'art du balayage, sa longue redingote volant à tous les vents, sans cesser un instant de mugir et de tempêter.

Alors, la poitrine débarrassée des innombrables « ajos » qui le suffoquaient, il abandonnait le balai, ramassait sa canne à glands, et les habitants accourus aux fenêtres voyaient avec complaisance s'éloigner dans la direction du *saloncillo* leur alcade remis en possession de son équilibre physique et moral par cette ingénieuse gymnastique.

Après ces quatre notables, présentons Gabino Maza, officier de marine en retraite. Don Gabino n'a guère plus de quarante-cinq ans; il ne manque pas de talents professionnels et aurait pu avoir une brillante carrière, mais son humeur épouvantable l'a forcé bien avant le temps à se retirer du service de l'*armada*. Grand, sec, le teint olivâtre, l'œil entouré d'un cerne jaune foncé indiquant une complexion extra-bilieuse, il vit dans un état de colère chronique; il a le geste furieux, le mot insolent; et sa voix grave au repos devient au moindre prétexte qu'il trouve à se fâcher aiguë, criarde, stridente, déchire le tympan. Grâce à une petite rente et à une plus petite retraite, il s'arrange pour vivre convenablement lui et sa famille, et l'effort constant qu'il est obligé de faire pour « joindre les bouts » a sans doute contribué à rendre exécrable une disposition naturellement ingrate. Disputeur éternel, querelleur enragé, rancunier, vindicatif, c'est bien l'homme le moins agréable qui se puisse voir; on le supporte cependant; par quelque grâce d'état particulière, les habitants de Sarrio ne songent pas plus à s'insurger contre l'humeur intolérable de l'un, qu'à se formaliser des excentricités de l'autre. Il est vrai que l'on trouve chez eux des caractères si doux, des gens pourvus d'une dose si extraordinaire de mansuétude et de patience — don Mateo, conciliateur né, par exemple — qu'il faut regarder comme un arrangement providentiel toute rencontre permettant à de pareils dons de ne point demeurer inutiles.

A ce type de citoyens pacifiques et conciliants appartient don Feliciano Gomez, petit armateur de la ville; et à celui-là il ne manque certes pas l'occasion d'exercer les vertus que le ciel lui a départies. Peu fortuné, peu favorisé sous le rapport des qualités physiques ou mentales, et chargé par surcroît de l'entretien et de la société de trois sœurs acariâtres et enfiellées, il se considère de bonne foi comme l'homme le plus heureux du monde. Toujours souriant, toujours modéré et bénin, aussi profondément satisfait des autres que de soi-même, on aurait mauvaise grâce à ne point lui rendre la pareille, et on ne trouverait qu'à louer chez lui si à toutes ses qualités il joignait un peu plus de jugement. Mais sous son énorme crâne chauve et piriforme, le bon Feliciano loge un cerveau lilliputien, tout à fait impropre à discerner et à comparer; à ce fait sans doute est dû son optimisme invincible, — car enfin, le laid et le mal existent, — et il n'y aurait pas beaucoup à le déplorer s'il ne l'induisait trop souvent à mettre, comme on dit, « les pieds dans le plat » ainsi qu'il ne tarda guère à le faire en causant avec Gonzalo.

Près de lui était assis l'ingénieur belge Delaunay. Venu à Sarrio bien des années auparavant comme directeur d'une compagnie minière anglaise qui avait fait faillite, Delaunay s'était plu dans cette ville et ne l'avait point quittée. Possédé de la manie de faire fortune, et uniformément malheureux en affaires, sa vie n'avait été qu'une longue série d'insuccès; mais sans se laisser décourager, il revenait à la charge, imaginait tous les jours un nouveau moyen d'arriver à son but, remuait ciel et terre pour mettre sur pied l'entreprise — et y mangeait peu à peu tout son argent.

La dernière de ces entreprises mérite d'être citée. Ayant remarqué non loin de Sarrio un grand marais abandonné et inutile, ou que du moins il jugea tel, son imagination prit feu à l'instant. Comment pouvait-on laisser improductive cette mine d'or? Il y avait là des millions, oui, des millions! qu'on laissait dormir follement! Mais lui, Delaunay, saurait les tirer de l'ombre. Il dessécherait, il fertiliserait le marais; avec quelques faibles capitaux il en ferait sortir des merveilles!...

Malheureusement les capitaux étant justement ce qui lui manquait le plus à cette heure, force lui fut de faire appel à l'argent des autres; et pour les intéresser à son affaire, il s'adressa au plus riche habitant de la ville, don Rosendo Belinchon, et à celui qui en était unanimement reconnu comme le plus bienveillant : don Feliciano Gomez. Quoique esprit chimérique, Delaunay était instruit, intelligent, beau parleur; les deux señores favorablement impressionnés par son rapport manifestèrent le légitime désir de voir de leurs yeux, avant de débourser, le marais en question. On organisa une excursion à cheval : mais arrivé au lieu du rendez-vous, quelle ne fut pas la confusion de notre Belge! Les soi-disant marécages que l'on comptait dérober à la mer se trouvaient être de beaux champs de maïs parfaitement verts et florissants. Seulement l'ingénieur les avait vus au mois de décembre, alors qu'ils étaient en jachère — de là sa méprise. On se gaussa de lui. Pendant six mois la ville entière ne parla pas d'autre chose; on n'avait pas encore cessé de plaisanter à ce sujet; et quant à l'ingénieur malheureux, il était en train, à force de déboires, de devenir presque aussi atrabilaire que Gabino Maza en personne.

Notons au passage le capitaine du port, Alvaro Peña, un homme de bonne mine aux grands yeux sombres, au teint bronzé, à la moustache crânement retroussée, dont le trait distinctif est une haine aveugle, acharnée, irréductible pour le clergé et tout ce qui y touche de près ou de loin. Le fait d'avoir un frère ecclésiastique avec lequel il n'a jamais cessé de vivre en bons termes est impuissant à modifier cette manie. Habituellement doux et courtois, il devient féroce et intraitable si l'on essaye de dire un mot en faveur des ministres du culte; il possède une vaste bibliothèque exclusivement meublée de livres dirigés contre eux; il est abonné à tous les journaux de couleur anticléricale, et on le sait en train d'écrire un grand ouvrage destiné à annihiler à tout jamais les robes noires qu'il abhorre. Bon compagnon, au demeurant, brave, gai, et de commerce agréable, tant qu'il n'enfourche pas son dada; don Alvaro ne peut prononcer les r.

Parmi les membres du cercle, il en est un qu'il faut mentionner, non pas à cause de quelque qualité ou défaut, vice ou vertu qui le distingue de la masse. Tout au contraire, don José Marin paraît un composé de négatives : il ne joue pas, ne fume pas, ne parle pas, ne prend pas de café; il regarde vaguement faire les autres, et sa face neutre n'exprime rien. Non que ce señor n'ait en lui, comme nous tous, l'étoffe nécessaire pour s'affirmer d'une manière ou d'une autre. Laissé à ses seuls instincts, il fût même devenu, sans doute, un monstre de corruption. Mais par une faveur singulière du ciel, il choisit de bonne heure une épouse dont les vertus étaient capables de faire contrepoids à ces fâcheuses dispositions. L'ayant jaugé à temps, cette femme éminente mit la main à l'œuvre sans hésiter, et à l'aide de quelques mesures magistrales arrêta les débordements avant qu'il eût ruiné sa famille et se vît chassé de partout. Privé de l'administration de ses biens qui fut adjugée à sa compagne, le pauvre Marin se trouva soudain comme un simple dépendant, une chose sous son propre toit. Doña Brigida devint l'autocrate de la maison; et jamais despote oriental ne gouverna avec une plus entière conviction de ses droits. Don José fut mis à la portion congrue : adieu soupers fins, dîners copieux, libations désordonnées! Adieu jeu d'enfer et tous les divertissements qui lui font cortège! Chaque dimanche l'inflexible dame lui allouait la somme de trois francs pour ses plaisirs, plus les cigares qu'elle lui remettait de sa main; et comme il n'avait rien de plus pressé que de jouer et de perdre le tout, il se trouvait généralement sans le sou et sans cigares tout le long de la semaine; mais de cela elle n'avait cure; elle avait fait son devoir : à lui de disposer convenablement de ses deniers! Elle ne lui confiait même pas les deux réaux (20 centimes) nécessaires pour se faire raser, de peur qu'il n'en fît un mauvais emploi. Tous les samedis à neuf heures du matin, le barbier avait ordre de venir opérer à domicile. Souvent il arrivait que Marin dormait encore, car il était noctambule endurci et ne pouvait vivre autrement qu'en faisant de la nuit le jour; mais doña Brigida n'admettait pas que ce détail apportât aucune modification au règlement établi par elle :

— Rasez toujours! ordonnait-elle.

Et le barbier faisait son office sans que l'autre s'en aperçût, presque.

Retombé dans son sommeil, il lui arrivait de dire, quand la *criada* (servante) lui apportait son chocolat :

— Tiens! c'est samedi aujourd'hui. Il faut appeler le barbier.

— *Tonto! Borricote!* Indigne de recevoir les sacrements! criait de la chambre voisine son aimable moitié, ne vois-tu pas que tu es déjà rasé?

— C'est ma foi vrai! faisait le bonhomme, palpant sa joue avec surprise.

Au début, il avait bien essayé de tempérer le régime sévère auquel il était soumis, au moyen de quelques petites dettes. Mais quand le cabaretier vint présenter sa note, doña Brigida le reçut de telle sorte qu'il jura bien qu'on ne l'y reprendrait plus. Ainsi des autres fournisseurs : la señora Marin menaça de les jeter l'un après l'autre en bas de l'escalier; et comme on la savait femme de parole, personne n'osa plus se risquer à faire un sou de crédit au pauvre don José; si bien que lorsqu'il avait parié et perdu le *puro* qu'elle lui glissait dans la poche au matin, il en était réduit à regarder jouer : pauvre Marin! Mais ce qu'elle ne put jamais obtenir, en dépit de sa poigne de fer, ce fut de le faire coucher tôt. Le pli était pris pour toujours de veiller jusqu'à cinq heures. Le vieux roquentin ne pouvait se résigner à gagner son lit tant que l'aube n'avait pas blanchi l'horizon; il eût mieux aimé arpenter durant des heures entières toutes les pièces de sa demeure. Et comme, après tout, ce n'est pas un plaisir dispendieux que d'errer lamentablement par les rues solitaires, et qu'au surplus il était agaçant de l'entendre tourner sur lui-même comme un lion en cage, la despotique dame finit par lui permettre de rester dehors aussi tard qu'il lui plairait. Il était toujours là quand le dernier habitué se retirait du café de la Marine; il regardait le garçon laver la vaisselle, le patron faire ses comptes; et quand les volets étaient placés, il allait tenir compagnie au *sereno*. Enfin, au petit jour, il regagnait son gîte.

ARMANDO PALACIO VALDÈS.

*(A suivre.)*

Reproduction interdite.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

président ordonne l'évacuation des tribunes. Le public se retire, mais les journalistes immobiles refusent de sortir, réclamant toujours des excuses, et soutenus par les députés de la gauche qui leur crient : « Ne bougez pas! Restez à vos places. Vous avez droit à des excuses ». Le président menace la presse parlementaire d'expulsion *manu militari;* alors quelques députés personnellement amis des journalistes montent vers eux, et par de bonnes paroles obtiennent l'évacuation de la tribune, à laquelle les journalistes déclarent consentir par déférence.

Après quelques minutes d'interruption, la séance est reprise. Le président déclare que le public et la presse peuvent rentrer; les journalistes reviennent, mais aucune excuse n'étant faite, et le président n'ayant pas exprimé de blâme formel des paroles de M. Santini, les reporters parlementaires quittent de nouveau leur tribune et se retirent dans une salle contiguë. Le président veut continuer l'ordre du jour, mais l'extrême gauche et de nombreux députés de gauche crient : « Des excuses doivent être faites à la presse! » M. Santini déclare demander excuse au président, et seulement au président, s'il l'a offensé. L'extrême gauche hue M. Santini; tout le monde semble perdre la tête, même le président Marcora, qui dit : « Je déplore que le député ait prononcé des paroles inconvenantes sans s'adresser à moi », mais les esprits sont tellement excités que personne ne songe à sourire.

Finalement le calme renaît, non sans quelque suprêmes injures, puis quelques orateurs reprennent la discussion du statut des fonctionnaires de l'Etat au milieu de l'inattention générale.

Cependant les représentants des journaux sans exception, retirés dans leur salle spéciale, estiment que les paroles prononcées par le président ne constituent pas une réparation suffisante, déclarent qu'ils ne rentreront pas dans leur tribune et qu'ils supprimeront les comptes rendus de la Chambre tant que satisfaction complète ne sera pas rendue. Une commission spéciale de trois journalistes, nommés à l'unanimité par leurs confrères, est chargée de résoudre le litige entre la présidence de la Chambre et la presse. Quant à M. Santini, les journalistes parlementaires tirent au sort le nom de celui qui lui enverra des témoins; le sort désigne M. Zambelli, du *Mattino*.

L'incident fait sensation à Rome. Les gens de sang-froid reconnaissent que le véritable coupable est la température anormale et la chaleur insupportable à Montecitorio, où il n'y a pas le moindre ventilateur. Qui pis est, chaque année on réserve pour les dernières séances de juin, les questions les plus ardues et les plus passionnantes, et ainsi tous les ans éclatent des incidents fâcheux. De nombreux députés souhaitent, pour éviter le retour de pareilles scènes, que la Chambre réduise au minimum ses vacances de Noël et de Pâques pour terminer ses travaux à la fin de mai.

Les associations de presse de Milan et de Turin ont envoyé à la presse de Rome des télégrammes de solidarité. Les journaux de la péninsule paraissent sans compte rendu de la Chambre.

### Vif débat à la Chambre belge

Notre correspondant particulier à Bruxelles nous écrit :

La question du Congo a fait jeudi l'objet d'un débat extrêmement vif à la Chambre. M. Destrée, soutenant comme la veille que les résultats des élections du 24 mai ont enlevé toute autorité morale au gouvernement, a présenté une motion invitant la Chambre à déclarer qu'une consultation générale du pays est nécessaire. M. Schollaert ayant opposé la question préalable, qui ne fut adoptée que par 50 voix de droite contre 42 voix de gauche et 3 abstentions, M. Destrée, au nom de l'extrême gauche, proposa une nouvelle motion invitant la Chambre à affirmer qu'elle ne se prononcerait pas sur la question de l'annexion aussi longtemps que les négociations engagées avec l'Angleterre n'auraient pas reçu de conclusion; puis une troisième motion tendant à ajourner les débats au second mardi de novembre.

Le point de vue socialiste est que le Livre gris concernant les négociations anglo-belges s'arrête au 23 avril, et qu'il a dû y avoir des échanges de vues depuis cette date. Le ministre des affaires étrangères a affirmé catégoriquement qu'aucune correspondance nouvelle n'a été échangée depuis lors, mais M. Destrée, soutenu par M. Vandervelde, a affirmé que dans ce cas la question des concessions reste posée. Il résulte du Livre gris que l'Angleterre n'admet pas le maintien du régime actuel des concessions. Si on les maintient, on ira au-devant de graves difficultés; si ces concessions ont été indûment accordées, on peut les supprimer sans indemnités; si on veut les racheter, cela coûtera des sommes considérables. M. Vandervelde a rappelé que le *Temps* a fait entrevoir que ce rachat pourrait coûter de deux cents à trois cents millions, et il estime que si cela devait être, il y aurait dans le pays un mouvement général de protestation.

Il est à noter qu'un seul député libéral, M. Paul Hymans, s'est levé pour combattre les propositions du gouvernement; mais il a exprimé l'avis que le gouvernement doit parler, puisque c'est à la Belgique qu'il appartient de résoudre le problème des concessions. Des députés libéraux modérés, comme M. Neujean, président de la gauche libérale, M. Masson, M. Mechelynck et M. Van Marcke, ont signé avec M. Paul Janson un ordre du jour favorable à l'ajournement. Il s'en est suivi un colloque des plus vifs entre les libéraux et la droite, celle-ci reprochant aux premiers de manquer d'indépendance et les libéraux reprochant aux catholiques de se réfugier dans un « détestable nationalisme ». Quant aux socialistes, ils ont attaqué à plusieurs reprises le roi, M. Vandervelde constatant que le gouvernement belge n'a pas protesté quand l'Angleterre traita Léopold II de « négrier ». Au vote, la proposition d'ajournement a été rejetée par 68 voix contre 53 et une abstention.

On considère que le parti pris de la gauche de faire échec au gouvernement met celui-ci dans une situation très difficile, l'absentéisme qui règne à droite devant permettre aux oppositions toutes les surprises. Il est à noter que deux députés catholiques étant malades et ne pouvant prendre part aux séances de la Chambre, la majorité est en réalité réduite à six voix.

### M. Taft candidat républicain à la présidence

La convention républicaine de Chicago a adopté dès le premier tour de scrutin la candidature de M. Taft à la présidence des Etats-Unis, par 702 voix contre 63 à M. Hughes, 61 à M. Cannon, 40 à M. Fairbanks, 68 à M. Knox, 25 à M. Lafollette, 16 à M. Foraker, et 3 à M. Roosevelt.

Les quatorze mille personnes entassées dans le Colisée ont accueilli par des ovations bruyantes, qui ont duré une demi-heure, le nom du candidat et l'éloge enthousiaste qui en fut fait par un délégué de l'Ohio.

Quant au programme — autrement dit à la *plate-forme* — avec lequel le candidat se présentera aux électeurs en novembre, on a eu des difficultés à se mettre d'accord sur la « planche » relative à la question des *injonctions*. C'est ainsi qu'on appelle les ordonnances de référé des cours fédérales dans les différends entre patrons et ouvriers.

Un compromis a été adopté sous la pression de M. Roosevelt qui avait menacé de se porter lui-même candidat si cette formule n'était pas acceptée.

Les conservateurs ont réussi à faire maintenir ce principe que la loi contre les trusts devra s'appliquer aux syndicats ouvriers et aux syndicats agricoles aussi bien qu'aux syndicats capitalistes.

Toutefois l'article respectif du programme du parti républicain comporte des restrictions à l'immixtion des cours fédérales, de manière à ménager le parti ouvrier qui constitue un élément électoral considérable. Il est ainsi conçu :

Le parti républicain soutiendra en toute occasion l'autorité pleine et entière des tribunaux fédéraux et de ceux des différents Etats. Il insistera toujours pour qu'il ne soit jamais porté atteinte au pouvoir que les tribunaux ont de protéger la vie, la liberté et la propriété. Nous croyons cependant que la loi devrait définir d'une manière plus précise les règles de la procédure des tribunaux fédéraux en matière d'ordonnances de référé et qu'aucune ordonnance temporaire ne devrait être rendue sans avis préalable, excepté toutefois dans le cas où un délai causerait un préjudice considérable. Dans ce cas, on procéderait aux débats sur le fond le plus promptement possible après le prononcé de la sentence de référé.

Toutes les autres « planches » de la « plate-forme » républicaine ont été adoptées telles que les approuvaient MM. Roosevelt et Taft.

Le programme voté à une forte majorité comporte la revision des tarifs de douane de manière que les droits frappant les produits étrangers soient égaux à la différence entre le coût de production en Amérique et à l'étranger augmenté d'un profit raisonnable pour l'industrie américaine. Il doit y avoir un tarif maximum et un tarif minimum : le premier pour lutter contre les droits spécialement imposés à l'étranger aux produits américains, et le second pour protéger normalement les produits américains. Il doit y avoir libre-échange avec les Philippines, sauf pour le tabac et le sucre.

Le parti républicain demandera la nomination d'une commission nationale monétaire qui sera chargée de trouver un système de circulation monétaire autonome subissant le moins de fluctuations possible et permettant d'éviter les crises comme celle qui éclata en octobre dernier.

Le président Roosevelt, au reçu du télégramme lui annonçant la désignation de M. Taft comme candidat à la présidence, a fait les déclarations suivantes :

Le pays doit être félicité de son choix. Je connais intimement M. Taft depuis de nombreuses années; j'ai la plus profonde estime pour lui, parce que nous avons toujours visé le même but et que nous avons toujours eu le même idéal. Je ne crois pas qu'on trouve dans tout le pays un homme mieux qualifié pour occuper le poste de président. Il est non seulement courageux et désintéressé, mais il a au plus haut degré la connaissance des besoins de la nation, et il jouit de l'estime de tous les citoyens. Il serait au même degré que Lincoln un président pour démocrates, et cependant, à l'encontre de Lincoln, aucun soupçon de tendance démagogique ou de penchant à faire appel à la haine des classes ne pourrait l'effleurer.

### Manifestations de suffragettes

On sait que le palais de Westminster a sur la Tamise une magnifique terrasse où les députés vont prendre le thé et fumer pendant la suspension de la séance.

Hier après-midi, plusieurs suffragettes ont décidé de troubler cette quiétude.

Elles se sont fait conduire, sur une chaloupe à vapeur, devant la Chambre des communes, puis se sont mises à haranguer les députés qui se trouvaient sur la terrasse. Un bateau de la police étant survenu, la chaloupe des féministes battit en retraite.

### Affaires de Perse

On mande de Téhéran au *Times*, le 18 juin, que le chah n'a pas encore répondu au memorandum du Parlement; il serait résolu à rétablir un régime d'absolutisme.

Les marchands de Téhéran ont tenu une conférence, au cours de laquelle ils ont décidé la continuation du chômage.

Un télégramme de Tabriz au Parlement annonce que les femmes vendent leurs bijoux pour contribuer à la souscription ouverte pour assurer la défense de la Constitution.

### Le « far niente » interdit

On mande de Melbourne que le Conseil législatif de la Nouvelle-Guinée anglaise a élaboré un projet de loi destiné à encourager les habitudes de travail parmi les indigènes.

Le projet stipule que les indigènes ne possédant pas de fonds et ne payant pas d'impôts devront travailler pendant un mois dans l'année, faute de quoi ils seront mis en prison pendant six mois.

Il est probable que ce projet de loi rencontrera de l'opposition au Parlement australien.

## A Bâtons rompus

#### INTERVIEW

Je résolus de retrouver M. Lemoine. Les hauts dignitaires de notre police m'affirmaient en vain que c'était une tâche surhumaine :

— Il est presque impossible, me disait un inspecteur éminent, d'arrêter un criminel. Mais celui que nous avons jeté en prison et qui s'est échappé devient insaisissable. Le hasard ne nous livre pas deux fois le même individu.

Cependant je fis paraître dans un journal cette petite annonce :

« Monsieur momentanément gêné est prêt à livrer contre modeste somme secret fabrication diamant. Répondre poste restante bureau 34, billet cinquante francs 051,446,672. »

Deux jours plus tard je recevais, avec un mandat télégraphique, la dépêche suivante :

« Vous attends Bruxelles, hôtel du Hareng; voyage payé. — Leprince. »

L'hôtel du Hareng est, comme on sait, l'hôtel le plus somptueux de la Belgique. C'est un édifice colossal qui se dresse sur la place de la Monnaie. La majesté de sa façade le désigne à l'attention des riches Américains. M. Leprince occupait le plus vaste appartement du premier étage. Le valet de chambre me déclara qu'il ne pouvait me recevoir. Mais je griffonnai sur une feuille de papier ces mots : billet de cinquante francs 051,644,672. Bientôt le serviteur, devenu respectueux, me conduisit vers son maître.

M. Leprince me tendit la main et je reconnus que j'avais devant moi M. Lemoine. Je fus heureux de revoir son visage qui éveille la sympathie.

— Monsieur Lemoine, lui dis-je.

— Mais vous vous trompez! s'écria-t-il.

— Monsieur Lemoine, continuai-je, rassurez-vous : je n'appartiens pas à la police.

— Je le vois bien, me répondit-il, puisque vous m'avez retrouvé.

Je lui prouvai, par un formidable éclat de rire, que je goûtais la finesse de cette réplique inattendue.

— Ainsi, m'interrogea-t-il, vous avez trouvé le moyen de fabriquer du diamant? Asseyez-vous donc, mon cher confrère. Je vous avoue que je vous attendais non sans impatience. Il est temps que je prouve aux financiers anglais et aux badauds parisiens que je ne suis pas un imposteur. Je sens que nombre de personnes commencent à douter de ma bonne foi. Votre collaboration me sera précieuse. Nous nous mettrons à l'œuvre dès demain. Nous trouverons bien en ce pays des fours électriques. Quel nombre de degrés vous est nécessaire?

Je baissai la tête; je confessai que je ne possédais pas la formule magique, mais que j'avais employé ce stratagème pour obtenir de lui une conversation. Il sourit :

— Vous auriez facilement abusé de ma crédulité! J'étais prêt à vous accorder ma confiance. Vous auriez pu m'arracher quelques billets de mille francs si vous l'aviez voulu. C'est que je suis un homme simple et, dans toute cette affaire, je suis la victime de ma bonté.

Il pleurait et mon silence respecta sa douleur. Il essuya ses yeux, se moucha et me dit :

— Vous connaîtrez toute la vérité. Je ne suis pas un savant, monsieur, mais j'étais l'ami d'un homme de génie qui fit de merveilleux travaux sur la nature des pierres précieuses. Je le secondai dans ses expériences. Je n'étais qu'un manœuvre. Mais il appréciait mon zèle et mon dévouement. Il était trop pauvre pour récompenser le concours que je lui prêtais. J'étais trop payé par les merveilles qui s'accomplissaient quotidiennement dans notre laboratoire. Dans les creusets féeriques, les matières les plus viles se changeaient en or et en platine. Le verre pilé devenait saphir ou rubis. Enfin, un soir, nous avons vu le charbon se cristalliser : un bloc de diamant scintillait dans l'humble salle d'études. Le maître prit dédaigneusement cette masse et la transforma en charbon. Il se sentait très las. L'émotion l'avait brisé. Il dut s'aliter, et ne voulant pas que sa découverte disparût avec lui, il me remit la formule. Quelques jours plus tard, il mourut.

» Je n'avais pas un sou et je possédais un secret prodigieux. La famille de l'extraordinaire chimiste avait fait apposer les scellés sur son laboratoire. Je ne pouvais même pas répéter la suprême expérience du grand homme. Je n'avais pas l'outillage nécessaire pour fabriquer quelques diamants qui m'auraient permis de vivre. Imaginez-vous, monsieur, ma détresse? J'étais l'homme le plus riche et le plus puissant du monde grâce à la formule que je détenais, et je ne pouvais réaliser ma fortune! Je n'étais ni paresseux ni sot et j'aurais facilement trouvé une modeste place qui m'aurait permis de gagner mon pain quotidien. Mais proposeriez-vous au fils d'un milliardaire un emploi qui lui rapporterait deux cent cinquante francs par mois? Je ne pouvais me réduire à une existence médiocre, et comme j'avais faim, je n'hésitai pas à commettre de minimes escroqueries. Je savais bien que je rendrais au centuple les biens que j'empruntais un peu brutalement. Je subis cependant la honte d'une condamnation sans pouvoir expliquer aux juges les raisons qui m'avaient fait agir et qui me justifiaient. Je craignais qu'on ne me regardât comme un fou et qu'on ne m'enfermât dans une maison de santé.

» Quand je sortis de prison, j'avais certaines notions sur le monde des affaires. J'étais entré en relations avec un financier. Nous fûmes libérés le même mois. Sa conversation m'apprit qu'il était possible de recevoir des capitaux pour des entreprises vagues, aléatoires. Je me gardai bien de lui faire connaître la source de trésors que je possédais; car je n'avais pas une absolue confiance en sa probité. Mais je mis à profit ses conseils. Quelques personnes m'avancèrent les fonds dont j'avais besoin, et vous n'ignorez pas que, devant elles, je réalisai le prodige. Ces premiers commanditaires furent éblouis, et voulant donner à notre affaire l'extension qu'elle méritait, ils firent appel à celui qui devait particulièrement s'y intéresser, au roi du diamant.

» Il consentit à venir dans mon laboratoire, et il devint très pâle quand, dans le creuset, apparut la pierre précieuse. Il m'affirma que mon secret troublerait l'ordre social plus profondément que n'avait fait la Révolution de 1789. Il était éloquent. Il me montra ses actionnaires réduits à la mendicité, les ouvriers sans emploi, les bijoutiers en faillite. Il aperçut des conséquences plus terribles encore. S'appuyant sur mes expériences, un chimiste ne tarderait pas, comme mon maître y était parvenu, à changer le plomb en or. L'or sans valeur, c'était l'écroulement de notre civilisation, c'était la suppression de la fortune, la fin de l'héritage, c'était l'égalité des hommes dans la lutte pour la vie, ou plutôt c'était la puissance livrée à ceux qui ont reçu de la nature l'intelligence et la volonté, c'était le bouleversement, c'était le chaos!

» Je fus troublé par cette horrible vision. Le roi du diamant n'avait pas en vain fait appel à ma sensibilité. Je compris que je ne pouvais faire le malheur de l'humanité. Mais n'avais-je pas droit à une compensation? Je me contentai d'une somme dérisoire : seize cent mille francs! En échange de ces quelques billets bleus, je consentis à détruire la formule précieuse que m'avait léguée mon maître. Ainsi je fus coupable envers ce génie. C'est la véritable faute que j'ai commise. Mais je l'ai cruellement expiée et vous savez que j'obéissais à des motifs très nobles.

» Les manipulations qu'exigeait la fabrication du diamant étaient compliquées et délicates. Je devais suivre minutieusement les instructions précises que le grand savant avait écrites. En anéantissant ces pages, je m'enlevais la possibilité de refaire jamais l'admirable expérience. C'est ce qu'avait compris le roi du diamant. Pour expliquer à la société qu'il dirigeait la dépense de seize cent mille francs il me persuada de lui remettre, sous un pli scellé, une formule inoffensive. Il m'affirma que c'était une simple formalité et que l'enveloppe ne serait jamais ouverte. Mais bientôt il voulut m'obliger à lui restituer l'argent qu'il m'avait versé. Il ne lui suffisait pas d'avoir supprimé une découverte qui mettait en péril sa fortune. Il prétendait encore me reprendre le prix de ma sotte complaisance.

» Vous savez qu'il a déposé contre moi une plainte en escroquerie. C'est en vain que j'ai essayé de prouver ma bonne foi. J'étais incapable de fabriquer du diamant puisque je ne possédais plus les données de mon maître. Je me suis efforcé, pendant de longs jours, de retrouver le secret perdu. J'ai accompli, dans un laboratoire, des travaux désespérés. Certaines doses, certains éléments échappaient à ma mémoire. J'ai pleuré auprès des fours et des creusets. J'ai même eu recours aux tables tournantes pour évoquer l'esprit de mon maître. Il m'a répondu :

» — Cherche! cherche! toi qui m'as trahi, qui m'as vendu!

» Et je croyais entendre son ricanement.

» J'étais perdu. Je me rappelai que le pli scellé ne contenait qu'une formule ridicule et qui me condamnerait. J'ai fui.

» Mais j'ai confiance dans l'avenir. Je tâtonne dans l'ombre pour arriver bientôt à la lumière. Je vais constituer une société d'études pour reprendre mes travaux dans le calme. Bientôt je serai en mesure de confondre mon ennemi. Je lui arracherai des sommes considérables pour me taire, et je me contentai de vendre mes diamants. Je me garderai bien de déprécier cette pierre par une production excessive. Je réaliserai de gros bénéfices. »

Il voulut bien m'associer à son entreprise et accepter ma modeste souscription.

NOZIÈRE.

## AFFAIRES MILITAIRES

### ARMÉE

QUELQUES CAS PARTICULIERS D'APPEL DE RÉSERVISTES. — Le ministre vient de trancher comme il suit quelques questions concernant des réservistes, placés dans des cas particuliers :

1° Les appels prescrits par l'instruction de mars 1908 à l'égard des *hommes résidant à l'étranger*. Doivent-ils être appliqués dès cette année aux hommes de cette catégorie appartenant à des classes normalement convoquées?

Réponse : Un ordre de convocation sera adressé à ces hommes, mais ils pourront être dispensés sur leur demande transmise par le consul de France, ou ajournés pour cas de force majeure, s'ils ne sollicitent que l'ajournement.

Les hommes en résidence à l'étranger en Europe, qu'ils soient fixés ou non dans un pays limitrophe, qui en feront la demande par l'intermédiaire du consul, pourront être ajournés, la résidence régulière à l'étranger devant être considérée comme un cas de force majeure.

2° De quelle manière doit être traité un homme convoqué, ajourné déjà *pour cause de maladie*, qui se trouverait encore malade lors de la deuxième convocation, sans être cependant dans un cas de réforme n° 2?

Réponse : S'il est reconnu que l'homme se trouve dans l'impossibilité absolue de rejoindre son corps à la date indiquée par son ordre d'appel, sa convocation sera retardée et il recevra une deuxième convocation, autant que possible au cours de la même année.

3° Les *instituteurs publics* qui avant le 14 avril 1908 ont accompli une première période dans la réserve ou dans l'armée active, sans demander pour cette période le bénéfice de la dispense prévue par la loi du 21 mars 1905, pourront-ils, sur leur demande, être dispensés de la deuxième période dans la réserve?

Réponse : Ils pourront être dispensés de leur deuxième période dans la réserve s'ils en font la demande.

LA FÊTE DU 39e D'INFANTERIE A ROUEN. — Le 39e régiment d'infanterie a célébré hier jeudi sa fête annuelle, anniversaire de la bataille de Friedland.

On a beaucoup remarqué la présence à cette fête du prince Nashimoto, cousin du mikado, et de son officier d'ordonnance le colonel Ando, qui ayant fait l'année dernière un stage au 39e d'infanterie, avaient tenu à répondre à l'invitation que leur avait adressée le colonel du régiment.

### MARINE

UNE COMMISSION DE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE. — Hier a eu lieu la première séance d'une commission de réorganisation administrative nommée, il y a quelques jours, par le ministre de la marine. Cette commission comprend sous la présidence du vice-amiral de Jonquières, inspecteur général des flottilles, MM. le commissaire général de 1re classe Rouchon-Mazerat, directeur de la comptabilité générale; Guilbert, sous-directeur des services administratifs de la flotte armée; l'ingénieur en chef de 1re classe Tissier, le contrôleur de 1re classe Devos, et les capitaines de frégate Battelet et de Marguery; le commissaire de 1re classe Dufour de la Thuillerie.

La nomination de cette commission a répondu aux vœux formulés par divers rapporteurs du budget de la marine; la mission qui lui a été donnée est vaste, car la commission devra définir les attributions et régler le fonctionnement des services dans les arsenaux et établissements de la marine : 1° en cas de mobilisation et en temps de guerre, 2° en temps de paix; accomplir même tâche pour les forces navales et à bord des bâtiments, ainsi que dans l'administration centrale du ministère. Toutefois, son action ne devra s'exercer que dans un sens défini, car elle aura, sans porter atteinte au principe de l'unité de commandement, à développer l'autonomie des services et la responsabilité administrative de chacun d'eux. « Le rôle des organes qui concourent à l'action administrative sera précisé, en observant la distinction entre les trois phases que cette action comporte : direction, gestion, contrôle. »

La commission semble ainsi reprendre l'œuvre de la commission extraparlementaire de 1894 et aussi celle de la commission extraparlementaire de 1904. La première de ces commissions avait adopté un plan de réorganisation administrative dont la base était l'établissement d'un fonds de roulement; son œuvre est restée sans application; la seconde n'a même pas terminé ses travaux! Il faut espérer que la commission qui vient d'être nommée aura plus de succès et que des résultats concrets sortiront de ses travaux; la compétence de ses membres est un gage de réussite; malheureusement, on peut craindre qu'étant donné la période de transition que la marine traverse, ce ne sera que dans des limites bien restreintes que, suivant le désir exprimé par la Chambre, elle pourra présenter un projet « fixant tout ce qui peut et, par conséquent, doit être fixé d'avance dans notre établissement naval ».

Y a-t-il intérêt à fixer à l'heure actuelle, de manière définitive, le fonctionnement de services administratifs alors que tout se transforme dans la marine? On a souvent dit que l'une des causes de la supériorité de la marine britannique réside dans la souplesse de son administration, dans la facilité qu'a cette administration à s'adapter aux circonstances; son évolution est continue. C'est grâce à cette souplesse que l'amirauté a pu réorganiser en quelques mois la flotte entière comme matériel, comme personnel, comme armements, comme répartition des forces navales, sans que l'administration ait causé le moindre embarras. Mais en Angleterre il y a une complète unité de vues dans l'amirauté, il y a surtout une unité de direction qui fait converger tous les efforts vers un même but, tandis qu'en France, où la direction est instable, on cherche en fixant le fonctionnement des services administratifs à assurer à ce fonctionnement une certaine stabilité. La méthode anglaise est meilleure.

LES ESSAIS DU « JULES-MICHELET ». — Nous avons relaté, le 9 juin, les brillants essais du croiseur cuirassé *Jules-Michelet*. Il convient d'ajouter que ses chaudières du Temple-Guyot ont fourni la puissance de 29,000 chx, sans que la consommation par cheval ait dépassé 860 grammes. La vitesse a été de 23 nœuds 2, supérieure de plus de un nœud à la vitesse prévue au marché.

C'est la première fois qu'un navire de guerre réussit ses essais en quatre jours seulement.

Le vice-amiral Boué de Lapeyrère est nommé au « commandement en chef de la division qui se rendra dans la Baltique », Il s'agit de la division navale qui accompagnera le président de la République pendant son voyage au Danemark, en Suède, en Norvège et en Russie.

ECHOUEMENT D'UN CONTRE-TORPILLEUR. — La *Sagaie*, contre-torpilleur divisionnaire de la flottille de Lorient, qui est actuellement à Brest pour des exercices combinés avec la flottille de ce port, s'est échouée hier au soir en faisant du pilotage près de Molène. Le vice-amiral Boué de Lapeyrère, préfet maritime, prévenu, s'est rendu sur les lieux avec des remorqueurs et chalands de la direction des mouvements du port.

Le bâtiment a été allégé dès cette nuit d'une partie de son matériel, et on attendra la marée de ce soir pour le soulager et le déséchouer.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

### Elections municipales

REIMS. — Le conseil de préfecture de la Marne a statué sur la protestation déposée au lendemain du deuxième tour de scrutin par vingt radicaux et radicaux socialistes contre l'élection du conseil municipal de Reims. Il a rejeté la protestation, disant que l'expérience de représentation proportionnelle réalisée à Reims était irréprochable dans sa forme.

Considérant, dit l'arrêté, que seize candidats ont été portés malgré leur protestation sur une liste où figuraient des candidats d'opinions différentes;

Que le fait de distribuer une liste ainsi composée n'excède pas le droit qui appartient à tout électeur et ne peut être considéré dans la circonstance comme une manœuvre de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin;

Qu'il est bien établi en effet que la confection de cette liste a été signalée aux électeurs, soit par les journaux, soit par les affiches de tous les partis;

Considérant que les électeurs qui ont voté pour la liste dite « proportionnelle » ont voté en toute connaissance de cause;

Attendu que les candidats du bloc républicain avaient fait savoir par la presse, par affiches et par bulletins distribués, qu'ils maintenaient l'intégralité de leur liste;

Que de plus, il résulte de l'examen de la liste incriminée qu'elle portait en tête : « Liste proportionnelle » et qu'elle indiquait en caractères gras le parti politique auquel appartenaient les divers candidats, de sorte que les électeurs n'ont pu être induits en erreur...

## NOUVELLES DU JOUR

Le ministre de l'intérieur vient, par décret, d'ordonner, pour le 1er septembre 1908, la fermeture d'une nouvelle série d'établissements congréganistes d'enseignement ou d'écoles annexées à des établissements mixtes, par application de la loi du 7 juillet 1904, interdisant l'enseignement congréganiste.

Le nombre des établissements ou écoles fermés s'élève à 59, dont 7 de garçons et 52 de filles.

En outre, est ordonnée la fermeture pour le 1er septembre 1909 d'une école de filles à Saint-Lô dans la Manche.

Le sultan de Zanzibar est arrivé ce matin à Marseille par un paquebot allemand. Le sultan, qu'accompagnent quatre officiers anglais, a pris à neuf heures vingt le rapide de Paris; il se rend à Londres.

La Société française de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française) tiendra son assemblée générale annuelle dimanche, à deux heures et demie, au Palais d'Orsay, sous la présidence du marquis de Vogüé.

A cette occasion, remise sera faite au secrétaire général, M. de Valence de Minardière, de la croix de chevalier de la Légion d'honneur qui lui est décernée, sur la proposition du ministre de la guerre, par un décret que publie ce matin le *Journal officiel*, avec la mention suivante :

M. de Valence de Minardière, secrétaire général de la Croix-Rouge française, société de secours aux blessés militaires : services exceptionnels rendus en 1900 au corps expéditionnaire de Chine, et en 1907-1908 au corps de débarquement de Casablanca (Maroc).

Le nouveau président du Conseil municipal, M. Chérioux, a reçu hier le président et les membres du comité de direction des Trente ans de théâtre. Il leur a dit combien les représentants de la ville de Paris étaient heureux de subventionner une œuvre qui a fondé le théâtre populaire dans les faubourgs, et après avoir félicité le vice-président, M. Paul Ferrier, de son rapport sur la création d'un dispensaire dirigé par le professeur Pozzi, il a promis d'en présider à la rentrée l'inauguration.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Hier a eu lieu le dépouillement du scrutin pour l'élection de six délégués de l'enseignement primaire au conseil supérieur de l'instruction publique. On se souvient que le premier vote avait été annulé pour irrégularité et que les électeurs avaient été convoqués à nouveau.

Sur 1,457 inscrits, il y a eu 1,230 votants. En raison de 30 bulletins nuls, la majorité absolue était de 601 voix.

Sur six délégués, quatre seulement ont été élus; ce sont MM. Boitel, 927 voix; Toutey, 877; Devinat, 720, et Mme Eidenschenk, 671. Il reste deux délégués à élire.

Les candidats qui viennent immédiatement après les quatre élus sont : M. Michel, 598; Mlle Fouriaux, 595; MM. Laugier, 577; Roy, 479; Dessaint, 439; Lomont, 374; Comte, 170; Trabuc, 32; Lechantre, 20; etc.

Ces élections n'ont pas tourné à l'avantage des syndicalistes.

M. Boitel, qui est élu en tête, — il avait obtenu 1,025 voix aux récentes élections, — est le directeur de l'école Turgot. D'opinions modérées, et bien que sa profession de foi ne paraisse pas d'une netteté parfaite, il est connu comme non syndicaliste.

De même pour M. Toutey, le deuxième avec 877 voix, alors qu'il n'en avait obtenu, il y a un mois, que 724. M. Toutey est inspecteur primaire à Paris.

M. Devinat, en dépit de son attitude au dernier congrès des instituteurs, attaque dans son journal pédagogique, l'*Ecole nouvelle*, un des principaux champions de la propagande syndicaliste, M. Glay.

Mme Eidenschenk n'est pas syndicaliste. Elle dirige l'école normale de Douai.

Les deux candidats qui viennent en tête pour le ballottage sont M. Michel et Mlle Fouriaux. M. Michel, ancien président de la fédération des amicales d'instituteurs et d'institutrices, instituteur à Marseille, serait plutôt, assure-t-on, d'idées politiques avancées, mais il n'a pas fait de profession de foi syndicaliste. Mlle Fouriaux, après s'être montrée plutôt favorable au mouvement syndicaliste, s'en serait complètement détachée; Mlle Fouriaux est institutrice dans la Marne.

Le conseil académique tiendra sa première session de l'année lundi et mardi prochain, 22 et 23 juin, à la Sorbonne.

COMMÉMORATION DES ÉVÉNEMENTS DE NARBONNE

Les manifestations et cérémonies organisées à Narbonne pour commémorer les journées tragiques des 18, 19 et 20 juin 1907 sont commencées. Hier, le clergé local a célébré dans l'église cathédrale un service funèbre en présence d'une nombreuse assistance.

Aujourd'hui, la façade de l'hôtel de ville est voilée de crêpe, et ce soir, sur la place où plusieurs personnes tombèrent l'an dernier, tuées ou blessées par les soldats du 139e qui gardaient la mairie, les Narbonnais se réuniront pour entendre sonner le tocsin.

Demain soir, au même endroit, un concert sera donné par les sociétés locales. Les harmonies et les fanfares joueront des morceaux funèbres, et une chorale chantera une marche de deux auteurs narbonnais, dont voici les dernières strophes :

Pleure aujourd'hui, triste Narbonne,
Sur les martyrs de ta Cité;
Le sombre deuil qui la couronne
Est le deuil de l'humanité!

Sombre douleur, tu nous désarmes!
Le front penché sous le ciel bleu,
Nous verserons pour vous des larmes,
Morts innocents, frères, adieu!

Dimanche, à midi, les délégations venues des différents points du Midi viticole défileront.

Le procureur général de Montpellier a prescrit l'ouverture d'une information judiciaire contre M. Cousinier, adjoint sortant de la municipalité de Bouzigues, qui, le 10 mai dernier, au cours des incidents électoraux s'empara de la liste d'émargement et refusa de la rendre au juge de paix de Mèze, qui fit une enquête, et au commissaire spécial, M. Emery, qui alla à son domicile pour lui réclamer cette liste.

M. Cousinier présidait le bureau de vote et était candidat sur la liste conservatrice; un autre candidat de cette liste, M. Vivarès, secrétaire du bureau de vote, est poursuivi pour avoir tenté d'introduire frauduleusement des bulletins dans l'urne.

LES GRÈVES

A *Vigneux*, toutes les tentatives de conciliation ont échoué. Les entrepreneurs se sont réunis à nouveau et ont décidé de repousser toutes les demandes du syndicat, à l'exception cependant d'une légère augmentation pour le travail à la tâche. Cette augmentation n'intéresse qu'une petite fraction des grévistes, cent cinquante au plus.

Un entrepreneur cependant a traité avec le syndicat. La convention intervenue devant le juge de paix de Villeneuve-Saint-Georges stipule, entre autres clauses, que chaque ouvrier laissera à la caisse de l'entreprise une somme de un franc par jour, qui sera versée au comité de grève pour les soupes communistes.

Les grévistes ont recommencé leurs manifestations dans les rues en chantant l'*Internationale*.

Le juge d'instruction de Corbeil a convoqué pour aujourd'hui à son cabinet un certain nombre de grévistes qui ont pris part aux troubles consécutifs aux obsèques des victimes de l'échauffourée du 2 juin.

Aux *papeteries de Ballancourt*, la grève a pris une certaine extension : trois cent cinquante ouvriers ont quitté le travail. Le directeur a reçu une délégation qui lui a soumis les conditions mises par les grévistes à la reprise du travail :

« 1° Réintégration de l'ouvrier dont le renvoi fut la cause de la grève; 2° explication de ce renvoi; 3° assurance qu'aucun des travailleurs ne serait renvoyé pour fait de grève. »

Le directeur a repoussé la première de ces conditions, et les pourparlers ont été rompus.

Hier, dans l'après-midi, les ouvriers se sont opposés, à l'usine, au chargement d'une rame de wagons.

La gendarmerie est intervenue. Les wagons ont pu être conduits à la gare avec leur chargement.

## AU JOUR LE JOUR

### Choses d'art

LES MAÎTRES ANGLAIS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE DANS LA GALERIE SEDELMEYER

L'exposition des portraitistes anglais du dix-huitième siècle dont nous avons annoncé l'ouverture, au profit de l'Orphelinat des arts, dans la galerie Sedelmeyer, va se fermer. Nous nous étions promis d'y revenir avant qu'elle fût close. Nous nous tenons parole.

L'enseignement qu'elle nous apporte est unique. Les deux hommes à qui l'Angleterre dut la fondation de son école de peinture, Reynolds et Gainsborough, y sont représentés chacun par onze pièces, Romney par huit, Hoppner et Raeburn par neuf, Lawrence par sept. Beechey, Archer Shee et Russell ne figurent, il est vrai, dans le total qu'avec un seul exemplaire chacun; mais le rôle de comparses qu'ils jouent ne permet pas, du moins, à l'intérêt de s'éparpiller sur des artistes de second plan, et l'attention ne se concentre ici que sur des maîtres.

Ce qu'ils furent et sur quel genre particulier de mérites ils fondèrent leur réputation, cette exposition, mieux que tous les travaux d'érudits, vous le dira. Non que les travaux d'érudits n'aient leur prix. Le *Michel-Ange* de Romain Rolland, le *Rembrandt* de Georges Bréal, le *Reynolds* de François Benoit sont des livres exquis, mais qui ne sauraient, même pour les curieux ordinaires, tenir lieu d'une étude attentive des œuvres. Ils préparent à les mieux comprendre, ils apprennent dans quelles conditions et sous quelles influences s'est développé le génie de ces grands hommes; ils ne dispensent pas celui qui veut pénétrer dans l'intimité d'un artiste de recourir à l'artiste lui-même et de lui poser, en analysant ses productions avec soin, quelques questions directes.

Questionnons Reynolds tout d'abord.

Il fut le premier en date. Aucun de ceux qui l'avaient précédé, en Angleterre du moins, dans la carrière de peintre ne pouvait lui servir ni à s'orienter, ni à se former une technique. Quant il prit conscience de lui-même, son art, autour de lui, n'était exercé que par des hommes d'intelligence moyenne et de savoir très médiocre, imitateurs attardés de Van Dyck ou pasticheurs sans grâce de nos maîtres français. Il voyagea, il prit conseil, à Venise, du Titien, et plus tard, en Hollande, de Rembrandt. Il se trouva d'autant mieux de ces conseils qu'il ne les suivit ni sans méthode, ni sans choix. Il n'en retint que ce qu'il lui parut judicieux d'en garder, ce qui pouvait enrichir son fonds sans le dénaturer.

Ces influences sont curieuses à relever. Elles éclatent d'une façon singulière dans ce portrait d'enfant, *Master Bunbury*, qui appartient à M. Fairfax Murray, et dans ce portrait de *Lady Carrysfort*, qui appartient à M. Rosenheim. Planté à la Rubens, sur un fond d'architecture orné d'un rideau rouge relevé, le portrait de lady Carrysfort montre un peintre que Rembrandt ne préoccupe pas moins que Rubens. Il y a dans l'ajustement de la dame des bruns, des lilas et des rouges, relevés de chaudes notes d'or, dont l'origine est visiblement hollandaise, et ces souvenirs hollandais s'amalgament aux souvenirs flamands dans un ensemble admirable de tenue et qui ne sent en rien le pastiche. En dépit de ses emprunts, l'œuvre est profondément personnelle. On y trouve déjà ces blancs doux et ambrés qui joueront, à partir de 1760, un rôle si considérable dans la peinture anglaise de portraits, et que Romney surtout et Raeburn s'approprieront en les modifiant suivant leur tempérament et leur goût. Ils seront crémeux chez Raeburn, franchement dorés chez Romney.

Dans le portrait de *M. Bunbary*, l'influence de Rembrandt se lit seule. Les bruns rouges de la dernière période du maître et les notes dorées qu'il a employées pour peindre les têtes constituent à peu près à eux seuls, dans ce portrait d'enfant, représenté sur un fond de paysage, toute la gamme des tons. Là encore, pourtant, Reynolds a su s'assimiler, avec une dextérité admirable, tout ce qu'il empruntait. Dans ce morceau si charmant, comme dans le portrait de *Lady Carrysfort*, le sentiment n'est pas seul anglais; la couleur, bien que dérivée de Rembrandt, et la présentation du modèle y sont originales. L'œuvre a un air de famille avec celle dont elle s'est inspirée, mais sa physionomie est individuelle quand même, et tout autre.

Comme la Hollande et la Flandre, la France a versé sa contribution dans le creuset. Considérez un instant cette toile somptueuse où, sur une loggia bordée d'une balustrade de pierre et dont le plafond est soutenu par de robustes colonnes, une aristocratique jeune femme *Jane, comtesse d'Eglinton*, joue de la harpe, et dites-moi d'où vient le velours bleu paon de cette jupe? Largillière et Rigaud y sont pour quelque chose. Il est vrai que le rideau rouge drapé sur les colonnes vient de Rubens et que le corsage et la jupe de dessus jaune paille sont un legs des successeurs hollandais ou flamands de Van Dyck.

Aimez-vous les roses du Titien? Vous en constaterez un rappel évident dans le beau portrait (à M. Hodgkins) de *Mary, duchesse d'Ancaster*, que Reynolds doit avoir exécuté vers 1745 ou 1750. Bien que cette œuvre si noble, et d'une si exquise dignité, ne soit que de la première période de Reynolds, elle est déjà parfaite, et l'artiste qu'elle nous montre en lui, s'il n'avait connu que cette manière de peindre, se fût encore inscrit, malgré tout, au premier rang parmi les maîtres de son temps, et de tous les temps.

Mais le voici, cette fois, définitif dans le joli portrait or et blanc (à M. Fairfax Murray) de la *Duchesse de Gloucester*, dans celui (aux héritiers Maurice Kann) de *Lady Elisabeth Watson Taylor*, dans le portrait (à la marquise de Ganay) de l'*Evêque de Rochester*, et dans la magnifique effigie (à M. Ch. J. Wertheimer) du *Marquis de Granby*. Appuyé contre son cheval bai, le modèle étend sur le dos de l'animal son bras gauche et fait face au spectateur dans une pose du naturel le plus heureux et le plus simple. Quant à l'exécution, elle est conduite avec autant de décision que de largeur. L'œuvre enfin, aussi pittoresque dans sa présentation que savoureuse dans son mariage de bleus foncés et de rouges vifs que chamarrent des notes d'or avec des chamois clairs et de beaux bruns, est une des plus puissantes de l'artiste.

Dans Gainsborough, nature toute primesautière, et dont l'œil est d'une sensibilité délicieuse, on ne trouve pas cette diversité qui nous frappe dans l'œuvre de Reynolds. Du commencement à la fin de sa carrière, on est surpris de l'unité qu'attestent entre eux ses travaux. Il est plus hésitant, dans la première partie de sa carrière, plus raffiné et de plus en plus coloriste dans la seconde, mais tout se tient dans cette admirable série, et s'il est parfois arrivé à l'artiste de subir quelques influences étrangères, ces influences n'ont jamais été de longue durée. Il faut pour les saisir, d'autre part, un œil singulièrement exercé, tant elles sont légères.

En dépit de cette unité, aucune uniformité dans son œuvre. Des onze pièces que cette exposition montre de lui, deux seulement se ressemblent, — et toutes deux, d'ailleurs, sont des plus attayantes, — le portrait du *Prince de Galles* et celui de *M. Montagu*. Leurs harmonies bleu paon relevées de rose ont été le départ de toute une série d'œuvres où le bleu fut la préoccupation exclusive de l'artiste et qui aboutit au fameux *Blue boy*. Un bleu de même famille se retrouve dans l'adorable portrait de la *Comtesse Spencer* (au baron d'Erlanger); d'autres bleus dans le portrait d'une jeune princesse et dans celui de la reine Charlotte. Partout ailleurs, des harmonies aussi variées que séduisantes : brun rouge, brun clair, vieil or et blanc doré dans le portrait du musicien Abel; brun foncé, brun clair, rouge et or, avec la plus jolie tache amarante qui se puisse voir, dans le portrait équestre du *Général Honywood*, et dans le portrait des *Enfants du docteur Charleton*, une adorable et fine harmonie de blancs et de roses encadrée dans un paysage aux tons roux. Autant de pièces, autant de chefs-d'œuvre.

Romney dérive surtout de Reynolds. Il tient de lui une décision extraordinaire dans la touche, décision qu'il pousse fréquemment jusqu'à l'abréviation. Mais l'abréviation, remarquez-le, est toujours juste. Même souci de la matière et des beaux effets de la couleur que chez Reynolds, mais un souci qui n'a rien d'apparent. Il a le don. Sur les huit morceaux qui sont de lui, aucun n'est indifférent et quelques-uns sont purement admirables.

Hoppner ne saurait se comparer à Romney. Quel beau peintre pourtant, et quelles merveilles, ici, sous son nom : le portrait de lady Jane Mildmay et de sa fille, celui de Mme Manning et de sa fille, ceux de miss Gyll, de miss Raine, de lady Arundell, de M. Home et de M. Harteynke.

On voudrait, dans les neuf morceaux de Raeburn, faire un choix, que ce choix serait également difficile tant le peintre est sûr de lui, tant il a mis de souplesse dans ses harmonies de blancs et de bruns ou de rouges et de noirs, dont Lawrence, à son tour, s'inspirera en notes décisives et avec des transparences inconnues avant lui. On aimerait, sur la série des Lawrence comme sur celle des Reynolds et des Gainsborough, donner quelques explications plus complètes, entrer dans le détail des morceaux les plus étourdissants. On est obligé de se l'interdire, faute d'espace, et c'est à regret qu'on se sépare de ces maîtres et de cette inoubliable collection de pièces maîtresses. — *Thiébault-Sisson*.

### La fuite d'Henri Lemoine

LA DISGRACE DE M. LE POITTEVIN

La fuite de Lemoine a eu pour conséquence d'entraîner la disgrâce du juge qui avait été chargé d'instruire son affaire.

Voici la note qui paraît en effet ce matin au *Journal officiel*:

Par décret du président de la République en date du 18 juin 1908, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, M. Saumande, juge au tribunal de première instance de la Seine, y est chargé, pour trois ans, des fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Le Poittevin.

La mesure qui frappe M. Le Poittevin a été portée à la connaissance de la presse hier soir seulement, vers sept heures.

Dans la matinée, le conseil des ministres avait été saisi de la question par le garde de sceaux, qui avait exposé qu'en raison de la façon toute spéciale dont M. Le Poittevin paraissait avoir conduit et terminé son instruction dans l'affaire Lemoine, ce magistrat lui semblait devoir être l'objet d'une mesure disciplinaire.

M. Briand avait fait ressortir notamment que ce magistrat instructeur, après avoir accordé à Lemoine, de sa seule autorité et sans en référer au procureur général, un second sursis après l'insuccès prévu des premières expériences, s'était montré imprudent et peu avisé, en ne faisant pas surveiller l'inculpé aujourd'hui en fuite.

En présence des explications données par M. Briand, les membres du gouvernement approuvèrent à l'unanimité la mesure que le garde des sceaux annonçait devoir prendre contre M. Le Poittevin.

Dans l'après-midi le ministre de la justice priait le procureur général de demander à M. Le Poittevin un rapport sur les différentes phases de son instruction.

Ce rapport fut transmis à M. Briand, qui jugea insuffisantes les explications fournies par M. Le Poittevin et prit contre lui la mesure que l'on vient de voir.

CHEZ M. LE POITTEVIN

Nous nous sommes présenté ce matin au domicile du magistrat disgracié, 19, rue Ernest-Renan, et nous lui avons demandé son impression sur la mesure qui le frappe.

— J'ai été, nous déclare M. Le Poittevin, fort surpris en apprenant hier soir que le gouvernement avait décidé de me retirer l'instruction. J'en ai eu d'ailleurs la nouvelle indirectement et ce matin encore je n'ai reçu à ce sujet aucune communication directe.

Vous comprendrez que je ne puisse pas me laisser aller à des appréciations sur la mesure elle-même; ce serait manquer à mon devoir professionnel. Pour l'instant, je m'incline, tout en faisant mes réserves. Quant aux déclarations qui m'ont été prêtées à ce sujet, vous pouvez affirmer qu'elles sont absolument fantaisistes.

D'ailleurs, vous connaissez déjà les motifs qui ont dicté ma conduite dans l'affaire Lemoine. Ces motifs, je vous les ai indiqués hier, alors que je ne pouvais même pas prévoir la mesure qui allait être prise contre moi.

Nous avions, en effet, fait part dès hier au juge d'instruction des critiques dont il était l'objet et nous avions résumé les explications qu'il nous avait données.

Après la disgrâce de M. Le Poittevin nous avons tenu à les lui faire préciser de nouveau pour les reproduire en détail.

— Pour moi, nous a déclaré M. Le Poittevin, le premier but à atteindre dans cette affaire, c'était d'établir nettement de n'importe quelle façon l'imposture de Lemoine, afin de débarrasser le commerce de la bijouterie du cauchemar qui pesait sur lui depuis six mois.

Par la répercussion qu'elle avait eue sur le marché du diamant et des bijoux en général, l'affaire Lemoine était devenue d'intérêt général.

Le président de la chambre syndicale de la bijouterie m'avait déclaré à maintes reprises que si cette situation se prolongeait, ce serait un véritable désastre. Je recevais des monceaux de lettres dans lesquelles mes correspondants me disaient que les affaires étaient complètement paralysées. Les quelques clients, qui forcés par les circonstances se décidaient à acheter des bijoux, ne traitaient le plus souvent qu'à condition, en spécifiant que le marché serait résilié au cas où il serait établi que Lemoine fabriquait réellement du diamant. Le ministre du commerce lui-même est intervenu pour me demander de hâter la solution de cette affaire.

Tant que je l'ai gardé en prison, l'inculpé s'est réfugié dans le maquis de la procédure et a eu recours à tous les moyens dilatoires. « Mettez-moi à même de prouver mon innocence, disait-il; rendez-moi ma liberté et je vous démontrerai ma bonne foi en vous apportant un diamant de ma fabrication. »

On me reprochait déjà de ne pas faire droit à cette demande. D'accord avec le parquet et avec les parties civiles, je mis Lemoine en liberté provisoire sous caution. Il était entendu que l'inculpé aurait, ainsi qu'il l'avait demandé, toute son indépendance et sa liberté d'esprit; il nous avait même prévenus que dès le lendemain de sa mise en liberté il serait obligé de se rendre à l'étranger pour ses affaires. Il est allé, en effet, en Allemagne et en Angleterre et en est revenu.

« Vous auriez dû le faire surveiller », me dit-on aujourd'hui.

Je voudrais bien savoir quel est l'article du code qui autorise une telle surveillance. Il y a à Paris près d'un millier de prévenus qui sont dans le même cas que Lemoine; s'il fallait les faire surveiller, il nous faudrait, rien que pour cela, toute une armée d'agents.

D'ailleurs, il n'est pas facile de faire « filer » un individu qui sort toujours en automobile sans que cet individu s'en aperçoive, et Lemoine n'aurait pas manqué de dire que nous ne tenions pas la promesse que nous lui avions faite. Il a même prétendu quelques jours après sa mise en liberté et a dit qu'il allait se voir obligé de renoncer à ses essais, parce que l'on avait mis, affirme-t-il, des détectives à ses trousses. D'ailleurs, je suis persuadé que Lemoine ne demandait pas autre chose et que le jour où il aurait pu établir qu'il était filé réellement, il serait revenu se constituer prisonnier, et l'instruction pouvait se prolonger longtemps encore.

Par sa fuite, l'inculpé a démontré son imposture mieux que ne l'auraient fait des débats contradictoires et nous pouvons dire que cette affaire est enfin close. Si les recherches pour le retrouver sont infructueuses, Lemoine sera condamné par défaut au maximum de la peine; mais qu'on le retrouve ou ne le retrouve pas, cette affaire n'est plus qu'une très banale affaire d'escroquerie. Elle n'a plus aucune répercussion sur le marché de la bijouterie : c'était là l'essentiel, et quoi qu'il arrive, je me félicite d'avoir pu obtenir ce résultat, devant lequel pour moi tout le reste devait disparaître.

A LA RECHERCHE DE LEMOINE

Nous avons dit, avant-hier, que Lemoine avait quitté lundi son domicile en compagnie de son beau-frère, M. d'Uzer, et d'un homme à favoris grisonnants. Quelques instants auparavant, une voiture était sortie de l'hôtel chargée d'une lourde malle.

C'est M. Blot, sous-chef de la Sûreté, qui a été chargé de rechercher la direction qu'avait prise le fugitif. Jusqu'à présent, aucun renseignement précis n'a été recueilli qui permette de savoir où s'est retiré le pseudo-chimiste. On croit qu'il a fait couper sa barbe et qu'il s'est rendu méconnaissable.

Sur les instructions de la Sûreté générale, qui a fourni son signalement à toutes les brigades mobiles de province, on a recherché si Lemoine ne se serait pas réfugié à Bordeaux; mais l'enquête de ce côté n'a donné jusqu'à présent aucun résultat.

M. Hamard a communiqué ce matin une photographie de Lemoine fournie par le service anthropométrique et prise à la prison de Liége en 1901, au moment où le pseudo-fabricant de diamants, arrêté sous un faux nom, purgeait une condamnation à quarante jours de prison pour usurpation d'identité. Sur cette photographie, Lemoine a la figure complètement rasée. Il fut extradé à l'époque que nous rappelons et remis aux autorités françaises.

D'autre part, d'après un télégramme d'Hendaye, Lemoine aurait été vu mardi dans le rapide d'Irun à Madrid.

LA REQUÊTE DE Mme LEMOINE

Nous avons annoncé, hier, que Me Charles Mathiot devait déposer aujourd'hui, au nom de Mme Lemoine, une requête en divorce devant le tribunal civil de la Seine.

Nous nous sommes présenté ce matin 12, rue Pigalle; on nous a dit que Mme Lemoine était sortie et que, d'ailleurs, elle avait déclaré ne vouloir recevoir personne; mais quelqu'un de son entourage nous a donné les explications suivantes :

Les motifs invoqués par Mme Lemoine pour faire prononcer le divorce à son profit sont des injures et des sévices graves.

Mme Lemoine ignorait tout du passé de son mari, au moment où elle l'épousa, il y aura bientôt trois ans. On se rappelle qu'elle tenait quelque temps auparavant, sous le nom de Mme de Rigny, une boutique d'antiquaire rue de la Chaussée-d'Antin. Lemoine, qui avait réussi à capter sa confiance, l'avait décidée à abandonner son commerce et à venir s'installer dans l'hôtel de la rue Pigalle, avec la fille qu'elle avait eue d'une première union et qui était alors âgée de seize ans.

Mme Lemoine n'avait pas tardé à être fixée sur la moralité du personnage qu'elle avait épousé. A plusieurs reprises, elle avait déjà songé à demander le divorce, mais elle avait toujours reculé; son mari lui inspirait une véritable terreur.

Depuis sa mise en liberté provisoire, Lemoine avait eu avec sa femme plusieurs discussions très violentes, la plupart motivées par les demandes réitérées d'argent qu'il lui adressait. La dernière discussion remonte à dimanche soir, alors que Lemoine avait déjà tout préparé pour sa fuite.

La personne qui nous a donné ces renseignements a ajouté qu'outre les injures et les sévices graves qui seront invoqués pour la requête en divorce, il est d'autres motifs, d'ordre tout intime, sur lesquels il nous est impossible d'insister. Elle est, enfin, persuadée que l'inculpé se cache à Paris ou dans la banlieue.

### L'INVENTION SOUS PLI CACHETÉ

Sous ce titre, la *Revue générale de la propriété industrielle*, publiée par M. Frédéric Lévy, a inséré une note que ce dernier avait demandée à M. Armengaud jeune, dont la compétence en ces matières est bien connue.

Déjà ce dernier nous avait donné son avis sur le prétendu procédé imaginé par le simili-chimiste Lemoine, qui vient de brûler avec tant de désinvolture la politesse à tous ceux, magistrats, experts, avocats et plaignants, qui attendaient naïvement sa visite, mercredi, au Palais de Justice.

Voici le résumé des observations présentées par M. Armengaud :

Quels droits celui qui traite avec un inventeur, en lui achetant, par hypothèse, son invention décrite dans un pli cacheté déposé en lieu sûr sans que l'acquéreur lui-même ait été admis à en prendre connaissance, quels droits cet acheteur aura-t-il ainsi acquis?

Entre le vendeur et l'acheteur, tout dépendra bien entendu des conventions qu'ils auront arrêtées; on doit admettre que la vente, si elle est régulière et si elle a une date certaine, sera opposable aux ayants cause du vendeur, qu'ils soient de bonne ou de mauvaise foi, et aussi, par conséquent, à l'usurpateur qui ferait en fraude breveter l'invention.

Mais vis-à-vis d'un tiers inventeur, qui aurait fait à son tour la même découverte et l'aurait fait protéger par un brevet, la situation de notre acheteur ne serait rien de moins que critique. Pour invoquer une possession antérieure, il faudrait qu'il eût été en *possession* de l'invention ; or, dans l'hypothèse même que nous avons prise, l'inventeur avait refusé de communiquer le secret de son procédé, il s'était contenté de le décrire prétendument dans un pli cacheté et ne faisait ses expériences qu'à l'abri du secret.

Ainsi l'acquéreur supposé ne connaissait même pas l'invention qu'il était censé avoir achetée. Comment, dans conditions, pourrait-il opposer au tiers breveté une exception d'usage antérieur? En réalité, il succomberait sur les poursuites en contrefaçon que le breveté serait en droit de lui intenter, s'il entreprenait, même avec le consentement et le concours de son vendeur, l'exploitation du procédé. Les dommages-intérêts qu'il serait exposé à payer viendraient s'ajouter au prix de l'invention qu'il aurait achetée, sous la forme aussi fallacieuse que mystérieuse du pli cacheté. Il résulte suffisamment de ce que nous venons de dire que ce mode d'acquisition ne saurait être recommandé.

On voit qu'en réalité, comme nous l'avions dit, toute personne qui traite avec un inventeur sur la base d'un pli cacheté, s'expose, ainsi que cela vient d'être démontré, à être poursuivie en contrefaçon par celui qui, avec ou sans la complicité de l'inventeur, aurait pris un brevet d'invention. Dans cette éventualité, M. Wernher, en admettant que Lemoine se fût séparé de lui, aurait été empêché de vendre à l'avenir les diamants artificiels fabriqués par le procédé secret, et pour ceux qu'il aurait vendus auparavant, il aurait été condamné à des dommages-intérêts s'ajoutant à la perte de ses 1,600,000 francs?

### Incidents dans le corps de la police marseillaise

Notre correspondant à Marseille *nous télégraphie :*

« De graves incidents viennent de se produire dans le corps de la police de notre ville. Ils ont provoqué la révocation et l'arrestation d'un sous-brigadier et la rétrogradation de deux agents de la Sûreté.

» Ces incidents ont eu pour point de départ la nomination de trois secrétaires, désignés sans que le concours habituel leur ait été imposé; l'une de ces nominations fut faite par le maire, M. Chanot, avant que le service de la police marseillaise fût rattachées au ministère de l'intérieur; les deux autres ont été signées par le préfet.

» Quoi qu'il en soit, l'Amicale des agents de police s'émut de ces nominations qui retardaient l'avancement des secrétaires en fonction ou des élèves secrétaires, et elle décida de saisir le Conseil d'Etat. Or, il fallait de l'argent pour soutenir ce procès. L'Amicale résolut de faire appel à ses membres, en affichant un avis dans les différents postes. Mais le commissaire central ordonna d'arracher ces placards, et fit une circulaire indiquant que seuls les ordres de service pouvaient être affichés dans les postes. Le sous-brigadier Turriez, qui se trouvait dans l'un des postes quand la note du commissaire central y parvint, protesta avec violence. On lui demanda des explications par écrit, et finalement le préfet le révoqua.

»Turriez aurait, paraît-il, formulé des menaces de mort à l'adresse du commissaire central. En tout cas, le parquet, saisi d'une plainte, a fait arrêter le sous-brigadier.

» C'est l'officier de paix Edouard Gabriel et le sous-brigadier Guérigny qui furent chargés de l'arrestation et de signifier sa révocation à Turriez. Tous deux furent mal reçus par Turriez, qui les apostropha en leur disant : « Vous n'avez pas longtemps à vivre, vous, le commissaire central et une autre personne. Tous trois, vous y passerez, soit avec le revolver, soit avec le poignard. Quant à vous, monsieur Gabriel, vous y passerez le premier. *Ma résolution est prise.* »

» D'autre part, six agents de la police secrète ont été rétrogradés parce qu'ils avaient abandonné leur poste, après s'être concertés, quand le commissaire central eut donné l'ordre d'enlever les avis placardés dans les poste de police par l'Amicale.

» Ces incidents provoquent une vive agitation dans le corps de police. Mais les agents ne paraissent pas résolus, pour le moment du moins, à sortir des règles de la discipline professionnelle.

» A la préfecture, on affirme que Turriez sera poursuivi à raison de ses injures et des menaces de mort qu'il a proférées. »

## FAITS DIVERS

### LA TEMPÉRATURE

Vendredi 19 juin. — Une vaste zone de basse pression couvre ce matin l'ouest et le nord de l'Europe; elle présente de nombreux minima dont les plus importants se trouvent dans le centre de la France (754 mm.) et près de l'Ecosse (752 mm.).

Les fortes pressions disparaissent lentement de l'est de l'Europe ; elles persistent aux Açores (771 mm.).

Le vent est faible ou modéré des régions nord sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; très fort de l'est sur celles de la Méditerranée où la mer est mauvaise.

Des pluies abondantes sont tombées sur nos régions; elles ont donné 20 mm. d'eau à Biarritz, 15 à Bordeaux et à Limoges, 12° à Paris, 11 à Nancy; des orages ont éclaté dans l'est.

La température reste sensiblement la même; elle était ce matin de : 8° à Bodœ, 11° à Nantes, 14° à Toulouse, 16° à Paris, 23° à Saint-Pétersbourg, 26° à Palerme.

On notait : 11° au puy de Dôme et au Ventoux, —1° au pic du Midi.

En France, des pluies sont probables avec temps frais.

A Paris, hier, la température moyenne, 15°9, a été voisine de la normale (16°8).

A la tour Eiffel, maximum 15°8 le 18, à 3 h. du soir; minimum 11°8 le 18, à 9 h. du soir.

**Observatoire municipal** (RÉGION PARISIENNE)

Le ciel demeure entièrement couvert et une pluie, qui tombe presque sans interruption depuis hier 3 h. 20 soir, fournit sur notre région des hauteurs d'eau comprises entre 15 et 20 mm.

Les vents, faibles, continuent à souffler d'entre nord et nord-est.

La température s'est encore abaissée, les maxima d'hier ne dépassent pas 20°.

Hauteur barométrique à midi : 755 mm.

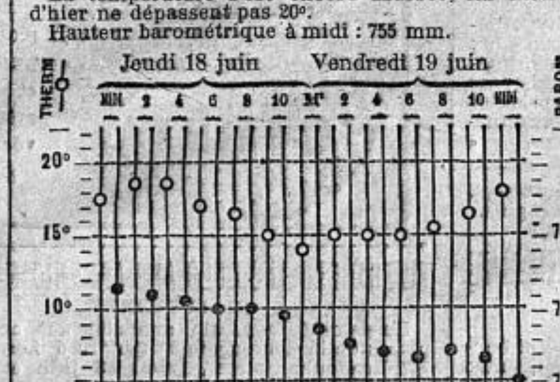


DUEL. — A la suite d'une polémique, une rencontre à l'épée a eu lieu, hier soir, entre le baron Louis d'Hurcourt et le duc d'Albuquerque.

A la seconde reprise, le duc d'Albuquerque a été blessé à l'épaule.

UN DRAME MYSTÉRIEUX A CLICHY. — Un drame sur lequel plane quelque mystère s'est déroulé hier, dans la maison du numéro 18 de la rue de l'Union, à Clichy. Là, au cinquième étage, dans un modeste logement de trois cent cinquante francs, habitent M. Darrifourcq, employé à la Compagnie des chemins de fer économiques, sa fille, employée dans les bureaux de la même compagnie, et sa femme, née Marguerite Tourquin, âgée de quarante-trois ans. Le père et la fille partaient chaque matin pour aller travailler et ne rentraient qu'à midi pour déjeuner.

Hier, à midi, ils rentrèrent à l'heure habituelle. La porte de leur appartement était fermée. Ils frappèrent, personne ne répondit. Tout d'abord, ils ne s'étonnèrent pas, connaissant le caractère de Mme Darrifourcq, qui, d'une méfiance extrême, n'ouvrait qu'à des amis très sûrs après avoir, au préalable, observé les visiteurs par un petit judas pratiqué dans le panneau de la porte. Mais de nouveaux appels furent aussi infructueux.

Inquiet, M. Darrifourcq s'informa près d'une voisine, Mme Marx. Celle-ci n'avait pas vu sortir Mme Darrifourcq.

— Je lui ai parlé, répondit-elle, il y a à peu près une heure en lui apportant des provisions pour son déjeuner. Notre conversation n'a pas été longue, car elle m'a dit : « J'ai dans ma chambre une personne à demi vêtue et je ne veux pas la faire attendre. »

Mme Darrifourcq, ancienne couturière, faisait, en effet, quelques travaux pour des voisines et des amies, et c'est, sans doute, une de ses clientes qui se trouvait chez elle pour un essayage.

Mme Marx entendit quelques instants plus tard des « Au revoir ! » s'échanger sur le palier. Elle n'en savait pas davantage.

M. Darrifourcq prit le parti d'envoyer chercher un serrurier. La porte ouverte, il aperçut au milieu de l'antichambre, étendu sur le ventre, la tête baignant dans une flaque de sang, le cadavre de sa femme. A côté d'elle se trouvait un fer à repasser. M. Souliard, commissaire de police de Clichy, fut aussitôt mandé ; il vint, accompagné du docteur Hallé, qui constata une fracture du pariétal gauche avec plaie pénétrante.

Se trouvait-on en présence d'un crime? L'appartement était dans le plus grand ordre, et dans la poche de la morte, on découvrit son porte-monnaie, contenant une somme de dix francs cinquante.

Mme Darrifourcq était sujette depuis quelque temps à des étourdissements. Prise de faiblesse, s'est-elle affaissée et, dans sa chute, a-t-elle heurté le fer à repasser dont elle se servait et qui paraît avoir occasionné la blessure que son cadavre porte à la tête?

Quoi qu'il en soit des hypothèses, le parquet fut prévenu et M. Larcher, juge d'instruction, s'est rendu hier à Clichy, en compagnie de M. Hamard et du docteur Socquet, pour procéder à une enquête, et le chef de la Sûreté s'est préoccupé de retrouver la visiteuse dont Mme Marx a révélé la présence chez Mme Darrifourcq un peu avant sa mort.

Nous avons vu ce matin M. Hamard, à qui nous avons demandé son opinion sur cette affaire. Le chef de la Sûreté n'est pas éloigné de croire à une mort naturelle. Mme Darrifourcq était depuis longtemps souffrante. Sa famille est des plus honorables. Très économes, M. Darrifourcq et sa fille vivaient dans une honnête aisance. Le père gagnait 300 francs par mois qu'il rapportait au logis; les appointements de sa jeune fille étaient de 100 francs. Le ménage était très uni. Le décès de Mme Darrifourcq est dû très probablement à une congestion. La date de son autopsie n'est pas encore fixée.

UN AGENT DE LA SURETÉ BLESSÉ. — Deux inspecteurs de la Sûreté, MM. Perseval et Rohre, étaient de surveillance hier soir rue de la Convention, où ils devaient procéder à l'arrestation de six malfaiteurs qui, dans la nuit de lundi à mardi, s'étaient rendus coupables d'une tentative de meurtre dans un débit de vins.

Ces derniers réunis dans un bar, se sentant surveillés, sortirent et se ruèrent sur l'inspecteur Perseval, le renversèrent et le piétinèrent, après l'avoir frappé à coups de pied et à coups de poing. L'inspecteur Rohre parvint à dégager son camarade, qui gisait inanimé sur la chaussée.

Des gardiens de la paix accoururent à son appel et transportèrent le blessé à l'hôpital Boucicaut, où on constata qu'il portait une plaie profonde à la tête et qu'il avait la clavicule gauche brisée.

Revenant ensuite sur le théâtre de l'agression, l'inspecteur Rohre reconnut deux des agresseurs dans un groupe qui stationnait à quelques pas et parvint à les arrêter, malgré la résistance désespérée qu'ils lui opposèrent. Ce sont les nommés Fauvet et Petit. Ils ont été envoyés au Dépôt.

M. Hamard s'est rendu, ce matin, à l'hôpital Boucicaut où il a félicité l'inspecteur Perseval pour le courage dont il avait fait preuve dans cette circonstance. Il a également félicité son camarade.

LA FUGUE DU CHIFFONNIER. — Un chiffonnier en gros de Vaugirard, M. Théophile Veltet, avait disparu dans des circonstances assez mystérieuses pour provoquer la mise en mouvement de la justice. Agé de quarante-huit ans, M. Veltet se livrait, passage des Favorites, au commerce des chiffons en gros. Dans ces derniers temps, il avait entrepris d'exploiter les marchés de la banlieue parisienne, et il avait embauché comme aide un nommé Blaise Pitault, âgé de cinquante-cinq ans environ.

Samedi dernier, M. Veltet et son commis partaient ensemble en voiture pour le marché de Vincennes.

Le lendemain soir, Blaise Pitault rentrait seul. Il racontait qu'apprenant que le marché de Vincennes avait lieu le vendredi et non le samedi, M. Veltet s'était dirigé vers Charenton, puis vers Meaux.

Le patron et le commis couchèrent dans un petit bois près de Meaux. Ils repartaient dès le lever du soleil; mais dans la matinée, le cheval, fourbu, s'arrêtait et M. Veltet chargeait son employé d'aller à Paris prévenir les siens.

Le soir même, le commis et Mme Veltet partaient pour rejoindre le chiffonnier. Mais arrivés dans la forêt, à l'endroit indiqué, ils ne trouvèrent plus que la voiture. M. Veltet avait disparu.

La justice, avertie, fit rechercher le chiffonnier.

Et l'on parlait déjà d'assassinat quand, ce matin, à dix heures, est arrivé, passage des Favorites, un télégramme daté de Ferrières-en-Brie, par lequel M. Veltet annonce qu'il est en parfaite santé et qu'il va prendre le train à Meaux pour rentrer à Paris.

UN PLAFOND QUI S'EFFONDRE. — La famille Bazin habite un appartement situé au second étage de la maison n° 41, rue de Belleville. Hier soir, elle était réunie dans la salle à manger, quand soudain un craquement se fit entendre et le plafond s'abattit sur les convives, les couvrant de matériaux.

Remis de leur frayeur, tous purent se relever. Des voisins accoururent et leur prodiguèrent des soins, après quoi on les transporta à l'hôpital Saint-Louis.

Le père, un fondeur en cuivre, et la mère avaient reçu des contusions à la tête et aux épaules; la fille, âgée de dix-sept ans, et le garçonnet, âgé de dix ans, se plaignent de douleurs internes.

Une enquête établira les causes de cet accident.

TENTATIVE CRIMINELLE SUR LA VOIE FERRÉE.— On mande de Reims que mercredi soir, sur la ligne de Paris, l'aiguilleur de service constata que le répétiteur optique du disque « avancé » du côté de la ligne d'Epernay ne fonctionnait plus.

On remarqua aussi que trois fils de transmission des signaux avaient été enroulés ensemble par des mains malveillantes sur une longueur de dix mètres. De ce fait, le disque « avancé », qui protège la gare de Reims, ne pouvait plus fonctionner et une catastrophe devenait inévitable.

DRAME DANS UN FAUX MENAGE. — Nous avons dit hier que le meurtrier de Marie Pérouze, à Nantes, Henry de la Houssaye, avait été arrêté à Saint-Malo au moment où il allait s'embarquer pour Jersey. Son humeur sombre depuis son voyage à Vannes chez sa mère, sa haine très visible ensuite contre la maîtresse de son père établissent la genèse du crime. Un incident rapporté par un témoin la rend plus saisissante encore : un jour que devant lui quelqu'un appelait la maîtresse de son père « Mme de la Houssaye », il répliqua vivement sur un ton hautain : « Ce n'est pas Mme de la Houssaye, c'est Mme Pérouze! »

L'achat du couteau la veille même du crime démontre bien la préméditation. La fuite à bicyclette, le train pris à une petite station située à douze kilomètres de Nantes, tout cela était concerté, mûri, pesé.

Henry de la Houssaye a agi consciemment, avec même une certaine méthode. Il a agi sous l'empire des sentiments de haine que lui inspira la maîtresse de son père lorsque la raison venue avec l'âge lui fit comprendre le rôle joué dans la maison par cette femme. Il l'a déclaré lui-même d'ailleurs à M. Gérard, commissaire spécial, qui l'a arrêté à Saint-Malo :

— J'ai accompli un acte de justice, a-t-il déclaré, je n'ai pas commis un crime. Et j'ai agi avec tout mon sang-froid. Je ne regrette pas mon acte, et si j'avais à recommencer je recommencerais.

Henry de la Houssaye va être conduit à Nantes. Son oncle, qui habite Paris, a déjà choisi son défenseur : ce sera Me Henri Robert, le distingué avocat du barreau de Paris.

LES MARIS INDIGNES. — On nous télégraphie de Nancy :

A Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), le nommé Louis Langlois, vingt-huit ans, terrassier, a tenté de tuer sa femme, âgée de quarante-quatre ans, parce que celle-ci voulait l'empêcher de brutaliser ses enfants, issus d'un premier lit.

Langlois, se précipitant sur sa femme qui était couchée, a essayé de lui couper la gorge, mais l'arme ayant dévié, n'a fait qu'une longue blessure allant du cou au thorax. Toutefois l'état de la blessée est grave. Le meurtrier a été arrêté.

L'ARRESTATION D'UN ESCROC. — Nous avons publié, hier, un télégramme de Bruxelles relatant l'arrestation dans cette ville d'un individu qui se faisait appeler le baron Blin et qui menait dans les établissements de plaisir une vie désordonnée.

Le « baron Blin » est, en réalité, un escroc parisien nommé Adrien Simonin.

Il avait réussi à capter la confiance d'un grand négociant de Liége, M. D..., qui lui confia 171,000 francs de titres. Ces titres, qui devaient être déposés dans une banque parisienne, ont été vendus par Simonin, et les fonds provenant de cette vente ont été à peu près complètement dilapidés. On n'a plus trouvé en sa possession qu'une somme de 2,500 fr. Une jeune femme avec laquelle il vivait, avait une vingtaine de mille francs de bijoux. C'est tout ce qui resterait des 171,000 francs de M. D....

### INFORMATIONS DIVERSES

— Le président du Sénat et Mme Antonin Dubost offriront, demain samedi 20 juin, au Petit-Luxembourg, un dîner en l'honneur des bureaux des deux Chambres.

Le dîner sera suivi d'une soirée dansante sur invitations personnelles.

— Le Salon des Humoristes, qui se tient en ce moment au Palais de Glace des Champs-Elysées, et dont la clôture était fixée pour le 25 juin, ne fermera ses portes que le lundi 29 juin, à six heures du soir.

— Nous avons reçu pour la famille de l'ouvrier Jessourd, mort dans l'accident de Montmartre, de X. B. T., 20 francs, que nous envoyons à destination.

— L'inauguration de l'exposition consacrée au temps des romantiques, à la bibliothèque de la Ville, 29, rue de Sévigné, aura lieu demain samedi 20 juin, à trois heures. Cette exposition, à dater du lendemain dimanche, sera ouverte gratuitement tous les jours au public, de dix heures à cinq heures, avec conférences le vendredi à quatre heures.

— *Les Tuileries en fleurs.* — Dimanche prochain, à deux heures, aura lieu, au jardin des Tuileries, sous la présidence de M. Ruau, ministre de l'agriculture, et sous la direction de M. Bouvard, une grande fête de bienfaisance, organisée par la chambre syndicale des fleuristes de Paris et les associations horticoles, au profit de la caisse de retraite des vieux jardiniers et des colonies de vacances.

Cette fête est placée sous le patronage d'un comité d'honneur qui comprend les plus hautes personnalités de l'Institut et du Parlement, des lettres, des arts, et Mmes Ruau, comtesse J. de Castellane, comtesse Greffulhe, duchesse de Noailles, princesse Ed. de Polignac, comtesse Ed. de Pourtalès, baronne H. de Rothschild, Lucie Félix-Faure-Goyau, Madeleine Lemaire, Daniel Lesueur, Sommier, etc.

— A l'occasion de l'Exposition franco-anglaise de Londres, la gare de Paris-Nord délivre pour Londres, tous les vendredis et samedis soir, des billets valables quatorze jours aux prix de 72 fr. 85, 46 fr. 85 et 37 fr. 50, et tous les samedis et dimanches soirs des billets valables une journée, aux prix de 56 fr. 25, 34 fr. 35 et 25 fr. (aller et retour compris).

Ces billets ne sont pas valables pour tous les trains. Consulter les affiches.

— La Compagnie d'Orléans délivre, comme les années précédentes, jusqu'au 5 septembre, des cartes d'excursion en Auvergne. Ces cartes, d'un prix extrêmement réduit, permettent d'accéder en Auvergne et d'y circuler librement pendant un mois sur les lignes les plus intéressantes. Le libre parcours était limité les années précédentes aux sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, Laqueuille au Mont-Dore, Eygurande à Aurillac et Aurillac à Neussargues.

En raison de l'ouverture de la nouvelle ligne de Bort à Neussargues, la zone de libre circulation sera étendue, sans augmentation de prix, aux sections suivantes :

Bort à Neussargues (vallées de la Rhue, de la Santoire, de l'Allanche), Neussargues à Arvant (gorges de l'Alagnon), Miécaze à Saint-Denis-près-Martel (gorges de la Cère), Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour (gouffre de Padirac, grottes de Lacave).

— *Célestins, Grande-Grille, Hôpital.* — A quoi Vichy doit-il sa réputation universelle, sinon aux merveilleuses propriétés des sources de l'Etat, les plus anciennes et les seules connues autrefois? De même la vogue des cures de « Vichy chez soi » est due aux succès obtenus avec les eaux transportées de ces sources. On comprend donc la nécessité de réclamer toujours, quand on veut en faire usage, l'une des sources : *Célestins, Grande-Grille* ou *Hôpital*.

## TRIBUNAUX

**Les droits de la veuve sur les cendres de son mari.** — A défaut de volonté exprimée par le défunt avant sa mort sur les conditions dans lesquelles il désire être inhumé et en cas de désaccord sur ce point entre ses héritiers, quel est celui d'entre eux auquel doit être réservé le droit de fixer le lieu de sépulture?

Que faut-il décider en particulier lorsque la contestation s'élève entre la veuve et les enfants du défunt?

Telle est la question déjà posée devant les tribunaux que la Cour de cassation vient d'avoir à résoudre dans les circonstances suivantes.

M. S..., qui habitait Paris, étant décédé subitement, son corps fut transporté en province et inhumé dans un tombeau appartenant à sa famille.

La veuve réclama le droit de faire élever un monument à la mémoire de son mari et d'y ensevelir le corps de celui-ci.

De leur côté, les enfants de M. S... et les autres héritiers du sang, se fondant sur leur qualité, prétendirent que le droit de choisir le lieu de sépulture devait leur être exclusivement reconnu.

La cour d'appel de Paris résolut le conflit en faveur de la veuve. Elle décida qu'en l'absence de dispositions testamentaires de l'époux prédécédé, son conjoint, réputé l'interprète et l'exécuteur de ses volontés, a par préférence à tous les autres le droit de disposer de ses cendres et de déterminer tant le lieu que le mode de sa sépulture. La cour de Paris ajoutait que cette règle reposant sur les sentiments d'affection conjugale, il y avait d'autant plus lieu de l'appliquer dans l'espèce, que la plus parfaite harmonie n'avait cessé de régner entre les époux S...

Les héritiers S... se sont, par l'organe de Me Boivin-Champeaux, pourvus en cassation contre cet arrêt. La chambre des requêtes, présidée par M. Tanon, a rejeté leur pourvoi dans son audience d'hier. Conformément au rapport du conseiller Lardenois et aux conclusions de l'avocat général Feuilloley, elle a reconnu qu'avec raison la cour de Paris avait réservé à la veuve S... le droit de fixer le lieu de sépulture de son mari et de disposer de ses cendres.

**A la porte!** — Au mois de janvier 1907, M. Judic, directeur du théâtre du Palais-Royal, faisait représenter une pièce en un acte intitulée *A la porte!* En vertu d'un contrat qu'il avait signé avec l'auteur de cette pièce, M. de Sauvenière, il devait la jouer soixante-dix fois. C'est l'histoire d'un monsieur qui suit dans la rue une jolie femme et parvient à s'introduire chez elle. Mais elle est mariée et honnête. Elle requiert un voisin qui se trompe et qui enferme dans une malle non le trop entreprenant amoureux, mais le mari lui-même. Naturellement, tout finit par s'arranger. La jolie et honnête femme reste jolie et honnête. L'amoureux est éconduit. Et quant au voisin obligeant, mais maladroit, il reçoit en récompense de ses services la main de la soubrette.

L'intrigue n'était, paraît-il, pas nouvelle. Un spectateur qui doit connaître comme pas un les choses du théâtre en informait M. Judic, dès le lendemain de la première de *A la porte!* D'après lui, cette pièce n'était qu'une transposition littérale d'une autre pièce, *Un hercule et une jolie femme*, qui fut jouée aux Variétés en 1861.

Aussitôt les représentations de *A la porte!* furent interrompues. M. de Sauvenière s'adressa à la commission des auteurs qui lui donna gain de cause. Mais M. Judic refusa de s'incliner devant cette sentence et on plaida.

En première instance, M. de Sauvenière a gagné son procès :

Attendu, dit le jugement, qu'il est inutile de rechercher si la pièce *A la porte!* n'est qu'un décalque d'une autre œuvre ; que Judic a pris connaissance de la pièce avant de la représenter, qu'il était à même d'apprécier si elle répondait aux exigences du public de son théâtre...

L'affaire est venue hier devant la cour d'appel. Me Paul Gayo plaidait pour le théâtre du Palais-Royal; Me Dreyfous se présentait pour M. de Sauvenière.

L'auteur de *A la porte!* ne nie pas la similitude qui existe entre sa pièce et *Un hercule et une jolie femme*. Seulement ce n'est pas dans celle-ci qu'il a puisé le sujet de *A la porte!* C'est dans une autre œuvre, anglaise celle-ci, qui date de 1863, et qui est intitulée *Mettez-le dehors!*

L'arrêt sera rendu à huitaine.

## NÉCROLOGIE

### Le général Amoure

Nous avons annoncé hier, dans le *Petit Temps*, la mort inattendue, à Marseille, du général Amourel, commandant du 15e corps d'armée depuis novembre 1907.

Il était sorti vers trois heures pour faire une promenade en voiture.

Se sentant indisposé, il donna l'ordre à son cocher de le reconduire à l'hôtel du corps d'armée, rue Armany. Le général se coucha et mourut presque aussitôt, à quatre heures. Deux médecins, dont le docteur Combalat, chirurgien en chef des hôpitaux, appelés aussitôt, ont été impuissants à empêcher le fatal dénouement que rien ne faisait prévoir. La mère et la femme du général, ainsi que son officier d'ordonnance, ont assisté à ses derniers moments.

Le général Amourel avait cinquante-neuf ans. Originaire de l'Hérault, il avait fait toute sa carrière dans l'artillerie. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1869, il prit part, en 1870, à la défense de Paris et assista notamment aux affaires de Châtillon, de la Malmaison, de Champigny et du Bourget.

Sorti de la première promotion de l'Ecole supérieure de guerre, il fit en 1881 l'expédition de Tunisie, puis commanda une batterie au Tonkin d'où il revint chef d'escadron et chevalier de la Légion d'honneur.

De 1887 à 1903, il fut attaché à l'état-major du général Ladvocat, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris, puis à l'état-major du commandant supérieur de la défense de Paris.

Comme lieutenant-colonel, il servit au 11e régiment d'artillerie à Versailles. Colonel, en 1897, du 1er régiment de son arme à Bourges, il fut appelé par le général André, en 1900, à la direction de l'artillerie, poste qu'il conserva en passant brigadier en 1901 et divisionnaire en 1905 ; c'est pendant cette période que fut, comme on sait, introduit et perfectionné notre nouveau matériel d'artillerie de campagne à tir rapide.

En 1906, le général Amourel fut appelé au commandement de la 24e division d'infanterie à Périgueux, et la même année, comme délégué technique, il représenta la France à la seconde conférence de la Haye. Enfin, l'année suivante, il fut nommé commandant en chef à Marseille et se disposait à partir pour les Alpes quand il fut subitement frappé.

Le général Amourel était commandeur de la Légion d'honneur.

Avant-hier est mort à Genève un homme d'une rare distinction d'esprit, M. Charles Ritter.

Dans sa jeunesse, il se destina à la carrière théologique, mais des scrupules de conscience l'engagèrent à y renoncer. Il eut, entre autres, comme professeur, Edmond Scherer avec lequel il conserva jusqu'à la fin les plus affectueux rapports.

Après un long séjour dans l'enseignement, il se retira à Genève.

Esprit cultivé et ouvert, lettré très fin, critique sagace et pénétrant, M. Ritter traduisit quelques fragments de Strauss et le volume de Zeller : *Christian Baur et l'école de Tubingue*. Il a également donné de George Elliot — dont il était un admirateur fervent — des *Extraits et pensées* tout à fait remarquables; il publia aussi une notice sur *Juste Olivier*.

Amiel l'avait chargé par testament de publier son *Journal intime*. Au grand regret de ses amis, M. Ritter déclina cette tâche. Mais il s'intéressa vivement au travail entrepris et Scherer, qui en écrivit la préface, le consulta à plusieurs reprises à ce sujet.

M. Ritter était un épistolier de premier ordre. Plusieurs de ses lettres sont de petits chefs-d'œuvre. C'est à lui que Sainte-Beuve écrivait un jour : « J'ai lu et relu votre lettre très belle. » Si l'on publie sa correspondance avec Strauss, Renan, Scherer, George Elliot, sans parler d'autres missives adressées à des personnalités moins en vue et à de nombreux amis, on se rendra compte de sa valeur.

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Fournier, femme du vice-amiral, ancien inspecteur général des flottilles.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Grenier, correspondant du *Temps* à Pont-à-Mousson, décédé subitement dans cette ville à l'âge de cinquante-neuf ans. M. Grenier était l'auteur de plusieurs publications, et notamment des petits volumes illustrés à couverture tricolore bien connus intitulés *Nos Sénateurs* et *Nos Députés*, consacrés à la biographie des membres du Parlement. Notre confrère laisse une veuve et sept enfants, dont l'aîné, M. Albert Grenier, est maître de conférences à la faculté des lettres de Nancy. L'inhumation a eu lieu aujourd'hui à Magnicourt (Aube).

## THÉATRES

A la Comédie-Française :

M. Silvain est rentré à Paris, hier matin, d'une longue tournée.

Il a adressé dans la journée à M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française, une lettre où il lui remet officiellement sa démission de sociétaire de la Comédie-Française.

On sait à la suite de quels incidents M. Silvain donna, en janvier dernier, sa démission de sociétaire. Pour être valable, cette démission devait être renouvelée six mois plus tard. M. Silvain a fait connaître hier à M. Claretie, par lettre officielle, que sa décision était irrévocable.

Un de nos correspondants nous envoie, à propos de la tournée de M. Silvain, la lettre suivante :

Ajaccio, 16 juin.

M. et Mme Silvain, de la Comédie-Française, ont donné une série de représentations aux théâtres d'Ajaccio et de Bastia.

A Ajaccio, lors de la représentation d'*Electre*, de nombreuses gerbes de fleurs ont été offertes à Mme Silvain. On lui a fait cadeau d'un stylet corse en or sur la lame duquel étaient gravés ces mots : « Colomba à Electre. »

— Ce soir :

A l'Opéra, *Lohengrin* sera chanté par Mmes Louise Grandjean, Paquot d'Assy, MM. Godard (débuts), Noté, Lequien, Gilly.

— L'Opéra-Comique donnera demain samedi une représentation de *Madame Butterfly*. L'œuvre de Puccini sera interprétée par les créateurs : Mme Marguerite Carré, M. Ed. Clément, M. Jean Périer, Mlle B. Lamare, M. Cazeneuve.

— On annonce la mort de Mme Delaunay, une femme de cœur et d'esprit, veuve du regretté sociétaire de la Comédie-Française, et mère de M. Louis Delaunay, qui à son tour est sociétaire du Théâtre-Français.

— L'audition annuelle donnée par M. Fernand Depas, salle des Annales, réunissait ses élèves de diction et de mise en scène d'opéra et d'opéra comique, ce qui a permis d'apprécier dans son ensemble l'excellent enseignement du distingué professeur.

M. Gabriel Dupont avait bien voulu venir accompagner lui-même une scène de *la Cabrera* et fut l'objet d'une ovation.

Le piano d'accompagnement était tenu par M. G. Cuignache, l'excellent professeur du Conservatoire.

— Les journaux allemands racontent que M. Weingartner, le directeur de l'Opéra de Vienne, a pratiqué seize coupures au deuxième et au troisième acte de *la Walkyrie*.

Sous la direction Mahler, l'œuvre de Wagner fut représentée intégralement, tandis que sous la direction de Jahn et de Richter elle fut donnée avec quelques coupures que Richard Wagner reconnaissait comme admissibles. A la suite de ces coupures, on put gagner vingt minutes sur la durée de la représentation.

« J'ai essayé, dit M. Weingartner, de faire quelques coupures conformes au sens musical. Je ne me suis pas attaché aux anciennes coupures. J'en ai fait d'entièrement nouvelles. Les coupures usitées autrefois dans les œuvres wagnériennes n'avaient pour but que de raccourcir les œuvres. Mais justement, à cause de cela, on a souvent laissé de côté ce qu'il y a de plus important pour le sens et pour l'enchaînement musical; aussi me suis-je efforcé de faire mes coupures n'altérant ni le sens du poème ni l'enchaînement musical. Ces coupures concernent surtout le deuxième et le troisième acte de *la Walkyrie* et les scènes entre Wotan et Fricka et Wotan et Brunnhilde.

### SPECTACLES DU VENDREDI 19 JUIN

THÉATRES

**Opéra**, 8 h. — Lohengrin.
*Samedi* : Faust. — *Lundi* : Salammbô. — *Mardi* : Les Huguenots.
**Français**, 8 h. 1/2. — L'Autre Danger.
*Samedi* : L'Etincelle ; Amoureuse. — *Dimanche* (matinée): Ruy Blas; (soirée): le Bonheur qui passe; Simone. — *Lundi* : La Belle Saïnara ; l'Ecran brisé; le Misanthrope. — *Mardi* : L'Enigme ; Amoureuse. — *Mercredi* : L'Autre Danger.
**Opéra-Comique**, 8 h. 1/4. — Pelléas et Mélisande.
*Samedi* : Madame Butterfly. — *Dimanche* (matinée) : Pelléas et Mélisande; (soirée) : Cavalleria rusticana ; Lakmé. — *Lundi* : La Basoche.
**Vaudeville**, 8 h. 3/4. — Peter Pan.
**Th. Sarah-Bernhardt**, 8 h. 1/2. — Le Chemineau.
**Nouveautés**, 8 h. 3/4. — Occupe-toi d'Amélie!
**Porte-Saint-Martin**, 8 h. 1/2. — Les 28 jours de Clairette.
**Th.-Antoine**, 8 h. 3/4. — Sherlock Holmes.
**Athénée**, 8 h. 1/2. — Le Chant du cygne.
**Palais-Royal**, 8 h. 1/2. — Une Nuit de noces.
**Ambigu**, 8 h. 1/2. — Les Mystères de Paris.
**Folies-Dramatiques**, 8 h. 1/2. — Exploits d'un titi parisien.
**Th. Molière**, relâche.
**Déjazet**, 8 h. 1/2. Le Serment d'Yvonne. — Tire au flanc!
**Grand-Guignol**, 9 h. — Une leçon à la Salpêtrière. — Les Perles. Lydie et Léontine. Après coup. L'Invalidation.
**Marigny**. Tél. 101-89. 8 h. 1/2. — Marigny-Revue. — Alice Bonheur, de Lilo, Max Morel, Vallès, etc.
**Trianon-Lyrique**, 8 h. — Giroflé Girofla. — *Samedi* : Le Chalet. — Le Barbier de Séville.
**Enghien**, 11 minutes de Paris, 152 trains par jour. — Etabliss. thermal. — Casino. — Théâtre : Véronique.
THÉATRE MÉVISTO, 8 h. 1/2.

SPECTACLES-CONCERTS

**Olympia**, 8 h. 1/2. — La Revue joyeuse.
**Boîte à Fursy**, 9 h. 1/2. — Lise Berty. — Fursy.
SCALA. — MOULIN-ROUGE. — AMBASSADEURS. — JARDIN DE PARIS. — ALCAZAR D'ÉTÉ.

ATTRACTIONS

**Grands Magasins Dufayel**. — 2 h. 1/2 à 6 h. — Concert et cinématographe tous les jours, sauf le dimanche.
**Nouveau-Cirque**, 8 h. 1/2. — La Revue.
**Jardin d'Acclimatation**. — Ouvert tous les jours.
**Tr Eiffel**, de 10 h. à la nuit. — Restaurant au 1er étage. — Théâtre. — Matinées dimanches et fêtes.
APOLLO, 8 h 1/2. — CIRQUE MEDRANO, 8 h. 1/2. — MUSÉE GRÉVIN.

EXPOSITIONS

GRAND PALAIS (Champs Elysées), de 8 h. à 6 h. : Salon des Artistes français. — (Avenue d'Antin) : Salon de la Société nationale des beaux-arts.
Arts décoratifs, de 10 h. à 5 h. — Exposition théâtrale.
Palais de Glace, de 10 h. à 6 h. : Salon des Humoristes.
Bibliothèque nationale, de 10 h. à 6 h. : Exposition d'œuvres de Rembrandt.
Palais de Bagatelle, 9 h. à 6 h. 1/2 : Exposition rétrospective de portraits (célébrités de 1830 à 1900).
Tuileries, de 10 h. à 6 h. : Exposition des arts de la mer.
Office colonial (Palais-Royal) : Exposition de géographie coloniale.
Galerie des Machines, de 9 h. à 5 h. : Concours central d'animaux reproducteurs en espèces chevaline et asine.

## LIBRAIRIE

### L'AMOUR TRAGIQUE
CAMILLE MAUCLAIR

Dans son nouveau livre : l'*Amour tragique*, Camille Mauclair dessine de remarquables figures d'êtres éprouvés par l'amour, qui en ont connu les cruautés, les déceptions, les ironies. (Calmann-Lévy.)

### ROLAND BONAPARTE

« La **Douzaine** », c'est la série de jolis volumes que publie JEAN DE BONNEFON. Après « Maurice Barrès », voici « Roland Bonaparte ». Jamais le modeste savant qui porte un si grand nom n'a été étudié avec une telle vérité. *Roland Bonaparte*, de Jean de Bonnefon, a sa place dans les bibliothèques napoléoniennes. C'est un document vrai.

M. Henri Vuagneux, sous le titre **les Deux jumelles**, nous donne un roman de l'ancienne Egypte, pittoresque et intéressant. L'action se passe au moment de l'invasion de Nabuchodonozor. L'auteur a admirablement retracé le décor où se déroule la douloureuse odyssée de ses deux héroïnes. Ce livre est plus qu'un roman; c'est un précieux document pour tous ceux qu'attire l'étude des civilisations anciennes, et en particulier celle de la colonie judaïque d'Eléphantine. (Eug. Rey, éditeur.)

## AVIS ET COMMUNICATIONS

VINAIGRE DE TOILETTE
JEAN-VINCENT BULLY
DENTIFRICE SÉDATIF
EAU DE COLOGNE CONCENTRÉE
67, Rue Montorgueil, PARIS.

CONTREXÉVILLE PAVILLON
Régime classique des rhumatisants.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Bordeaux, 19 juin.

Blés. — Du Centre 21 10 à 21 30 les 100 kil. rendus Bordeaux.

Farines. — Marques supérieures dispon. 29 75; premières marques 29 50 les 100 kil.

Cacaos. — Bahia 84 fr.; Caraque naturel 93 fr.; Carupano 96 fr.; Maracaïbo 118 fr. les 50 kil. entr.

Cafés. — Porto-Cabello non gragé nouveau 55 fr.; Bahia lavé 56 fr.; Malabar 66 fr.; Costa-Rica 74 fr.; Guadeloupe habitant 110 fr. les 50 kil. entr.

Gommes. — Sénégal bas fleuve 72 fr.; Salabreda 55 fr. les 100 kil.

Caoutchoucs. — Casamance 3 50; Bassam Lumps 4 85; Lahou Niggers 6 15 le kilo entr.

Londres, 18 juin.

Changes : Calcutta 1 sh. 3 7/8 den.; Bombay 1 sh. 3 7/8 den.; Hong-Kong 1 sh. 9 13/16 d.; Shanghaï 2 sh. 5 1/8 den.; Singapour et Penang 2 sh. 3 13/16 den.; Yokohama 2 sh. 0 3/8 den.; Valparaiso 7 31/32 den.

New-York, 18 juin.

Changes : sur Paris 5 18 1/2; sur Londres 4 85 5/8; sur Berlin 95 1/2.

Cotons. — Recettes de ce jour : 7,600 balles contre 2,800 l'an dernier. Total des 6 jrs : 42,100 balles contre 22,700 l'an dernr. Middling Upland 12 10, hausse 10/100. Marché calme. Ventes 100 balles.

Futurs : cour. 10 76; août 10 48; octobre 9 59. Marché très soutenu.

Cafés. — Rio Fair n° 7. futurs : cour. 5 85; août 5 80; oct. 5 80. Ventes 13,000 sacs. Marché soutenu. Ventes 13,000 balles.

New-Orléans, 18 juin.

Cotons. — Middling 11 81, hausse 6. Marché soutenu. Futurs : cour. 11 81; août 11 25; octobre 9 69. Marché soutenu.

Rio, Santos. — Fête.

VIOLETTE HOUBIGANT DERNIÈRE CRÉATION

LIN-TARIN
CONSTIPATION, ÉCHAUFFEMENT
SANTÉ, VIGUEUR, BEAUTÉ
La Boîte 1 fr. 80
Phies du Monde entier - Paris
TOUT CYCLISTE doit faire usage du LIN-TARIN

FEUILLETON DU Temps
DU 20 JUIN 1908

# LA MUSIQUE

Concert de musique anglaise contemporaine, organisé par Mlle Ethel Smyth. — L'évolution de la musique anglaise. — Sa fécondité primitive et sa stérilité actuelle. — Influence du puritanisme et influence étrangère. — L'imitation de Mendelssohn. — Les musiciens nouveaux. — L'influence française. — Quatre pièces de Mlle Ethel Smyth.

L'évolution de la musique anglaise et son état actuel sont au nombre des phénomènes les plus singuliers de l'histoire de l'art. L'Angleterre a été pendant la plus grande partie de son passé un pays naturellement musical, et cela n'a rien qui puisse surprendre, puisque les hommes qui l'habitaient appartenaient à la race bretonne, une des races du monde où le chant populaire est le plus riche, le plus nuancé et le plus profond. Diverses relations anciennes portent témoignage de cette aptitude à la musique. Ce qui étonne, ce n'est donc pas que ce pays ait été musicien, c'est qu'il ne le soit plus; c'est qu'un peuple formé par le mélange, au sang breton, d'un large flot de sang germanique, un peuple où l'afflux de ce sang nouveau aurait dû fortifier encore la musicalité innée, soit devenu de tous les peuples d'Europe le plus étranger à la musique, un peuple « qui n'a pas de musique en lui », suivant le mot de Nietzsche. Il y a là un mystère qu'il n'est pas facile de pénétrer.

La stérilité musicale de la Grande-Bretagne est d'ailleurs de date assez récente. Pendant tout le moyen âge, on trouve en ce pays des traces d'une culture artistique sérieuse et brillante. Une des compositions polyphoniques les plus curieuses de la musique médiévale est anglaise : c'est le fameux *Sumer is icumen in*, pièce en canon à quatre parties, qui date du treizième siècle. Nombre de morceaux de la même époque, moins célèbres, mais non moins dignes d'attention, sont conservés à la bibliothèque d'Oxford et montrent que l'Angleterre de ce temps était aussi familière avec l'art musical qu'aucune nation du continent. Elle continua de tenir son rang pendant le quatorzième et le quinzième siècle. Au seizième, elle eut des musiciens illustres, comme William Byrd, qui fut un digne rival des grands maîtres flamands, français et italiens de la polyphonie vocale. On a conservé un grand nombre des chants religieux que ces musiciens composaient pour les églises, comme des madrigaux à plusieurs voix qu'ils destinaient aux fêtes et aux cérémonies de cour; et aussi le livre de clavecin de la reine Elisabeth, nommé le *Virginal Book*, recueil assez considérable de morceaux écrits par divers maîtres, où l'on trouve des indications précieuses sur le style instrumental anglais de la Renaissance. Pendant la première moitié du dix-septième siècle, la révolution d'Angleterre et la guerre furent pernicieuses à la musique. Mais elle acquit un vif éclat sous la restauration des *Stuarts*, grâce aux talents de Henry Purcell, qui tout ensemble fit de beaux hymnes et de beaux opéras. Puis une décadence profonde commença.

Dès le commencement du dix-huitième siècle, soit à cause de l'engouement dont on se prit pour la composition étrangère, italienne ou allemande, soit pour toute autre raison, l'art national anglais disparut. L'année 1711, où Hændel vint pour la première fois à Londres, est l'année de la mort de la musique anglaise. Depuis ce temps jusqu'au temps présent, si l'on a encore fait de la musique en Angleterre, l'Angleterre n'a plus eu de musiciens. Cette stérilité persistante, qui dure depuis près de deux siècles; l'invasion de l'art étranger l'explique bien en partie, mais non pas entièrement. D'autres pays, qui n'étaient pas à leurs origines plus riches de substance musicale que l'Angleterre, ont subi maintes fois des invasions pareilles; mais toujours, après un temps plus ou moins long, ils se sont ressaisis, ont reconquis leur indépendance, sont redevenus eux-mêmes. Il faut songer à d'autres causes. Serait-ce que le puritanisme qui s'est emparé de l'esprit britannique il y a deux siècles et demi, par sa défiance de la sensualité, par son aversion des passions humaines et des émotions profanes, a peu à peu réduit la musique à une fonction purement spirituelle, l'a ainsi appauvrie, desséchée, privée de sa force et de sa vie? Il est vrai que tout le peuple anglais n'a pas été à proprement parler puritain; mais le peuple anglais a subi l'influence du puritanisme. Il a ainsi peu à peu rejeté la musique hors de lui. Il l'admettait bien à titre d'art sacré et pour accompagner la prière; mais la musique, le plus profondément humain de tous les arts, ne pouvait vivre uniquement de la glorification de Dieu; la musique nationale anglaise a perdu toute substance et toute force vive. Il va de soi que ce n'est là qu'hypothèse; cependant la prédilection que la partie la plus cultivée du public anglais a depuis longtemps pour cette forme assez conventionnelle de l'art musical qu'est l'oratorio de concert, semble bien témoigner en faveur de cette explication.

Quoi qu'il en soit, un fait est manifeste : la musique anglaise est depuis deux cents ans soumise à des influences étrangères. Celle de Hændel n'a pas encore fini de se faire sentir; mais depuis le milieu du dix-neuvième siècle, elle a cédé une grande part de son empire à un autre : c'est celle de Mendelssohn que je veux dire. L'art anglais a été et reste jusqu'à nos jours éperdument mendelssohnien, mendelssohnien avec une docilité et une unanimité devant quoi l'on demeure confondu. Tous les compositeurs de la Grande-Bretagne ont fait la même musique pendant soixante-quinze ans. Ils ne se distinguent les uns des autres par aucune qualité singulière, par aucun signe particulier, par aucun trait original. Ils se ressemblent tous par une commune dévotion à Mendelssohn, dont ils imitent sans merci soit la sentimentalité élégante, soit les agréables effets d'instrumentation. Il semble en écoutant leurs ouvrages qu'on soit dans un conservatoire où Mendelssohn serait professeur de composition, et qu'on assiste à une classe où seraient exécutés des exercices de ses élèves. Et Mendelssohn est assurément l'un des musiciens qu'il est le plus fâcheux d'imiter avec une si aveugle soumission. Il est assurément fort bien orné de grâces et de talents. Il connaît admirablement son métier ; il est correct et parfait ; il plaît et rassure à la fois; il est tout rempli d'adroites et justes formules que comprennent et qu'approuvent de prime abord les personnes à qui les formes vivantes et libres d'un Mozart ou d'un Beethoven demeurent étrangères. Mais il n'a guère que des formules, et une petite sensibilité dont le domaine est situé entre la chapelle et le salon. Il est dépourvu, à tel point qu'il devient à cet égard une manière de modèle, de naturel, d'émotion et de force. Une nation qui se voue au culte d'un tel musicien fait exactement le choix qui lui peut être le plus pernicieux, le choix qui peut le plus sûrement amoindrir, affaiblir et effacer sa personnalité; elle condamne sa musique à répéter éternellement des formules déjà inanimées, et à n'être que l'ombre d'une ombre.

C'est ainsi que le peuple anglais n'a pas jusqu'ici de musique à lui, de musique qui exprime son caractère, de musique qui lui ressemble. L'Allemagne a une musique qui lui ressemble, et l'Italie aussi, et nous pareillement. Les Anglais n'en ont point, ou plutôt celle qu'ils ont est en contradiction avec eux-mêmes. Cette nation si forte, si active, si originale, a la musique la plus impersonnelle, la plus fade, la plus insignifiante qui soit au monde. Le meilleur même des musiciens qu'elle ait produits en ces dernières années, sir Edward Elgar, dont nous avons entendu au Trocadéro l'œuvre principale, le *Songe de Gerontius*, et dans les concerts dominicaux diverses pièces instrumentales, ne représente que de façon bien incomplète la nature et l'esprit de sa race. Il y a chez lui une conscience et une sincérité extrêmes, une grande correction, un dédain fort louable de l'effet vulgaire; et tout cela est à merveille. Mais il y a aussi une débilité, une froideur, une convention sans merci; un langage à la fois solennel et faible, vide et pompeux. Et point d'originalité véritable : l'influence de l'inévitable Mendelssohn, à laquelle se mêlent çà et là celle de Schumann, le Schumann de *Faust*, et celle de Gounod, le Gounod de *Rédemption* et de *Mors et Vita*. Tout cela est décoloré, appauvri, anémique; cette musique fait songer à la littérature des *tracts*; le style de l'une et de l'autre est aussi conventionnel, aussi faux, aussi creux, et donne une idée aussi inexacte et aussi infidèle de la nation anglaise. On n'a vu jusqu'ici paraître en Angleterre qu'une seule sorte de musique qui semble faite à l'image du peuple, et c'est une musique de la sorte la plus vulgaire : c'est l'opérette, avec ses rythmes brutaux, son activité violente et son mouvement vivace. L'homme anglais se peint ici au vif; mais non pas en entier non plus, et seulement dans ses qualités les plus matérielles. C'est la revanche de son être physique sur la discipline morale du puritanisme. S'il survient quelque jour en Angleterre une renaissance musicale, c'est peut-être par l'opérette qu'elle se fera, comme la renaissance musicale de l'Italie au dix-huitième siècle s'est faite par l'opéra bouffe.

En attendant que ces choses adviennent, si elles doivent advenir jamais, quelques-uns, parmi les jeunes compositeurs de l'Angleterre, ont cherché d'autres moyens d'accomplir dans leur pays une rénovation musicale. Voulant délivrer la musique anglaise de l'imitation mendelssohnienne et produire des œuvres qui soient enfin autre chose que de pâles copies d'*Eloi*, de *Paulus* ou de la *Reformation-Symphonie*, mais encore incertains de leurs propres ressources, ils sont allés chercher hors de chez eux le secours et la force nécessaires pour les aider à reprendre leur indépendance. Quelques-uns se sont tournés vers Brahms; c'est une évolution naturelle, et presque nécessaire; on l'a vue dans la plupart des musiques d'Europe, soumises comme l'anglaise à la discipline de Leipzig : à peine commence-t-on à expulser Mendelssohn, que Brahms survient. L'un et l'autre sont en somme de la même race d'esprits, et représentant la même sorte de culture, quelque supériorité d'art et de style que le premier ait d'ailleurs sur le second. Mais par bonheur pour les nouveaux compositeurs britanniques, un fort petit nombre d'entre eux ont subi la fâcheuse action de Brahms, qui ne pourrait servir, si elle était plus générale, qu'à confirmer la musique anglaise dans ses défauts et ses erreurs. La plupart d'entre eux se sont inspirés de l'art français; et ceux de nos musiciens qui paraissent avoir exercé sur eux le plus vif attrait sont M. Gabriel Fauré, depuis longtemps aussi goûté en Angleterre qu'il l'est chez nous, et M. Claude Debussy, dont l'influence plus récente s'est promptement étendue et établie. On pouvait choisir de plus mauvais modèles; il faut pourtant convenir que jusqu'ici les jeunes compositeurs anglais n'ont produit que peu d'œuvres où l'on discerne l'expression d'un sentiment original. Ni dans celles que vient de nous faire connaître le concert organisé par Mlle Ethel Smyth, ni dans celles que nous connaissions auparavant, on ne peut apercevoir autre chose que des essais d'imitation, presque des pastiches, composés par des esprits fort distingués, mais dépourvus de toute force intérieure; on dirait des pièces à la manière de M. Fauré ou de M. Debussy, écrites dans l'asile studieux et raffiné d'une université anglaise par quelque scholar d'Oxford ou de Cambridge.

Il n'est qu'une seule exception : c'est la musique de miss Ethel Smyth elle-même. Non pas à coup sûr que cette musique soit libre de toute domination étrangère ; on y observe au contraire maintes influences : l'invention mélodique est volontiers méridionale et méditerranéenne, pour parler comme Nietzsche, et fait par moments songer à des chants populaires d'Italie ; certaines formes de composition rappellent çà et là le style de Brahms, qui fut le maître de miss Smyth, et dont heureusement l'empreinte n'a pas été profonde ; l'harmonie, le rythme, le sens de la couleur instrumentale sont tout proches de notre art, et révèlent à tout moment la familiarité et le goût de la musique française. Mais ces éléments divers sont mis en œuvre par une sensibilité personnelle assez intense pour les fondre et pour les unir. Les compositions par lesquelles miss Ethel Smyth s'est fait connaître à nous, quatre assez longues pièces pour voix et petit orchestre, sur des poèmes antiques de Leconte de Lisle et de M. Henri de Régnier, ont une vivacité et une finesse poétiques fort séduisantes. Un goût délicat d'hellénisme s'y joint à l'écho de l'Italie et aux ressouvenirs de la France; et le tout ensemble forme une image assez fidèle de ce cosmopolitisme raffiné de la pensée et de l'expression qui est un des caractères de la haute culture anglaise dans la poésie et dans l'art. La musique de miss Ethel Smyth n'est sans doute pas encore de la musique essentiellement anglaise, si l'on entend par là une musique où s'exprime entièrement la race d'où elle est issue. Mais un musicien anglais a seul pu l'écrire. Elle marque un progrès dans l'évolution de l'art britannique; et elle est le signe d'une renaissance et d'un éveil.

PIERRE LALO.

FEUILLETON DU Temps
DU 20 JUIN 1908

# LA MUSIQUE

Concert de musique anglaise contemporaine, organisé par Mlle Ethel Smyth. — L'évolution de la musique anglaise. — Sa fécondité primitive et sa stérilité actuelle. — Influence du puritanisme et influence étrangère. — L'imitation de Mendelssohn. — Les musiciens nouveaux. — L'influence française. — Quatre pièces de Mlle Ethel Smyth.

L'évolution de la musique anglaise et son état actuel sont au nombre des phénomènes les plus singuliers de l'histoire de l'art. L'Angleterre a été pendant la plus grande partie de son passé un pays naturellement musical, et cela n'a rien qui puisse surprendre, puisque les hommes qui l'habitaient appartenaient à la race bretonne, une des races du monde où le chant populaire est le plus *riche*, le plus nuancé et le plus profond. Diverses relations anciennes portent témoignage de cette aptitude à la musique. Ce qui étonne, ce n'est donc pas que ce pays ait été musicien, c'est qu'il ne le soit plus; c'est qu'un peuple formé par le mélange, au sang breton, d'un large flot de sang germanique, un peuple où l'afflux de ce sang nouveau aurait dû fortifier encore la musicalité innée, soit devenu de tous les peuples d'Europe le plus étranger à la musique, un peuple « qui n'a pas de musique en lui », suivant le mot de Nietzsche. Il y a là un mystère qu'il n'est pas facile de pénétrer.

La stérilité musicale de la Grande-Bretagne est d'ailleurs de date assez récente. Pendant tout le moyen âge, on trouve en ce pays des traces d'une culture artistique sérieuse et brillante. Une des compositions polyphoniques les plus curieuses de la musique médiévale est anglaise : c'est le fameux *Sumer is icumen in*, pièce en canon à quatre parties, qui date du treizième siècle. Nombre de morceaux de la même époque, moins célèbres, mais non moins dignes d'attention, sont conservés à la biblio-

thèque d'Oxford et montrent que l'Angleterre
fut, au moins pendant le quatorzième siècle, le
seul producteur de contenant. Elle conti-
nua de leur son rang pendant le quatorzième
siècle, quand les Pays-Bas, la France et l'Italie
des musiciens illustres, comme William Byrd
qui fut un digne rival des grands maîtres fla-
mands religieux que ces musiciens compressent
voulu. On a conservé un grand nombre des
chants religieux que ces musiciens composaient
pour les chapelles royales. Ils adaptaient aux idées et aux
sources voulu qu'ils destinaient aux idées et aux
événements de cette époque. Ils ont laissé un ouvrage
*Book*, recueil assez considérable de morceaux
écrits par divers maîtres, où l'on trouve des
anches de la Renaissance. Pendant la première
moitié du XVIe siècle, l'Angleterre fut, comme à
la musique. Mais elle acquit un vif éclat sous la
Henry Purcell, qui laissa un ensemble de beaux
hymnes et de beaux opéras. Puis une décé-
dence.

Dès le commencement du dix-huitième siècle,
sol à cause de l'engouement dont on se prit
formidable, soit pour toute autre raison. Tout na-
tional anglais disparut. L'année 1711, où Hen-
l'année de la mort de la musique anglaise.
Depuis ce temps jusqu'au temps présent, si
terre, l'Angleterre n'a plus eu de musicien.
Cette stérilité persistante, qui dure depuis
ger l'explique bien en partie, mais non pas
gouvernement. D'autres pays, qui n'étaient pas
musicale que l'Angleterre, ont subi maintes
fois des invasions pacifiques; mais toujours,
musique, ont recouvré leur indépendance.
ressaut, ont recouvré leur indépendance. Il faut songer à
soit redevenir souveraine. Il faut songer à
d'autres causes, et l'on trouve que l'Angleterre
qui a été empêché de l'esprit britannique il y a
deux siècles et demi, par ou dénaturé de la sen-
nas et des émotions profanes, à peu à peu ré-
duit la musique à une fonction purement suif-

tuelle, l'a ainsi appauvrie, desséchée, privée de sa force et de sa vie? Il est vrai que tout le peuple anglais n'a pas été à proprement parler puritain; mais le peuple anglais a subi l'influence du puritanisme. Il a ainsi peu à peu rejeté la musique hors de lui. Il l'admettait bien à titre d'art sacré et pour accompagner la prière; mais la musique, le plus profondément humain de tous les arts, ne pouvait vivre uniquement de la glorification de Dieu; la musique nationale anglaise a perdu toute substance et toute force vive. Il va de soi que ce n'est là qu'hypothèse; cependant la prédilection que la partie la plus cultivée du public anglais a depuis longtemps pour cette forme assez conventionnelle de l'art musical qu'est l'oratorio de concert, semble bien témoigner en faveur de cette explication.

Quoi qu'il en soit, un fait est manifeste : la musique anglaise est depuis deux cents ans soumise à des influences étrangères. Celle de Hændel n'a pas encore fini de se faire sentir; mais depuis le milieu du dix-neuvième siècle, elle a cédé une grande part de son empire à un autre : c'est celle de Mendelssohn que je veux dire. L'art anglais a été et reste jusqu'à nos jours éperdument mendelssohnien, mendelssohnien avec une docilité et une unanimité devant quoi l'on demeure confondu. Tous les compositeurs de la Grande-Bretagne ont fait la même musique pendant soixante-quinze ans. Ils ne se distinguent les uns des autres par aucune qualité singulière, par aucun signe particulier, par aucun trait original. Ils se ressemblent tous par une commune dévotion à Mendelssohn, dont ils imitent sans merci soit la sentimentalité élégante, soit les agréables effets d'instrumentation. Il semble en écoutant leurs ouvrages qu'on soit dans un conservatoire où Mendelssohn serait professeur de composition, et qu'on assiste à une classe où seraient exécutés des exercices de ses élèves. Et Mendelssohn est assurément l'un des musiciens qu'il est le plus fâcheux d'imiter avec une si aveugle soumission. Il est assurément fort bien orné de grâces et de talents. Il connaît admirablement son métier; il est correct et parfait; il platt et rassure à la fois; il est tout rempli d'adroites et justes formules que comprennent et qu'approuvent de prime abord les personnes à qui les formes vivantes et libres d'un Mozart ou d'un Bee-

Davon demnacht dämmerten. Mais il n'y entre
dmarne cet ainsi entre la chapelle et le salon.
Il est découvert, à tel point qu'il devient à cet
égard un simulacre de musique, avec Pauvre Ziska
mélion et de force. Une nation qui se voue au
culte d'un tel musicien fait exactement le doux
peut le plus sûrement anéantir, affaible et dé-
faire sa personnalité; elle contribue, sa ma-
déjà inanimées, et à n'être que l'ombre d'une
ombre.

Ce sont ainsi que le peuple anglais n'a pas pas
fait carrière, de musique qui lui ressemble,
qu'ici de musique à lui, de musique qui exprime
et l'âme aussi, et nous parlent. Les An-
glais n'en ont point, ou presque rien. Cette na-
tion a force, si active, si originale, à la musique
la plus imparfait, mais de Le meilleur même
des musiciens qu'elle ait produits en ces der-
nières années est un Prescotten l'œuvre principale
le *Songe de Gerontius*, et dans les concerts do-
minicaux, et nous nous contentons de
représenté que de façon bien incomplète la mu-
sique. Il y a chez lui une
ture et l'esprit de sa race. Il
connaît et une méthode, et une
grande correction, un dédain fort louable des
effets vulgaires; et tout cela est merveille. Mais
il y a quelque chose de froid, de
vention sans mérite; un langage à la fois solen-
nel et faible, vide et pompeux. Il point d'orgi-
nalité, rien de vivant, rien de
Mendelssohn; à laquelle se mêlent çà et là celle
de Schumann, de Schumann, de Beethoven et de
*Mors et Vita*. Tout cela, et décoloré, ap-
pauvri, atténué; cela, en
fin, ne vaut pas, ne vaut pas
et de l'autre est aussi conventionnel, aussi faux,
aussi creux que la musique de la nation
vu jusqu'à paraître en Angleterre qu'une
seule école de musique qu'elle
la sorte la plus vulgaire : c'est l'opérette,
avec ses rythmes lestes, son activité vé-

lente et son mouvement vivace. L'homme anglais se peint ici au vif; mais non pas en entier non plus, et seulement dans ses qualités les plus matérielles. C'est la revanche de son être physique sur la discipline morale du puritanisme. S'il survient quelque jour en Angleterre une renaissance musicale, c'est peut-être par l'opérette qu'elle se fera, comme la renaissance musicale de l'Italie au dix-huitième siècle s'est faite par l'opéra bouffe.

En attendant que ces choses adviennent, si elles doivent advenir jamais, quelques-uns, parmi les jeunes compositeurs de l'Angleterre, ont cherché d'autres moyens d'accomplir dans leur pays une rénovation musicale. Voulant délivrer la musique anglaise de l'imitation mendelssohnienne et produire des œuvres qui soient enfin autre chose que de pâles copies d'*Eloi*, de *Paulus* ou de la *Réformation-Symphonie*, mais encore incertains de leurs propres ressources, ils sont allés chercher hors de chez eux le secours et la force nécessaires pour les aider à reprendre leur indépendance. Quelques-uns se sont tournés vers Brahms; c'est une évolution naturelle, et presque nécessaire; on l'a vue dans la plupart des musiques d'Europe, soumises comme l'anglaise à la discipline de Leipzig: à peine commence-t-on à expulser Mendelssohn, que Brahms survient. L'un et l'autre sont en somme de la même race d'esprits, et représentant la même sorte de culture, quelque supériorité d'art et de style que le premier ait d'ailleurs sur le second. Mais par bonheur pour les nouveaux compositeurs britanniques, un fort petit nombre d'entre eux ont subi la fâcheuse action de Brahms, qui ne pourrait servir, si elle était plus générale, qu'à confirmer la musique anglaise dans ses défauts et ses erreurs. La plupart d'entre eux se sont inspirés de l'art français; et ceux de nos musiciens qui paraissent avoir exercé sur eux le plus vif attrait sont M. Gabriel Fauré, depuis longtemps aussi goûté en Angleterre qu'il l'est chez nous, et M. Claude Debussy, dont l'influence plus récente s'est promptement étendue et établie. On pouvait choisir de plus mauvais modèles; il faut pourtant convenir que jusqu'ici les jeunes compositeurs anglais n'ont produit que peu d'œuvres où l'on discerne l'expression d'un sentiment original. Ni dans celles que vient de nous faire connaître le concert or-

ganisé par Mlle Ethel Smyth, ni dans celles que nous connaissions auparavant, on ne peut apercevoir autre chose que des essais d'imitation, presque des pastiches, composés par des esprits fort distingués, mais dépourvus de toute force intérieure; on dirait des pièces à la manière de M. Fauré ou de M. Debussy, écrites dans l'asile studieux et raffiné d'une université anglaise par quelque scholar d'Oxford ou de Cambridge.

Il n'est qu'une seule exception : c'est la musique de miss Ethel Smyth elle-même. Non pas à coup sûr que cette musique soit libre de toute domination étrangère ; on y observe au contraire maintes influences : l'invention mélodique est volontiers méridionale et méditerranéenne, pour parler comme Nietzsche, et fait par moments songer à des chants populaires d'Italie ; certaines formes de composition rappellent çà et là le style de Brahms, qui fut le maître de miss Smyth, et dont heureusement l'empreinte n'a pas été profonde; l'harmonie, le rythme, le sens de la couleur instrumentale sont tout proches de notre art, et révèlent à tout moment la familiarité et le goût de la musique française. Mais ces éléments divers sont mis en œuvre par une sensibilité personnelle assez intense pour les fondre et pour les unir. Les compositions par lesquelles miss Ethel Smyth s'est fait connaître à nous, quatre assez longues pièces pour voix et petit orchestre, sur des poèmes antiques de Leconte de Lisle et de M. Henri de Régnier, ont une vivacité et une finesse poétiques fort séduisantes. Un goût délicat d'hellénisme s'y joint à l'écho de l'Italie et aux ressouvenirs de la France; et le tout ensemble forme une image assez fidèle de ce cosmopolitisme raffiné de la pensée et de l'expression qui est un des caractères de la haute culture anglaise dans la poésie et dans l'art. La musique de miss Ethel Smyth n'est sans doute pas encore de la musique essentiellement anglaise, si l'on entend par là une musique où s'exprime entièrement la race d'où elle est issue. Mais un musicien anglais a seul pu l'écrire. Elle marque un progrès dans l'évolution de l'art britannique; et elle est le signe d'une renaissance et d'un éveil.

PIERRE LALO.

# SPORT

La Coupe d'Or d'Ascot (87,500 fr. et un objet d'art de 12,500 fr., 4,000 m.) a été gagnée par The White Knight à M. W. Singer (W. Halsey), battant de deux longueurs Radium à M. L. de Rothschild (O. Madden) 2e, Torpoint, camarade d'écurie du vainqueur, 3e, le champion français Magellan à M. Thorne (Walter Griggs) 4e, et deux autres chevaux.

The White Knight avait, l'an dernier, dans cette même épreuve, fait dead-heat avec le cheval du duc de Gramont, Elder, qui fut distancé.

C'est M. H. Rémy, qui obtient le prix d'honneur pour la catégorie des pur-sang anglais au concours central des animaux reproducteurs; le prix d'honneur des arabes purs est donné à M. Bicaas; celui des pur-sang anglo-arabes à M. Sempé.

M. W. K. Vanderbilt a fait remettre 1,000 francs à la caisse de secours mutuels du syndicat de la presse hippique.

M. James R. Keene vient de remporter en Amérique les Belmont Stakes (125,000 francs, 2,200 m.), avec son cheval Colin qui en est à sa quinzième victoire, et le Brooklyn Handicap, un autre prix de 125,000 francs également, qui se court sur la distance de 2,000 mètres à Gravesend, avec Celt.

Colin et Celt sont tous deux issus de l'étalon Commando. — L. G.

### CYCLISME

LE GRAND PRIX

Le beau temps n'a pas favorisé les pauvres hier. Il a plu durant l'après-midi à la piste municipale et à quatre heures le comité organisateur a dû décider la remise à demain samedi, quatre heures et demie, de la fin du programme de cette seconde journée. Les billets qui restent valables et ceux qui n'ont pu venir hier assisteront demain à des courses fort intéressantes dont une manche ou deux du match Major Taylor-Jacquelin, une seule ayant été disputée hier et gagnée par le nègre.

On a pu également au début de la réunion, disputer le prix de l'Espérance, épreuve dont le gagnant se qualifie pour les trois séries finales du grand-prix professionnels. C'est un coureur lyonnais, Pouchois, qui a remporté cette épreuve dans un très bon style. Ce fut une révélation.

Le programme de demain samedi à quatre heures et demie comprendra les finales de la course de tandems, le match Major Taylor-Jacquelin et le prix international auquel prendront part tous les coureurs du grand-prix.

### AÉRONAUTIQUE

LES AVIATEURS EN ITALIE

On télégraphie de Milan que M. Delagrange a continué hier ses expériences en public devant vingt-cinq mille personnes environ.

Un Milanais connu, M. Modigliani, vient d'offrir un prix de 10,000 francs pour un match à disputer entre Delagrange et Farman, lequel est arrivé aujourd'hui.

M. Delagrange a effectué plusieurs vols à une hauteur moyenne de quatre mètres, couvrant une distance de six kilomètres environ.

À ISSY-LES-MOULINEAUX

M. Louis Blériot a continué, hier matin, les essais de son huitième aéroplane. L'aviateur a réussi douze vols mécaniques variant, pour la distance, entre 400 et 500 mètres, à 4 mètres de hauteur moyenne.

RALLYE-BALLON

Mercredi après-midi, le comte de La Vaulx, MM. Marcel Arrault, Daniel d'Aubigny et Raymond Leroy-Liberg se sont élevés en ballon des coteaux de Saint-Cloud, tandis que le comte Jacques d'Aubigny se mettait à leur poursuite en automobile.

Après un passage très agréable, le ballon est atterri sur l'une des collines avoisinant Soissons, tandis que l'automobile arrivait en même temps sur le sommet de cette colline, au milieu d'un grand nombre de paysans accourus de tous côtés assister à la descente des aéronautes.

LES EXPÉRIENCES DU « ZEPPELIN »

C'est aujourd'hui vendredi que le comte Zeppelin fera sa première ascension avec son nouveau dirigeable rigide. Dix-huit personnes prendront place à bord du ballon : le comte Zeppelin qui conduira, aidé par le baron Bassus, l'ingénieur Durr et l'ingénieur Stahl, deux commissaires du gouvernement, deux officiers de la section d'aérostation et huit hommes d'équipage.

On sait que si le comte Zeppelin arrive à se maintenir vingt-quatre heures dans les airs, sans interruption, et à descendre ensuite sur terre ferme, le gouvernement allemand lui rachètera tout son matériel et son installation dont l'exploitation continuera à se faire aux frais de l'empire.

LES AVIATEURS ALLEMANDS

Notre correspondant de Berlin nous télégraphie :

« Un club d'aviateurs récemment fondé à Berlin, l'Aéro-Club allemand, vient d'entrer en pourparlers avec le comité directeur de l'Aéro-Club de France, pour que des relations suivies s'établissent entre ces deux sociétés et que la fréquentation réciproque des deux clubs soit permise aux membres des deux associations allemande et française.

» La proposition de l'Aéro-Club allemand a été bien accueillie à Paris, où l'on fait toutefois dépendre l'agrément au projet de l'entrée du club allemand dans la section allemande de la Fédération aéronautique internationale. »

### ATHLÉTISME

CHAMPIONNATS MILITAIRES

L'Union des sociétés françaises de sports athlétiques fera disputer demain dimanche, à Saint-Cloud, sur le terrain du Stade français, les championnats militaires de courses à pied et concours athlétiques.

### TOURISME

LES CARTES D'ITALIE

Le Touring-Club italien vient de faire paraître quatre nouvelles feuilles de la carte d'Italie au 250,000e, qui en comptera 58 une fois achevée. Ces nouvelles feuilles sont celles de Brescia, Livorno, Pisa et Bologna-Firenze.

### LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Du 18 juin)

Prod'homme, atelier de constructions mécaniques, 114, rue d'Angoulême.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES

(Jugement du 17 juin)

Fassot, boulanger, 26, rue Catulienne, à Saint-Denis.

(Jugement du 18 juin)

Bonnet, entrepr. de peinture, 27, boulevard de la République, à la Garenne-Colombes.

Paris, C. Pariset, imp.-gérant, 5, boulev. des Italiens.


VENTES & ADJUDICATIONS

MAISON rue de Malte, 66. Rev. 6,905f. M. à px 70,000f. 3 Propriétés à Vaucresson: 1° Villa Bon-Accueil. 8,269m. Libre. 130,000fr. 2° Villa Luciole. 907m81. 1,800 fr. 35,000 fr. 3° Villa Celinette. 801m30. 2,200 fr. 33,000 fr. A Adjr s r 1 ench. ch. des not. de Paris, le 30 juin 08. S'adr. à Me Kastler, not., 116, faubg St-Honoré.

VENTE sur baisse de mise à prix, le 8 juillet 1908, au Palais, à Paris, à 2 heures : 1° Maison à Paris IMPAS. DES 2-COUSINS, 8 Revenu env. 2,000 fr. Mise à prix : 28,000 fr. 2° Maison à Paris IMPAS. BERTHIER, N° 9 Revenu env. 1,000 fr. Mise à prix : 14,000 fr. 3° PROPRIÉTÉ A LEVALLOIS rue Fromont, 24 Revenu env. 5,000 fr. Mise à prix : 28,000 fr. 4° PROPRIÉTÉ A LEVALLOIS rue Marjolin, 47. Revenu env. 4,500 fr. Mise à prix : 30,000 fr. S'adresser pour renseignements à Me Emile Bertinot, avoué, 10, rue Vivienne, à Paris.

VENTE au Palais, à Paris, le 8 juillet 1908, à 2 heures. 1er lot : Maison à Paris. 58, RUE DES PETITES-ÉCURIES angle faubourg Poissonnière. Revenu brut : 53,100 francs environ. Mise à prix 600,000 fr. 2e lot PROPRIÉTÉ A BEYNES arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise). Libre de locat. Mise à prix : 15,000 fr. S'ad. à Mes Juilliard, Dubail et Chain aîné, avoués, et à Mes Dufour, Philippot et Chavane, notaire.

6 TERRAINS r. Croix-Nivert, 31 à 35. Cont. de 251 à 343m. M. à px de 56 à 120f le mètre. A adj. sr 1 ench. ch. not., 7 juillet. S'adres. Me Fontana, notaire, 10, rue Royale.

Vente au Palais, le 4 juillet 1908, à 2 heures. PROPRIÉTÉ A AUBERVILLIERS (Seine). Route de Flandre, 103. Cont. 780 m. environ. Revenu brut environ : 5,670 francs. Mise à prix : 30,000 fr. S'adr. à Mes Dubail, Eug. Cahon et Raveton, avoués, Cottenet, nre.

HOTEL rue d'ANJOU 35 et Bd MALESHERBES, 22. Ces 942m92. Rev. br. 63,470f. M. à px 900,000f. A Adjrs r 1 ench. ch. des not. de Paris, le 30 juin 08. S'adr. à Me Ragot, not., 11, rue Louis-le-Grand.

A vendre à l'amiable BRUNOY Ble Propriété d'agrémt, rte de Brie, 38. Ces 16,900m. S'adresser au notaire Me Leroy, 9, bd Saint-Denis, à Paris, et à Me Fay, notaire à Brunoy.

CESSIONS DE FONDS

URGENT A céder p. cause changemt situaton excell. fonds réparat. et fournit. ts accessoires bicyclettes et autos à Paris, endroit très passager et très fréquenté par bicyclistes et automobilist. Conviendr. à hom. jeune disp. petit cap. cherch. bon. situat. Chiff. d'aff. annuel 25,000 fr. laissant 8,000 fr. bénéf. net. — Ecrire : Office général, 5, rue Saulnier, Paris.

LOCATIONS

18, rue de Tanger (19e arrt), à louer grandes usines avec force motrice. Bureaux, écuries, remises, cour, logemt de contremaître. A proximité de la gare de l'Est, du canal et du Métro.

AVIS DIVERS

BEX (Suisse), Kœbler's Grand Hôtel Bains salés. — Séjour par excellence. — Parc.

Manchons Hella, Ouest Africain Français, Montebras, Cevreni Breg, Dœuillet Limited, Valeurs cuprifères.

« LES VALEURS INDUSTRIELLES. » M. Victor Bazerque, chevalier de la Légion d'honneur, directeur, 3, rue Marivaux, Paris, adressera gratuitement sur demande des renseignements très intéressants sur ces valeurs.

SAMARITAINE PARIS
LUNDI 22 JUIN et JOURS SUIVANTS
SOLDES D'ÉTÉ
A tous les Comptoirs OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

CONSTIPATION GUÉRISON CERTAINE par l'Emploi de la délicieuse POUDRE laxative ROCHER
Prix du Flacon de 20 doses : 2 fr. 50, dans toutes Pharmacies.

CHEVAUX COURONNÉS
Le Vrai RÉPARATEUR TRICARD
Guérit Plaies de toutes natures
Flacons de 1f50 et 2f50. — Toutes Pharmacies.

RÉHABILITATION
A l'insu de tous, même de la famille. Discrétion garantie
Procès rapide DIVORCE par tous moyens
Recherches, Surveillance (22e Année)
ANNULATION RELIGIEUSE
M. GAUTIER, Avocat, 80, Rue de Rivoli (Téléphone)
Consultations. Visite ou lettre, 5 fr.

On demande à emprunter contre 1re hypothèque, à l'étranger, une somme d'environ deux cent cinquante à trois cent mille francs; intérêt huit pour cent l'an. Propriétés enregistrées au consulat de France. Références de premier ordre. — S'adresser : Russel, Hôtel Terminus-Nord, 12, boulevard Denain, Paris.

Hôtel Montbarry et Bains. GRUYÈRE (Suisse). Gares : le Paquier et Gruyère. Forêts sapins.

EXCURSIONS A FONTAINEBLEAU ET A MORET

Des trains d'excursion auront lieu les dimanches 21 et 28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet, entre Paris, Fontainebleau et Moret.

Prix des places (aller et retour) :
Fontainebleau. — 2e classe, 4 fr. 50; 3e classe, 3 francs.
Moret. — 2e classe, 5 fr. 50; 3e classe, 3 fr. 50.

Départ de Paris, à 7 h. 26 du matin.
Arrivée à Fontainebleau, à 8 h. 41 du matin; à Moret, à 8 h. 56 du matin.
Retour par tous les trains du dimanche dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.
Nombre de places limité.
Franchise de 30 kgs de bagages par place.

GARAGE DE MESSINE AUTOMOBILES 6 bis, rue Treilhard 558-09 et 558-99 LOCATION
1res marques. — Occasions garanties.

SANTAL MIDY
Inoffensif, d'une Pureté absolue, GUÉRISON RADICALE, rapide, et sans douleurs de reins, des écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les injections et les santals impurs ou associés à d'autres médicaments. Très efficace dans les maladies de vessie, cystite du col, etc.
Chaque Capsule porte imprimé en noir le nom (MIDY)
Phie MIDY, 113, Faub St-Honoré et toutes les Pharmacies

THE CARBALLINO GOLD AND ARSENIC MINES LIMITED
L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie se tiendra à Londres, 147, Leadenhall street, jeudi 25 juin et non mardi 23 juin.

VERTRETER GESUCHT
f. d. Vertrieb von
KLAPP – SCHIEBEFENSTER – BESCHLAEGEN
prakt. bewaehrt. Construktion.
Wilh. Ritterath, Bonn-a/Rhein, Deutschland.

On recherche associé ou commandre av. 50,000 pr exploiton USINE ÉLECTRIQUE pr l'éclairage de trois communes dans l'Est. Union des Industries, 82, r. d'Hauteville.

SUÈDE
On demande agence pour la Suède, de préférence la vente exclusive d'articles de nouveauté véritablement bons et de vente facile. Réponse en anglais ou suédois avec échantillons si possible à Carl J. Gunn, Karlstad, Suède.

ASTHME CATARRHE Boîte : 3 fr TUBES LEVASSEUR Phie 5, R. du Roule, Paris.

LA PURIFICATION DES EAUX POTABLES ET L'ÉPURATION DES EAUX D'ÉGOUT
Par le docteur L. Grandeau
1 volume in-4e avec 10 phototypies.
En vente à la librairie du Temps. Prix : 4 fr.

Les annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, Paris.

VALEURS CUPRIFÈRES, OUEST AFRICAIN FRANÇAIS, DE BEERS
Renseignements urgents. — LES ÉTUDES FINANCIÈRES, 10e année, 13, rue Monsigny, PARIS.


| Revenu du dern. exercice | RENTES et ACTIONS | TERME Précts clôtures | TERME Prem. cours | TERME Dern. cours | COMPTANT Précts clôtures | COMPTANT Prem. cours | COMPTANT Dern. cours |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 .. | 3 0/0 ........ juill. | 94 55 | 94 60 | 94 60 | 94 65 | 94 60 | 94 70 |
| 3 .. | 3 0/0 Amortissable .... avril | 97 . | .. .. | .. .. | 97 60 | 97 75 | 97 75 |
| 182 29 | BANQUE DE FRANCE. 27 déc. | 4185 .. | 4195 .. | 4195 .. | 4199 .. | 4195 .. | 4195 .. |
| 60 .. | BANQUE DE PARIS ....... janv | 1467 .. | 1467 .. | 1470 .. | 1470 .. | 1470 .. | 1470 .. |
| 30 .. | COMPTOIR D'ESCOMPTE 31 janv. | 690 .. | 691 .. | 691 .. | 690 .. | 690 .. | 691 .. |
| 30 .. | CRÉDIT FONC. DE FRANCE. janv. | 722 .. | 723 .. | 723 .. | 726 .. | 723 . | 723 .. |
| 6 12 | CRÉDIT FRANCO-ÉGYPT. .. juill. | 75 .. | 74 .. | 74 .. | 75 .. | 74 50 | 74 50 |
| 55 .. | CRÉDIT LYONNAIS .... 25 mars | 1175 .. | 1174 .. | 1174 .. | 1172 .. | 1174 50 | 1177 .. |
| 6 25 | CRÉDIT MOB. FRANÇAIS . nov. | 100 .. | 99 .. | 100 .. | 100 .. | 98 75 | 101 .. |
| 15 50 | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ...... avril | 664 .. | .. .. | .. .. | 664 .. | 664 .. | 664 .. |
| 12 50 | BANQ. FRANÇSE COM. ET IND. janv. | 239 .. | 240 .. | 242 .. | 238 50 | 240 .. | 243 .. |
| 40 .. | BANQUE UNION PARISNE .. janv | 714 .. | 713 .. | 715 .. | 714 .. | 714 .. | 717 .. |
| 35 50 | EST ........ mai | 928 .. | .... | .... | 930 .. | 928 .. | 928 .. |
| 57 .. | LYON ........ mai | 1352 .. | .... | .... | 1351 .. | 1352 .. | 1351 .. |
| 50 .. | MIDI ........ janv. | 1135 .. | .... | .... | 1145 .. | 1149 .. | 1149 .. |
| 72 .. | NORD ........ janv. | 1803 .. | .... | .... | 1800 .. | 1800 .. | 1800 .. |
| 59 .. | ORLÉANS ........ avril | 1369 .. | .... | .... | 1372 .. | 1370 .. | 1370 .. |
| 38 50 | OUEST ........ avril | 825 .. | .... | .... | 821 .. | .... | .... |
| 9 .. | TRANSATLANTIQUE ord. . juill. | 210 .. | 210 .. | 210 .. | 210 . | 209 .. | 210 .. |
| 9 .. | — prior. juill. | 213 .. | 213 .. | 213 .. | 211 .. | 213 25 | 213 25 |
| 12 50 | MESSAGERIES MARIT. ord juin. | 160 .. | 163 .. | 163 .. | 160 .. | 164 .. | 161 .. |
| 12 50 | — prior. juin. | 172 .. | 172 .. | 173 .. | 170 . | 171 50 | 174 50 |
| 19 .. | MÉTROPOLITAIN ........ juill. | 508 . | 507 .. | 507 .. | 506 .. | 507 .. | 507 . |
| .. | OMNIBUS DE PARIS. .... juill. | 998 .. | 1002 .. | 1007 .. | 995 .. | 1000 .. | 1010 .. |
| 30 .. | Cie Gle FRse DE TRAMWAYS mai | 591 .. | 592 .. | 591 .. | 590 .. | 590 .. | 590 .. |
| 7 50 | Cie Gle PARISNE DES TRAMW. juin. | 159 .. | 158 .. | 155 .. | 160 . | 157 . | 157 . |
| 7 50 | VOITURES ........ juill. | 216 .. | 210 .. | 208 .. | 215 .. | 213 50 | 213 50 |
| .. .. | Cie Fse DE MINES D'OR .... ..... | 72 . | 72 .. | 72 .. | 74 .. | .. .. | .. .. |
| .. .. | ASSOCIATION MINIÈRE .... ..... | 209 .. | 212 .. | 213 .. | 213 .. | 213 50 | 213 50 |
| 30 .. | MÉTAUX ........ nov. | 685 .. | 682 .. | 681 .. | 685 .. | 685 .. | 682 .. |
| .. .. | SELS GEMMES ........ juill. | 406 .. | 408 .. | 414 .. | 409 .. | 409 .. | 413 .. |
| 151 69 | SUEZ ........ janv. | 4460 .. | .... | .... | 4450 .. | 4459 .. | 4459 . |
| 34 .. | DYNAMITE CENTRALE .... mai. | 659 .. | 677 .. | 677 .. | 660 .. | .. .. | .. .. |
| 27 50 | PROC. THOMSON-HOUSTON juill. | 661 .. | 662 .. | 658 . | 664 .. | 664 . | 664 .. |
| 4 0/0 | ARGENTIN 1896 ........ janv. | 94 10 | 94 10 | 94 10 | 95 85 | 95 85 | 95 85 |
| 4 0/0 | BRÉSIL 1889 ........ avril | 86 12 | 86 .. | 85 90 | 86 25 | 86 15 | 86 15 |
| 4 0/0 | ÉGYPTE Unifiée ........ mai | 102 60 | .. .. | .. .. | 102 40 | 102 37 | 102 40 |
| 4 0/0 | EXTÉRIEURE ........ avril | 97 .. | 97 10 | 96 92 | 96 90 | 96 95 | 96 90 |
| 3 3/4 | ITALIEN ........ janv. | 104 45 | 104 65 | 104 65 | 104 25 | 104 45 | 104 45 |
| 4 0/0 | JAPONAIS 1905 ........ janv. | 90 15 | .. 35 | .. .. | 89 90 | 89 95 | 89 95 |
| 5 0/0 | — 1907 ........ mars | 100 80 | 100 60 | 100 60 | 100 60 | 100 50 | 100 50 |
| 3 0/0 | PORTUGAIS ........ janv. | 64 95 | 64 75 | 64 92 | 64 75 | 64 80 | 64 80 |
| 4 0/0 | RUSSE Consolidé 1re et 2e s. avril | 88 75 | 88 52 | 88 55 | 88 30 | 88 30 | 88 40 |
| 3 0/0 | 1891 ........ avril | 74 97 | 75 . | 74 80 | 74 80 | 75 .. | 74 80 |
| 3 0/0 | 1896 ........ mai | 73 10 | 73 .. | 72 80 | 72 85 | 73 .. | 73 .. |
| 5 0/0 | — 1906 ........ mai | 98 40 | 98 30 | 98 25 | 98 25 | 98 20 | 98 27 |
| 25 .. | — Bons du Trés. 5 0/0 mai | 507 .. | 506 .. | 506 .. | 506 .. | 505 .. | 505 .. |
| 4 0/0 | SERBE ........ janv. | 86 35 | 86 35 | 86 35 | 86 50 | 86 25 | 86 45 |
| 4 0/0 | TURC Unifié ........ 14 mars | 96 50 | 96 55 | 96 55 | 96 45 | 96 50 | 96 40 |
| 16 73 | BANQUE PAYS-AUTRICH . avril | 468 .. | 469 .. | 469 .. | 467 50 | 467 .. | 467 .. |
| 51 13 | BANQUE DU MEXIQUE .... juin. | 951 .. | 952 .. | 952 .. | 959 .. | 956 . | 956 .. |
| 35 84 | BANQ. LONDRES et MEXICO. mars | 586 .. | .. .. | .. .. | 590 .. | 590 .. | 590 .. |
| 28 31 | BANQ. CENTle MEXICAINE. janv. | 407 .. | 407 .. | 407 .. | 409 .. | 409 .. | 409 .. |
| 22 50 | B. IMP. OTTOMANE 250 f. p. juill. | 724 .. | 725 .. | 724 .. | 734 .. | 732 50 | 732 50 |
| 45 .. | BANQUE RUSSO-CHINOISE. juin | 429 .. | 430 .. | 440 .. | 435 .. | .. .. | .. .. |
| 24 .. | CRÉD. FONC. ÉGYPTIEN .. févr. | 694 .. | 693 .. | 691 .. | 690 .. | 690 .. | 690 .. |
| .. .. | ANDALOUS ........ ..... | 216 .. | 217 .. | 215 | 217 .. | 217 .. | 216 25 |
| .. .. | LOMBARDS ........ juin | 135 .. | 134 .. | 134 .. | 135 .. | .. .. | .. .. |
| 30 lire. | MÉRIDIONAUX ........ janv. | 691 .. | 692 .. | 692 .. | 687 .. | .. .. | .. .. |
| .. .. | NORD DE L'ESPAGNE ..... juill. | 320 .. | 321 .. | 319 .. | 318 .. | 320 .. | 319 .. |
| 15 pes. | SARAGOSSE ........ juill. | 413 .. | 413 .. | 411 .. | 414 .. | 413 .. | 410 .. |
| 17 .. | WAGONS-LITS ordin. .... mai | 356 .. | 357 .. | 359 .. | 356 .. | 356 . | 360 .. |
| .. .. | BRIANSK ordin. ........ juill. | 298 .. | 298 .. | 298 .. | 299 .. | 297 .. | 297 .. |
| 109 65 | RIO-TINTO ordin. ........ mai | 1652 .. | 1660 .. | 1661 .. | 1648 .. | 1660 .. | 1658 .. |
| 65 .. | SOSNOWICE ........ févr. | 1717 .. | 1722 .. | 1715 .. | 1715 .. | 1718 .. | 1722 .. |
| .. .. | CENTRAL MINING ........ ..... | 338 .. | 342 .. | 352 .. | 335 .. | 355 .. | 355 .. |
| 105 20 | NAPHTE DE BAKOU ...... mai | 1055 .. | 1053 .. | 1038 .. | 1064 .. | 1055 .. | 1055 .. |
| 24 .. | TABACS OTTOMANS ...... avril | 454 .. | 454 .. | 452 .. | 454 .. | 455 . | 455 . |

| Revenu du dern. exercice | RENTES et ACTIONS AU COMPTANT | Précts clôtures | Dern. cours |
|---|---|---|---|
| 15 .. | Tunis 3 0/0 1892 avr. | 463 .. | 461 50 |
| 2 1/2 | Tonkin 2 1/2 ... fév. | 78 95 | 78 55 |
| 2 1/2 | Madagascar 2 1/2 97 | 80 50 | 69 25 |
| 3 0/0 | — 3 0/0 1903-05 mars | 91 .. | 90 50 |
| 15 .. | Afrique occidle avr. | 450 .. | 450 .. |
| 15 .. | Algérie 3 %, 1902 jan | 449 75 | 446 .. |
| 17 50 | Indo-Ch. 3 1/2 99-05. | 458 . | 457 25 |
| 15 .. | — 3 0/0 1902. mai | 407 .. | 407 .. |
| 15 .. | Tunisien 3 0/0 1902. | 440 . | 440 .. |
| 46 99 | Banq. Algérie. mai | 1375 .. | 1375 .. |
| 42 50 | Cie Algérienne. juin | 920 .. | .. .. |
| 19 75 | Crédit foncier alg. | 512 .. | 512 .. |
| 14 37 | Crédit Indust. 125 p. | 672 . | 672 .. |
| 45 .. | Ste Marseillaise. t.p. | 762 .. | 763 .. |
| 15 .. | Foncre lyonnse. juin | 331 .. | 332 .. |
| 15 .. | Rente Foncre. mai | 424 . | 429 . |
| 30 .. | Bône-Guelma avril | 671 .. | 671 .. |
| 22 50 | Ch. de fr dépt. 300 p. | 674 .. | .. .. |
| 30 .. | — Est-Algérien mai | 691 50 | 695 . |
| 15 50 | — Est jouiss... mai | 402 . | ... . |
| 25 .. | — Midi jouiss. juill. | 582 .. | 582 .. |
| 55 .. | — Nord jouiss. janv | 1380 . | 1389 .. |
| 44 .. | — Orléans jouis. av. | 938 .. | 930 .. |
| 21 .. | — Ouest jouiss. avr. | 409 .. | 409 .. |
| 28 75 | — O.-Algérien janv | 656 .. | 660 . |
| .. .. | — Sud France juill. | 145 .. | 143 .. |
| 20 .. | Docks Marseille mai | 375 . | 371 50 |
| 30 .. | Mag. Génér. Paris. | 634 . | 635 . |
| 84 .. | Eaux (Cie génle) jan. | 1870 . | 1880 .. |
| 32 50 | Gaz France-Etrer ... | 665 .. | 670 .. |
| 3 0/0 | Métro Nord-Sud ... | 243 . | 239 .. |
| .. .. | Omnibus jouis ..... | 554 .. | 545 .. |
| 6 .. | Omnium lyont. déc. | 128 .. | .. .. |
| 15 .. | Ste Parisne ch. de fer | 244 .. | 246 .. |
| 12 75 | Tram. Bordeaux .. | 251 .. | 252 . |
| 8 .. | Aguilas ........ mai | 131 75 | 132 .. |
| 20 .. | Elect.-Métall. Dives | 362 .. | 360 50 |
| 12 50 | Malfidano ..... juin | 556 .. | 563 50 |
| 50 .. | Penarroya ... juill. | 1172 .. | 1174 .. |
| .. .. | Panama ob. b. à lots | 107 . | 107 . |
| 126 69 | Suez jouiss... janv | 3775 .. | .... |
| 71 37 | Suez pts fondr janv | 2030 .. | 2030 .. |
| 126 69 | Suez Ste civile janv | 3350 .. | 3350 .. |
| 14 .. | Etabts Orosdi-Back. | 239 .. | .... |
| 21 .. | Forc. motr. Rhône | 592 .. | 590 . |
| 49 20 | Printemps ord. nov | 400 .. | 401 50 |
| 16 59 | — priv. nov | 374 50 | 371 .. |
| .. .. | Raffinerie Say oct. | 198 .. | 193 .. |
| .. .. | Electricité de Paris | 363 50 | 366 .. |
| 16 50 | Ste Indle Téléphones | 311 . | 311 .. |
| 2 1/2 | Angleterre 2 1/2. jlt | 87 45 | .. .. |
| 4 0/0 | Autriche 4 0/0 or av. | 99 25 | .. .. |
| 3 0/0 | Belge 3 0/0 1873. mai | 96 10 | 96 25 |
| 4 1/2 | Brésilien 88 4 1/2 av. | 92 65 | 92 25 |
| 5 0/0 | — Funding 98 avr. | 106 25 | 106 60 |
| 25 . | Bulgare 96 5 %. jan. | 503 .. | 500 .. |
| 25 .. | — 1902 5 %. mar | 505 50 | 509 .. |
| 25 .. | — 1904 5 %. mai | 490 .. | 491 .. |
| 22 50 | — 1907 r. 500 fr. | 418 .. | 448 .. |
| 4 0/0 | Chinois 4 %. or 1895 | 98 .. | 97 50 |
| 25 .. | — 5 %. 1902 mars | 510 50 | .. .. |
| .. .. | Congo (Lots 1888) .. | 81 .. | 80 50 |
| 3 1/2 | Danois 3 1/2 1901 jan. | 100 25 | ... .. |

| Revenu du dern. exercice | RENTES et ACTIONS AU COMPTANT | Précts clôtures | Dern. cours |
|---|---|---|---|
| 3 1/2 | Egypte Privil. avr. | 99 15 | 98 70 |
| 4 1/4 | — Domaniale juin | 104 70 | ... .. |
| 30 .. | Haïti 96 6 %. r. 500 déc. | 476 75 | 475 .. |
| 11 .. | Hellén. 81 5 %. janv | 254 50 | 258 .. |
| 4 0/0 | Hongrois ..... janv | 95 80 | 95 80 |
| 15 .. | Vict.-Emmanuel 63 | 376 50 | 376 50 |
| 25 .. | Maroc 5 0/0 1904 janv | 518 .. | 518 50 |
| 4 0/0 | Mexique 4 %. or 1904 | 94 90 | 94 80 |
| 3 1/2 | Norvège 3 1/2 94 avr | 99 20 | 99 10 |
| 22 50 | Ob. Tab. portug 4 1/2 | 502 .. | 502 .. |
| 4 0/0 | Roumain 96 4 %. mai | 92 .. | 91 10 |
| 4 0/0 | Russe 1867-1869 mai | 86 .. | 85 90 |
| 4 0/0 | — 4 0/0 1880. mai | 85 05 | 85 05 |
| 4 0/0 | — 4 0/0 1889. juin | 84 70 | 84 95 |
| 4 0/0 | — 4 0/0 1890 (2e 3e) | 84 65 | 84 85 |
| 4 0/0 | — 4 0/0 1893. mai | 85 .. | 85 35 |
| 4 0/0 | — 4 0/0 1894. avril | 85 10 | 85 95 |
| 4 0/0 | — 4 0/0 1901. juin | 85 50 | 86 60 |
| 3 1/2 | — 3 1/2 1894. avril | 79 80 | 80 .. |
| 4 0/0 | — Intr 4 0/0 94 juin | 80 .. | 78 25 |
| 25 .. | Serbe 5 %. or Monop | 499 . | 500 .. |
| 22 50 | — 4 1/2 1906. avr. | 450 .. | 450 .. |
| 3 0/0 | Suédois 94 3 0/0 avr | 89 .. | .. .. |
| 3 1/2 | — 95 3 1/2 0/0. avril | 98 50 | 98 35 |
| 3 0/0 | Suisse (ch. de f.) mai | 94 50 | 94 10 |
| 20 .. | Turc Consolid. 4 0/0 | 490 .. | 489 .. |
| 20 .. | — Douanes 4 %. 1902 | 502 50 | 503 .. |
| 20 .. | — Pr. Tombac. 4 %. | 488 . | 489 .. |
| 20 .. | — 4 0/0 1894 .. janv. | 501 . | 503 50 |
| 3 1/2 | — 94 Tribut d'Egyp | 97 50 | 96 75 |
| 25 .. | — Ottom. 5 0/0 1896 | 523 25 | 522 50 |
| 25 p. 50 | Union Phénix esp. | 446 .. | 446 .. |
| 8 10 | Bq d'Athènes. fév. | 117 .. | 117 . |
| 11 30 | Land Bank of Eg. | 185 .. | 185 .. |
| 15 p. .. | B. Espagn. de crédit | 252 .. | 253 .. |
| 59 26 | Banq. du Nord mai | 1106 .. | 1105 .. |
| 46 cour. | Créd. fonc. d'Autr. | 1117 .. | 1112 50 |
| 13 .. | Créd. Fe-Canadien. | 530 .. | 579 50 |
| 33 .. | Chem. autrich. jan. | 753 . | 751 . |
| 14 31 | Nitrate Railways .. | 263 .. | 263 .. |
| 7 .. | Railways Electric . | 136 .. | 137 .. |
| 17 .. | Wagons-Lits priv . | 373 .. | 370 .. |
| 16 sh. | Lautaro Nitrate ... | 260 .. | 271 .. |
| .. .. | Tabacs Philippines | 285 .. | 290 .. |
| 59 85 | Tabacs Portugal .. | 605 .. | 586 . |
| 20 .. | Thomson-Méditerr | 350 .. | .. .. |
| 57 29 | Foncière-incendie. | 1100 .. | .. .. |
| 40 .. | Ch. Dakar St-Louis | 930 .. | 940 .. |
| 26 25 | Nogentais .. ..mai | 490 .. | 490 .. |
| 14 .. | Santa-Fé (ch. de fr). | 641 .. | 648 .. |
| 25 .. | Tr. Paris dépt Seine | 468 .. | 466 .. |
| 31 .. | Tramways Rouen. | 619 . | 619 .. |
| 45 .. | Bq Indo-Chine. jan | 1400 .. | ..... |
| 25 .. | Bq Suisse-Françse. | 540 .. | 540 .. |
| 50 .. | Crédit algérien jan | 1225 .. | .... .. |
| 15 .. | S.-Comptr Entrepr. | 276 .. | 275 50 |
| 37 .. | Ste franç. de reports | 845 .. | ... .. |
| 64 .. | Eaux (Cie Gle) jouis. | 1399 .. | 1399 .. |
| 18 50 | Eaux (Banlieue de Paris). | 409 .. | ... . |
| 19 .. | Eaux pr l'étranger. | 415 .. | 414 .. |
| 75 .. | Etabt thermI Vichy | 2145 .. | 2130 .. |
| 50 .. | Edison ...... janv. | 1270 . | 1260 .. |
| 15 .. | Eclairage électriq. | 269 .. | 266 . |
| 20 .. | En. élect. litt. médit. | 420 .. | .... .. |
| .. .. | Forc. mot. Rhône p. | 640 .. | ... |

| Revenu du dern. exercice | RENTES et ACTIONS AU COMPTANT | Précts clôtures | Dern. cours |
|---|---|---|---|
| .. .. | Ecl. Chauf. F. motr. | 239 | 239 . |
| 30 .. | Gaz et Eaux .. janv | 594 .. | 590 .. |
| 60 .. | Gaz Central ... avril | 1490 .. | 1486 .. |
| .. .. | Gaz de Paris ...... | 276 .. | 276 .. |
| 45 .. | Union des Gaz jan. | 889 .. | 880 .. |
| 45 .. | Houill. Dombrowa. | 1719 .. | 1719 |
| 88 54 | Houil. ch.fr. Epinac | 1625 .. | 1620 .. |
| 200 .. | Boléo ........ mai | 3550 .. | 3575 .. |
| 95 .. | Carmaux ...... mai | 1809 .. | 1810 .. |
| 30 .. | Escombrera-Bleyb | 409 50 | 406 .. |
| 25 .. | Kriwoï-Rog ....... | 1025 .. | 1021 .. |
| 27 50 | Laurium ..... janv | 350 .. | 346 .. |
| 50 .. | Mokta-el-Hadid .... | 1649 .. | 1650 .. |
| 32 50 | Le Nickel ..... mai | 645 .. | 640 .. |
| 20 .. | Aciéries de France | 484 .. | 484 .. |
| 50 .. | Aciéries Longwy .. | 1140 . | 1140 .. |
| 50 .. | Ac. Micheville oct. | 1250 .. | 1230 .. |
| 70 .. | At. et Chant. Loire | 1590 .. | 1533 .. |
| 45 .. | Ch. et Atel. Gironde | 1200 .. | 1190 .. |
| 40 .. | Ch. et at. St-Nazair. | 933 .. | 930 .. |
| 50 .. | Châtillon-Commen | 1965 .. | .... |
| 25 .. | Dyle et Bacalan ... | 562 .. | 569 .. |
| 7 .. | Etablts. Decauville. | 50 .. | 50 .. |
| .. .. | Fives-Lille ........ | 423 .. | 418 .. |
| 55 .. | Forg. et Ac. Marine | 1300 . | 1300 .. |
| 85 .. | Forg. et Ac. N. et E. | 1781 .. | 1770 .. |
| 55 .. | Forg. et Ch. Médit. | 1134 .. | .... .. |
| 55 .. | Hts-F. Denain-Anzin | 1831 .. | 1840 .. |
| 80 .. | Schneider et Cie .. | 1830 .. | 1830 .. |
| 15 .. | Montbard-Aulnoye | 225 .. | 225 .. |
| 10 .. | Tréfileries du Havre | 162 .. | 160 .. |
| 15 .. | Bateaux Parisiens. | 259 . | 254 .. |
| 25 .. | Charg. Réunis. déc. | 501 .. | .... .. |
| 20 .. | Compie Havraise ... | 385 .. | 380 .. |
| 80 .. | Etablts Duval .. mai | 1334 . | 1390 .. |
| 42 .. | Bec Auer .... avril | 668 .. | 659 50 |
| 20 .. | Petit Journal. mai | 305 .. | 305 .. |
| 58 .. | Petit Parisien (pts). | 731 .. | 738 .. |
| .. .. | Phosphates du Dyr | 81 .. | 105 .. |
| 80 .. | Phosphat. de Gafsa | 4180 .. | 4130 .. |
| 105 .. | Anc. Cie Richer juin | 1850 .. | 1840 .. |
| .. .. | Cred. fonc. Tunisie | ... .. | ... .. |
| 30 72 | El Buen Tono ord. | 487 .. | ... .. |
| 23 18 | El Buen Tono préf. | 410 .. | ... .. |
| 50 .. | Télégr. Nord. avril | 750 .. | 747 .. |

| OBLIGATIONS (VILLE DE PARIS) | Précts clôtures | Dern. cours |
|---|---|---|
| 1865 4 0/0 r. à 500 fr. fév. | 340 .. | 541 .. |
| 1869 3 0/0 r. à 400 fr. janv | 491 .. | 488 .. |
| 1871 3 0/0 r. à 400 fr. janv | 408 .. | 408 25 |
| — 1/4 r. à 100 fr. .. janv | 106 25 | 105 25 |
| 1875 4 0/0 r. à 500 fr. avril | 537 75 | 537 25 |
| 1876 4 0/0 r. à 500 fr. avril | 537 . | 538 .. |
| 1892 2 1/2 r. à 400 fr. .. mai | 366 50 | 365 .. |
| — 1/4 r. à 100 fr. .. mai | 99 50 | 99 .. |
| 1894-96 2 1/2 r. à 400 f. mai | 365 . | 365 .. |
| — 1/4 r. à 100 fr. .. mai | 97 25 | 96 50 |
| 1898 2 0/0 r. à 500 fr. mars | 418 50 | 418 .. |
| — 1/4 r. à 125 fr. .. mars | 107 .. | 105 .. |
| 1899 2 0/0 Mét. r. 500 f mars | 404 .. | 405 .. |
| — 1/4 r. à 125 f. mars | 104 50 | 105 .. |
| 1904 2 1/2 Mét. r. 500 f t. p. | 439 .. | 439 .. |
| — 1/5 r. à 100 f. t. p. | 89 50 | 89 50 |
| 1905 2 3/4 r. à 400 fr. mars | 389 .. | 387 .. |
| — 1/4 r. à 100 fr. mars | 94 50 | 91 5 |

| OBLIGATIONS | Précts clôtures | Dern. cours |
|---|---|---|
| Foncières 1879 3 0/0 .... mai | 500 25 | 500 . |
| — 1883 sans lots .... janv | 437 .. | 438 .. |
| — 1885 2,60 r. à 500 f. avril | 456 50 | 455 .. |
| — — 1/5 r. à 100 f. .. avril | 98 50 | 99 75 |
| — 1895 2,80 0/0 ...... juin | 462 .. | 462 .. |
| — 1903 3 0/0 r. à 500 f. fév. | 495 25 | 495 25 |
| Comm. 1879 2,60 r. à 500 f. mars | 471 25 | 471 .. |
| — — 1/5 r. à 100 f. .. mars | 99 25 | 100 .. |
| — 1880 3 0/0 r. à 500 f. mars | 500 25 | 498 50 |
| — 1891 3 0/0 r. à 400 f. avril | 395 .. | 394 50 |
| — 1892 2,60 r. à 500 f. janv | 454 50 | 455 .. |
| — 1899 2,60 r. à 500 f. juin | 450 75 | 450 50 |
| — 1906 3 0/0 r. à 500 f. mars | 492 .. | 493 .. |
| Ville Marseille 77 3 0/0 31 janv | 408 50 | 407 .. |
| — Amiens 4 0/0 .... mai | 117 .. | 117 .. |
| — Bordeaux 1881 4 0/0 fév. | 510 .. | .... |
| — Lyon 3 0/0 ...... juill. | 105 50 | 106 25 |
| Banq. hypot. de France .. mai | 555 .. | .... |
| — 3 0/0 1881 .. mars | 430 .. | 431 .. |
| Bône-Guelma 3 0/0 .... fév. | 434 .. | 434 .. |
| Ch. Départ. 87-1905 .. avril | 414 .. | .... |
| — — 86-1956 .. avril | 412 .. | 412 .. |
| — — 88-1985 .. avril | 414 .. | .... |
| — Economiques .. nov | 418 .. | 418 25 |
| Est-Algérien ........ janv. | 432 50 | 435 .. |
| Est 3 0/0 ........ juin | 440 50 | 442 .. |
| — 3 0/0 nouvelles .. mars | 435 .. | 434 .. |
| — 2 1/2 ........ janv. | 395 25 | 395 .. |
| — Ardennes ...... janv. | 441 .. | 442 .. |
| Gr.-Ceinture Paris .. avril | 434 .. | 435 50 |
| Lyon-Médit. (f. 1855) janv | 440 .. | 442 .. |
| — — nouv. avril | 435 .. | 437 .. |
| — — 2 1/2 .. mai | 390 .. | 389 .. |
| — Bourbonnais .. janv. | 438 .. | 438 .. |
| — Dauphiné ...... janv | 435 50 | 436 50 |
| — Genève 1855 .... janv | 435 .. | 436 .. |
| — Méditerran. 3 0/0 janv | 435 25 | 436 50 |
| — Victor-Emm. 62 avril | 432 .. | 432 .. |
| Midi 3 0/0 ........ janv. | 438 75 | 439 .. |
| — 3 0/0 nouvelles .. avril | 431 .. | 433 75 |
| — 2 1/2 ........ mai | 390 .. | 387 .. |
| Nord 3 0/0 ........ janv | 454 50 | 455 50 |
| — 3 0/0 nouvelles .. avril | 448 .. | 448 .. |
| — 2 1/2 ........ avril | 405 .. | 406 75 |
| — Nord-Est 3 0/0 .. avril | 432 50 | 432 50 |
| Orléans 3 0/0 ...... janv. | 442 50 | 444 .. |
| — 1884 3 0/0 ...... avril | 435 .. | 435 .. |
| — 1895 2 1/2 ...... avril | 391 .. | 390 .. |
| — Gd Central 1855 .. janv | 438 .. | 438 25 |
| Ouest 3 0/0 ........ janv | 432 .. | 431 75 |
| — 3 0/0 nouvelles .. avril | 426 .. | 427 .. |
| Ouest-Algérien 3 0/0 .. mars | 427 .. | 425 .. |
| La Réunion 3 0/0 .... janv. | 426 .. | 428 50 |
| Sud de la France 3 0/0 avril | 408 .. | 407 .. |
| Ind-Chine et Yunnan avr. | 418 .. | 413 .. |
| Ethiopiens 1re série .. déc. | 71 50 | 72 75 |
| — 2e — .. mars | 71 25 | 71 25 |
| — 3e — .. janv | 70 50 | 70 75 |
| Mostaganem à Tiaret avril | 421 .. | 421 50 |
| Médoc ........ janv | 361 .. | 361 .. |
| Lille-Béthune ...... avril | 436 50 | 433 50 |
| Picardie-Flandre .... janv | 441 .. | 442 .. |
| Est 5 0/0 remb. à 650 fr. juin | 658 .. | 660 .. |
| Lyon 3 0/0 r. à 500 fr. avril | 442 50 | 444 50 |
| Méditerranée 5 0/0 r. 625 avril | 647 .. | 645 .. |
| Transcaucasien 3 0/0 ... juin | 74 20 | .. .. |

REMBOURSABLES A 500 FRANCS

| OBLIGATIONS | Précts clôtures | Dern. cours |
|---|---|---|
| Andalous 1re s. rev. fixe. mai | 328 .. | 327 50 |
| — 1re s. rev. variable. | 285 .. | 284 .. |
| — 2e s. rev. fixe. fév. | 332 50 | 331 75 |
| — 2e s. rev. variable. | 284 .. | 283 .. |
| Autrichiens 1re hyp ... mars | 431 50 | 432 .. |
| — 2e — .. mars | 421 .. | 421 .. |
| — 4e — .. mars | 413 .. | 412 50 |
| — série A ... mars | 420 .. | 419 50 |
| Damas-Hamah 4 0/0 pr. juin | 435 50 | 455 .. |
| Lombards 3 0/0 ........ janv | 307 75 | 308 .. |
| — série X .... avril | 304 .. | 301 .. |
| — 4 0/0 r. à 500. mai | 475 .. | 476 .. |
| Nord-Espagne 1re hyp. avril | 383 .. | 382 .. |
| — 2e — .. avril | 375 50 | 377 .. |
| — 3e — .. janv | 382 .. | 381 50 |
| — 4e — .. janv | 380 .. | 379 .. |
| — 5e — .. janv | 379 .. | 379 .. |
| Pampelune, spéc. 3 0/0 janv | 372 50 | 372 50 |
| Barcelone Prior. 3 0/0 janv | 375 .. | 375 .. |
| Asturies, Galice, Léon 1re hyp. | 368 75 | 367 50 |
| Portugais 3 0/0 1er rang janv | 350 .. | 350 .. |
| — 2e — .. juill. | 260 .. | 260 .. |
| Saloniq.-Constantinople 3 0/0 | 342 .. | 341 .. |
| Saragosse 1re hypoth. .. janv | 397 50 | 395 .. |
| — 2e — .. janv | 392 50 | 389 .. |
| — 3e — .. janv | 390 .. | 387 .. |
| Smyrne-Cassaba 4 %, 94 fév. | 485 .. | 487 .. |
| — 95 fév. | 461 .. | 461 .. |
| Ann. Lérouville r. 500 f. mars | 554 .. | 555 .. |
| — Nord r. 500 fr. .... janv | 433 75 | 434 .. |
| — Châlons r. 500 fr. .. fév. | 615 .. | 620 .. |
| Nogentais (Ch. de f.) 4 %, mars | 491 .. | 494 .. |
| Tram. de Bordeaux 4 %, janv | 493 .. | 491 50 |
| — Français 4 0/0 .. janv | 495 .. | 495 25 |
| — de Nice 4 0/0 .. janv | 445 .. | 445 .. |
| Crédit foncr colonial .. juill. | 113 .. | 113 .. |
| Foncière lyonnaise .... mai. | 421 .. | .... |
| Cie génle des Eaux 3 0/0 avril | 430 .. | 427 50 |
| — — 4 0/0. juin. | 514 .. | 510 .. |
| Forces motr. du Rhône avril | 501 50 | 500 .. |
| Câbles télégr. 3 1/2 0/0 .. janv | 239 .. | 238 .. |
| Thomson-Houston 4 0/0 janv | 488 .. | 486 .. |
| Téléphones 4 0/0 ...... janv | 492 .. | 495 50 |
| Gaz et Eaux 4 0/0 .... avril | 496 .. | 494 50 |
| Gaz France et Etrer 4 0/0 avril | 490 .. | .... |
| Union d. Gaz 4 0/0 1900-03 janv | 498 50 | 499 25 |
| Dyle et Bacalan 4 0/0 .. mars | 490 .. | 487 .. |
| Fives-Lille 4 0/0 r. à 500. avril | 473 .. | 474 50 |
| Messageries Marit. 3 1/2 avril | 402 .. | 400 .. |
| Omnibus 4 0/0 ........ janv | 502 .. | 502 .. |
| Voitures à Paris 3 1/2. avril | 383 .. | 390 .. |
| Transatlantique 3 %. r. 500 av. | 380 .. | 378 .. |
| Lits Militaires ........ mai. | 605 .. | .... |
| Port du Rosario 5 0/0 . janv | 508 50 | 509 75 |
| Bons à lots de 100 fr. au port. | 71 50 | 71 .. |
| — algériens au port. | 71 25 | 70 50 |
| Panama Obl. est. 3e s. r. 1000 f. | 111 25 | 111 50 |
| Suez 5 0/0 remb. 500 fr. avril | 584 50 | 584 .. |
| — 3 0/0 1re série .... mars | 473 .. | 473 50 |
| — 3 0/0 2e série .... mars | 469 75 | 469 75 |
| — bons de coupons. nov. | 90 .. | 89 75 |
| Domaniales Autriche . mars | 308 75 | 309 .. |
| Cacérès-Madrid ...... avril | 166 50 | .. .. |
| Nord-Belges 3 0/0 r. 500. mai. | 474 50 | .... |
| Cordoue-Séville 3 0/0 r. 500 fr. | 380 .. | 379 .. |
| Victoria-Minas 5 0/0 r. 500 fr. | 432 .. | 434 .. |
| Land Bank Egypt 3 1/2 janv | 402 .. | 402 .. |
| Crédit fonc. égypt. 3 1/2 avril | 457 .. | 457 .. |

MARCHÉ EN BANQUE

| Dernier revenu | AU COMPTANT | Dern. cours |
|---|---|---|
| 4 0/0 | Argentin 1897-1900. | 90 90 |
| 5 0/0 | Brésil 5 0/0 95. fév. | 98 95 |
| 5 0/0 | — 5 0/0 1903 ... nov. | 98 40 |
| 4 0/0 | — Res. 4 %. 1901-05 | 87 90 |
| 4 0/0 | Hongrois 4 0/0. déc. | 92 95 |
| 4 0/0 | Intr espagnl 4 0/0. | .. .. |
| 5 0/0 | Mexique 5 0/0. oct. | 52 90 |
| 3 0/0 | — 3 0/0. janv | .. .. |
| . | Ch. ottomans (lots). | 180 .. |
| 15 44 | Banq. de Yucatan. | .. .. |
| 50 .. | Ste Lorr.-Dietrich. | 562 50 |
| 25 R. | Dniéprovienne jan. | 1315 .. |
| 12 R. | Hartmann .... déc | 556 .. |
| 20 R. | Maltzof ...... juin | 810 .. |
| 15 .. | Platine ...... oct. | 434 .. |
| 40 .. | Mines Bruay .. fév. | 910 .. |
| 59 20 | Czeladz ...... mai | .... |
| 40 .. | Ekaterinowka jan. | 652 .. |
| 81 .. | Harpener ..... nov. | 1548 .. |
| 30 .. | Balia Karaïdin janv | 460 .. |
| .. .. | Catemou privil .... | .... |
| 12 50 | Caucase ...... fév. | 180 .. |
| 40 .. | Djebel-Ressas mars | 535 .. |
| 69 m. | Zinc de Silésie. mai | 1456 .. |
| 45 .. | Vieille-Montagne .. | .... |
| 19 sh. | Cape Copper. janv | 192 50 |
| 35 sh. | De Beers ord. août | 299 .. |
| 20 sh. | — préf. août | 375 .. |
| 2 50 | Huanchaca .... fév. | 100 50 |
| .. .. | Laurium grec ..... | .... |
| 12 50 | Tharsis ....... mai | 155 50 |
| .. .. | Chartered ........ | 22 75 |
| 11 25 | East Rand ..... fév. | 101 .. |
| 75 .. | Ferreira ......... | 388 .. |
| 20 29 | Golden Horse Shoe | 161 .. |
| 3 14 | Goldfields .... déc. | 98 .. |
| 7 15 | Randmines ... fév. | 163 .. |
| 8 36 | Robinson deep fév. | .... |
| 26 38 | Robinson Gold fév. | 244 .. |
| 3 69 | Simmer ....... fév. | 42 .. |
| .. .. | Transvaal land ... | 55 50 |
| 10 04 | Village ....... fév. | 101 .. |
| 50 .. | Hutchinson ord ... | 887 .. |
| .. .. | Machines-outils ... | .... |
| .. .. | Galeries Lafayette. | 100 50 |
| 290 .. | Monaco ...... nov. | 4724 .. |
| 65 .. | Cie Gle Phono-Ciné. | 1259 .. |
| 20 .. | Plaques Lumière ... | .... |

PRIMES : RENTE FRANÇAISE 3 0/0

| | | |
|---|---|---|
| Fin courant. | 94 82 à 94 97 | dt 25 |
| — | 94 75 à .. .. | dt 50 |
| Fin prochain. | 95 45 à .. .. | dt 25 |
| | .. .. à .. .. | dt 50 |

MARCHÉS ÉTRANGERS

LONDRES. — Marché soutenu. — Consolidés, 87 5/8; Russe 5 0/0, 95 3/4; Japonais 4 0/0, 84 1/8; Turc .. ./.; Brésil 1889, 84 1/8; Brésil 1895, 95 1/2; Brésil 1903, 95 1/4; Funding, 101 3/4; Rescision, 91 3/8; Rio, 66 ./.; Anaconda, 8 7/8; de Beers ordin., 11 3/4; Premier Diamond, 7 1/8; Rand Mines, 6 13/32; East Rand, 4 3/32; Goldfields, 3 7/8; Chartered, 15/16; Union Pacific, 152 1/2; Southern Pacific, 88 3/4; Steel Common, 39 1/4; Atchison, 84 1/8; Baltimore, 91 ./.; Canadian Pacific, 165 ./.; Chicago Milwaukee, 137 1/2; New-York Central, 107 1/2; Pennsylvania, 62 1/4; Reading, 58 1/2; Louisville, 110 ./.; Argent, 25 1/8.

BERLIN. — Marché ferme. — 3 0/0 Allemand, 82 90; Argentin, 86 30; Russe 1902, 83 90; Crédit, 195 80; Disconto, 172 30; Deutsche, 230 50; Handelsg, 150 75; Banque Russe, 127 25; Laura 203 50; Bochumer, 210 90; Harpener, 197 90; Gelsen, 187 30; Autrichiens, 149 10; Lombards, 25 50; Méridionaux, .. ..; Packet, .. ..; Lloyd, .. ..; Société générale d'électricité, 211 75.

VIENNE. — Marché calme. — Autrichiens, 695 50; Lombards, 128 75; Alpines, 652 50; Hongrois, .. ..; Crédit mobilier, 624 25; Rente papier, .. ..; Lænderbank, 439 50; Crédit foncier d'Autriche, .. ..; Rente or, .. ..; Change, .. ..

SAINT-PÉTERSBOURG. — Marché calme. — Briansk ord., 108 ..; Hartmann, 205 ..; Maltzof, 306 ..; Naphte de Bakou, 412 ..; Bque Russo-Chinoise, 163 ..; Bque Azof-Don, 505 ...

| CHANGES | PAPIER LONG | PAPIER COURT | Escompte |
|---|---|---|---|
| Londres ... | 25 18 1/2 à .. | 25 12 1/2 Chèque | 2 1/2 |
| Allemagne | 123 40 ./. à .. | 123 16 1/4 à .. ./. | 4 0/0 |
| Belgique .. | 100 1/32 à .. ./. | 99 77 1/2 ./. à ./. | 3 1/2 |
| Espagne | 442 ./. à ... ./. | 144 1/2 à .. | 4 1/2 |
| Hollande .. | 207 57 1/2 à .. | 207 57 à 1/2 .. | 3 0/0 |
| Italie .... | 100 25 à .. ./.. | 100 06 1/4 à ./ | 5 0/0 |
| New-York . | 516 ./. à .. | 515 3/8 à ... ./. | 5 0/0 |
| Portugal .. | 497 ./. à .. ./. | 497 ./. à .. ./. | 6 0/0 |
| St-Pétersb. | 264 ./. à .. ./. | 264 ./. à .. ./. | 6 0/0 |
| Suisse .... | 100 1/8 ./. à .. | Pair ./. à .. ./. | 3 1/2 |
| Vienne .... | 104 65 ./. à .. | 104 65 ./. à .. | 4 0/0 |

Banque de France, escompte 3 0/0; avances, 3 1/2 0/0

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

| | |
|---|---|
| Or en b. Pair à .0/0 prime | Souverains 25 07 à 25 12 .. |
| Arg. bar., le k., 91 25 à 93 25 | Banknotes 25 07 à 25 12 ./ |
| Quadruple espagn ... 80 50 | Aigles Etats-Unis 51 50 .. |
| Colombie et Mexique 80 50 | Guillaume (20 marks) 24 65 |
| Piast. mexicaines 220 à 225 | Impériales russes ... 20 50 |

BUENOS AIRES, 18 juin. — Or, 127 27.

| | |
|---|---|
| *Cours du Paris à :* | *Cours à Vienne :* |
| New-York, 515 3/4 | Napoléon, 19 12 ./. |
| Berlin, 81 15 ./. | *Cours à Paris du :* |
| Vienne, 95 53 ./. | Londres chèque, 25 12 1/2 |
| Amsterdam, 48 17 1/2 | Madrid versé, 4 45 ./. |
| Italie, 99 92 ./. | *Cours à New-York :* |
| Bruxelles, 100 21 1/4 | Câble Londres, 487 20 |
| Lisbonne (milreis) 504 ./ | *Cours à Berlin :* |
| Genève, 100 .. ./. | Roubles, 214 15 ./. |
| Constantinople, 22 78 3/4 | *Cours sur Londres :* |
| Athènes, 108 1/4 | à Rio (milreis), 15 3/16 |
| | à Valparaiso (pso), 7 31/32 |

Recettes du Suez, 18 juin : 330,000 contre 280,000 en 1907.
1er janv. au 18 juin : 60,890,000 contre 54,130,000 en 1907.

**Paris, 19 juin, deux heures.** — Les bonnes dispositions se maintiennent, mais sans plus-value bien notable à signaler : les cours se retrouvent comme hier; les affaires sont très limitées. Il semble que la spéculation ait en ce moment le plein de ses engagements et qu'il soit difficile de trouver une nouvelle couche d'acheteurs. Les cours sont stationnaires depuis quelques séances, ce qui tendrait à confirmer cette appréciation.

Le 3 0/0 a valu de 94 60 à 94 72; au comptant de 94 60 à 94 70. Les achats des caisses publiques ont porté sur 37,000 francs de rentes.

L'Extérieure s'est avancée à 97 20, en bénéfice de 20 centimes, puis est revenue à 97 05. Les chemins espagnols restent bien tenus : le Saragosse à 414 et 412, le Nord de l'Espagne à 321 et 320, les Andalous à 217 et 215.

Les fonds russes se retrouvent aux environs de leurs cours de la veille : le 5 0/0 de 98 30 à 98 40, le Consolidé 1re et 2e séries de 88 52 à 88 70 et 88 60, le 3 0/0 1891 à 75 fr., le 3 0/0 1896 à 73 francs.

Le Turc s'est traité à 96 55 et 96 50, la Banque ottomane de 724 à 725.

Sur le Rio-Tinto, on s'est avancé à 1,662, en bénéfice de 10 francs.

La Banque de Paris se tient à 1,467, le Crédit lyonnais à 1,174, la Banque de l'Union parisienne à 715, le Comptoir national d'escompte à 690, le Crédit mobilier français à 100.

La Thomson-Houston s'est traitée à 663 et 661, dernier cours de la veille, les Omnibus sont à 1,010, contre 998, le Métropolitain a peu varié de 507 à 508, les Métaux sont à 680.

La Sosnowice a accentué son avance de 1,728 à 1,732, le Naphte de Bakou est à 1,052, la Briansk est à 298.

Les mines d'or sont en reprise : Randmines 159 50 et 162, Robinson 242 et 241, Robinson deep 107 et 108, Goldfields 97 50 et 98 50, East Rand, 102 50 et 103 50.

La De Beers, s'est négociée de 294 à 295, contre 292.

**Trois heures.** — Le marché reste calme : le 3 0/0 finit à 94 60, le Russe 5 0/0 à 98 25, le Turc à 96 55, l'Extérieure à 96 92, le Rio-Tinto à 1,661, la Sosnowice à 1,715.

**3 heures 30** (derniers cours). — 3 0/0, 94 66 1/4. — Brésil 5 0/0, 97 25 »/». — Tharsis, 155 »». — Cape Copper, 187 »». — De Beers, 294 »». — Ferreira, 381 »». — Robinson, 241 »». — East Rand, 102 50. — Chartered, 22 25. — Goldfields, 98 50. — Moçambique, 10 50. — Randfontein, 38 »». — Randmines, 161 »». — Lancaster, 6 25. — Village, 100 »». — May, 43 »». — Geduld, 44 »». — Goerz, 24 25. — Crown Deep, 329 »». — Intér. espagnole, 74 50 »/».

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Nous avons dit hier que la Société des établissements Orosdi-Back se proposait d'émettre 10,000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. au prix de 470 fr.

L'intérêt annuel de ces obligations est de 22 fr. 50 payables par semestre, les 1er juillet et 1er janvier, sous déduction des impôts français. Elles sont remboursables à 500 fr. par tirages annuels, du 1er juillet 1910 au 1er juillet 1943.

Le prix d'émission est payable : 70 fr. en souscrivant, 100 fr. à la répartition, 150 fr. le 15 octobre, et 150 fr. le 31 décembre 1908.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 4 juillet, au siège social, et à la Banque française pour le commerce et l'industrie, en même temps qu'au Crédit foncier et agricole d'Algérie.

La publication légale a été faite au bulletin annexe de l'*Officiel* du 18 mai 1908.

DÉPÊCHES COMMERCIALES. — 19 JUIN

**Le Havre**, 10 heures. — Laines (à terme). — Marché calme. Ventes nulles.

Courant 135 »»; août 135 50; oct. 136 »».

**Le Havre**, 10 heures. — Cotons (à terme). — Soutenus. Ventes 2,650 balles.

Courant 74 5/8; juillet 74 1/2; août 72 7/8; sept. 71 1/2; octobre 68 5/8; nov. 66 3/4; déc. 65 1/2; janv. 1909 65 1/8; fév. 64 3/4; mars 64 1/2; avril 64 3/8; mai 64 1/4.

Cafés (à terme). — Ventes 2,000 sacs.

Courant 40 75; juillet 40 75; août 40 25; sept. 40 25; oct. 40 25; nov. 40 25; déc. 40 25; janvier 1909 40 25; février 40 25; mars 39 75; avril 40 »»; mai 40 »».

**Le Havre**, midi. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes nulles.

Cafés disponibles. — Calmes. On a vendu 400 sacs Porto-Cabello trillados à 49 fr.

Terme. — Rapproché inchangé; éloigné baisse 25 c.; mars inchangé.

On a vendu 2,000 sacs depuis la précédente dépêche.

**Le Havre**, 3 heures. — Cafés (à terme). — Ventes 4,000 sacs.

Courant 40 50; juillet 40 50; août 40 »»; sept. 40 25; oct. 40 »»; nov. 40 »»; déc. 40 »»; janv. 1909 40 »»; fév. 40 »»; mars 39 75; avril 39 75; mai 39 75.

**Roubaix.** — Qualité peigné. — Laines de fabrique (type réduct.). Juin 4 85 »/»; sept 4 67 1/2; janv. 4 57 1/2; fév. 4 55 »/». Ventes 60,000 kilos.

**Liverpool.** 10 h. 45. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes prob. 5,000 balles. Import. 242 balles.

**Liverpool.** 1 h. 20. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes 5,000 balles Amérique.

Futurs. — Hausse 6 à 5/100.

**Anvers.** — 2 h. 30. — Laines (cote officielle). — Peignés contrat B : courant 4 72 1/2; oct. 4 52 1/2. Ventes 345,000 kil. Marché calme.

Pétrole. — Ferme. Disp. 22 »/»: août-sept. 22 1/2.

**Anvers.** — Saindoux d'Amérique. — Cour. 108 »/»; sept. 108 1/4. Marché ferme.

Sucres bruts indigènes. — Soutenus. Cote officielle : 88° disp. export. nouv. cond. 26 3/4.

**Anvers.** — Cote officielle : Blé Kansas n° 2 dispon. 20 7/8; flottant 20 7/8; blé Danube supérieur dispon. 21 1/2; flottant 21 1/4; blé Redwinter n° 2 dispon. 20 »/»; flottant 19 7/8; blé Kurrachée blanc dispon. 20 1/4; flottant 20 1/4.

**Blés** (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 75 à 22 »»; juill. 21 75 à 22 »»; juillet-août 21 75 à 22 »»; 4 dern. 22 »» à 22 25. Circ. : 12,250. Liquid. : »,»».

**Farines** (*Fleur de Paris*, les 100 kil., net sans esc.). — Cour. 28 25 à 28 50; juill. 28 25 à 28 50; juillet-août 28 50 à 28 75; 4 dern. 28 75 à 29 »». Circ. : 4,650. Liq. : 1,500.

**Seigles** (69/72 kilos les 100 kil., net comptant). — Cour. 17 »» à »» »»; juill. 16 50 à 16 75; juillet-août 16 50 à 16 75; 4 dern. 16 50 à 16 75. Circ. : »»,»»». Liq. : »»».

**Avoines** (100 kil. cpt s. esc. : poids 45 à 47 kil. à l'hect.) Cour. 18 »» à 18 25; juill. 17 75 à 18 »»; juillet-août 17 50 à 17 75; 4 dern. 17 »» à 17 25. Circ. : 1,000. Liq. : 4,000.

**Huiles** (100 kil. à nu en cuve). — Lin (esc. 2 0/0). Disp. 53 75 à »» »»: cour. 53 75 à »» »»; juill. 54 »» à »» »»; juillet-août 53 75 à 54 25; 4 dern. 53 75 à 53 50; 4 prem. 53 »» à 53 55. Circ. : 450. Liq. : »»,»»». — Colza (esc. 1 0/0). Dispon. 81 75 à 82 »»; cour. 81 75 à 82 »»; juill. 81 75 à 82 25; juillet-août 82 25 à »» »»; 4 dern. 82 25 à »» »»; 4 prem. 80 75 à »» »». Circ. : 450. Liq. : »,»»».

**Esprits**, 3 h. (3/6 Nord fin 90° l'h. nu, esc. 2). — Disp. 47 »» à »» »»: cour. 46 75 à »» »»; juill. 47 25 à 47 50; juil.-août 47 50 à »» »»; 4 dern. 39 25 à 39 50; 3 d'oct. 38 25 à »» »»; 4 premiers 39 »» à 39 25. Stock : 37,000 pipes. Circ. : 2,250. Liq. : »»,»».

**Sucres** (les 100 kil., net, esc. 1/4 0/0). — Roux disponibles : cuite 26 50 et 26 25 : autres jets 26 50 et 26 25; blancs dispon. n° 3 29 50 et 29 25 : cour. 29 37 1/2 et »» »» val. : juill. 29 50 »/» et »» »» »»/»» achet.; juillet-août 29 50 »» et 29 62 1/2 ach.; 4 d'oct. 28 87 1/2 et »» »» vend.; 4 de janv. 29 37 1/2 et »» »» ven.; raffinés 60 50 et 61 »» (non compris la taxe de 2 fr.; loi du 31 janv. 1907). Circul. : 5,000. Liq. : 20,600.

# DERNIÈRES NOUVELLES

### La « parure précieuse de la femme »

Cet après-midi s'est ouverte au musée Galliéra, où on avait pu admirer, les années dernières, de belles collections de dentelles ou de soies, d'ivoire ou de fer forgé, une exposition nouvelle : celle de la « parure précieuse de la femme ».

Des bijoux admirables de goût et de richesse, des étoffes, des dentelles, des éventails, des broderies, etc., forment le fond de cette exposition, présentée habilement par le conservateur du musée, M. Delard, et qui retrouvera auprès des visiteurs, des Parisiennes surtout, le succès des précédentes.

L'inauguration a eu lieu en présence de M. Dujardin-Baumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, assisté de MM. Chérioux, président du Conseil municipal; A. Bernard, secrétaire général de la Seine, remplaçant M. de Selves empêché; Quentin-Bauchart, président du jury, et de nombreux invités, conseillers municipaux, artistes, joailliers, etc.

Après une rapide visite des salles d'exposition, un lunch a été servi, et des discours ont été prononcés par MM. Quentin-Bauchart, Chérioux, A. Bernard et Dujardin-Beaumetz, qui ont complimenté les organisateurs, MM. Delard, Brown, inspecteur en chef, et Veyrat, inspecteur des beaux-arts, et adressé leurs vives félicitations aux artistes exposants.

### La candidature de M. Taft

*(Dépêche de notre correspondant particulier)*

New-York, 19 juin.

On assure que les organisateurs de la campagne pour M. Taft sont tacitement d'accord avec les leaders de la finance, de l'industrie et des chemins de fer, et qu'en retour de l'appui de ces derniers à la candidature Taft, les amis de celui-ci se sont engagés à modérer l'action politique contre les trusts.

Ainsi assurés de la bienveillance des intérêts capitalistes, les républicains pensent que les concessions que leur programme fait au parti ouvrier unira en leur faveur des éléments qui paraissaient irréconciliables.

Les leaders démocrates continuent, de leur côté, à exprimer l'espoir qu'aux élections le capital manifestera sa méfiance contre le candidat de M. Roosevelt et que l'élément ouvrier se souviendra des arrêts rendus jadis contre le travail par M. Taft, quand il était magistrat.

Washington, 19 juin.

Par suite de sa désignation comme candidat du parti républicain à la présidence de la République, M. Taft présentera aujourd'hui sa démission de secrétaire d'Etat à la guerre.

## DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DE LA CHAMBRE

### LA SÉANCE

**M. Brisson** préside.

Les tribunes sont combles; beaucoup de brillantes toilettes aux premiers rangs des galeries.

Après le tirage au sort des bureaux la Chambre aborde tout de suite la discussion des interpellations :

1° De M. Gervais, sur la politique française au Maroc;

2° De M. Deschanel, sur la politique du gouvernement au Maroc.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Jaurès une demande d'interpellation sur les conclusions que le gouvernement tire des derniers événements marocains.

L'interpellation est jointe aux deux précédentes.

**La question du Maroc**

**M. Gervais** a la parole.

Depuis les dernières explications du gouvernement sur la question du Maroc, de nouveaux événements ont surgi qui exigent des précisions sur notre politique dans ce pays.

Cette politique était déjà exposée par M. Delcassé le 10 novembre 1904. M. Rouvier, après lui, montrait l'importance du voisinage du Maroc pour nos possessions algériennes. La conférence d'Algésiras définit ensuite nos droits.

M. Pichon, M. Ribot, M. Deschanel tous ont reconnu la situation spéciale de la France vis-à-vis du Maroc, respect de l'indépendance du Maroc, mais maintien de nos droits. C'est ce que formula l'ordre du jour du 24 février.

Est-ce toujours cette politique que veut appliquer le gouvernement? Il a envoyé des instructions récentes au général d'Amade et au général Lyautey. Quelles sont ces instructions?

Voilà d'abord ce que je demande au gouvernement.

Je lui demande ensuite quelle application il entend donner à l'acte d'Algésiras en présence des nouveaux événements qui se passent au Maroc.

Je lui demande encore si les opérations militaires du général d'Amade sont terminées. Quelle est en outre la mission donnée au général Lyautey?

Nos troupes paraissent avoir terminé leur rôle; elles ont fait preuve de leurs traditionnelles qualités de vaillance et de générosité. (Applaudissements.)

Au point de vue des incidents intérieurs du Maroc, le gouvernement a-t-il gardé la neutralité entre le sultan Abd el Aziz et Moulaï Hafid? Nous devons, c'est le vœu évident du pays, avoir les mains libres. Le gouvernement a-t-il gardé la neutralité complète entre ces deux hommes? Il faut que le gouvernement nous donne, sur ce point, les explications les plus précises.

La politique de la France doit respecter tous les intérêts au Maroc, s'associer à l'Europe dans les termes de l'acte d'Algésiras et défendre dans la paix ses droits particuliers. (Applaudissements.)

Tous nos actes diplomatiques depuis de longues années ont pour but la paix. Nous voudrions que toutes les puissances s'efforcent à dissiper les malentendus par les voies pacifiques. La démocratie française veut la solution pacifique de la question du Maroc. (Très bien!)

Je demande au gouvernement de l'aider dans cette pensée, et je lui demande de nous dire son sentiment, sa volonté. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

**M. Paul Deschanel** a la parole.

Les événements récents ont créé une situation nouvelle sur laquelle il faut nous expliquer. Chacun de nous a le devoir de prendre ses responsabilités.

Au début d'une affaire si complexe, des flottements ont pu se produire. Il faut voir maintenant où nous allons. Quelle est notre situation dans l'ouest, à Casablanca? Quelle est notre situation dans l'est, à la frontière algérienne? Quelle est-elle dans le sud? Mais, avant tout, quel doit être notre rôle entre Abd el Aziz et Moulaï Hafid?

Le premier est le sultan légitime; c'est ce que déclarait dernièrement sir Edward Grey : « Nous ne pouvons reconnaître plus d'un sultan à la fois. » (Sourires.)

Le premier devoir d'un sultan au Maroc, quel qu'il soit, est d'abord de se soumettre aux actes signés par toutes les puissances. (Très bien! sur divers bancs.)

Voyons maintenant quel doit être notre rôle à Casablanca et dans la Chaouïa.

A la suite des opérations militaires du général d'Amade, le calme renaît peu à peu dans la plaine de la Chaouïa. Le gouvernement et la Chambre ont, maintes fois, affirmé leur volonté de ne pas prolonger l'occupation des régions de la Chaouïa. Je demande au gouvernement comment il résoudra ce difficile problème de limiter notre effort sans en perdre le fruit. (Rires et vifs applaudissements.)

Il est des officiers de haut mérite, d'esprit pondéré, qui pensent qu'il sera difficile d'endiguer le flot des combattants situés à la lisière des points que nous avons occupés dans la Chaouïa. Or jamais la Chambre n'a voulu de pénétration plus avant dans l'intérieur.

D'abord, nous sommes liés par des engagements antérieurs; ensuite, la situation géographique s'y oppose, puisque notre base d'opérations est cette base incertaine et mouvante de l'Océan.

Bien plus, le mouvement de Moulaï Hafid nous commande une prudence plus grande que jamais.

Quel sera le régime de transition entre les opérations militaires d'hier et le retrait de nos troupes immédiat ou prochain? C'est, de toute évidence, la coopération de troupes mixtes. Il faut constituer des noyaux indigènes instruits par des officiers français.

C'est ce qu'ont fait les Portugais, avec quelques succès; c'est cette méthode que nous devons faire revivre.

Nous devons entrer en relations commerciales avec les tribus; nous devons aussi organiser fortement notre service de renseignements, connaître les besoins des tribus, l'état d'esprit de leurs chefs. Nous devrions avoir plus d'agents connaissant la langue et les mœurs du pays.

Il nous faut accomplir la mission que nous a confiée l'Europe, mission de civilisation, de développement économique.

L'affaire marocaine est l'affaire de patience. Voilà ce que je pense de notre rôle à l'ouest du Maroc. Passons à l'est.

L'entente signée entre M. Rouvier et le prince Radolin porte que tout ce qui concerne l'est du Maroc ne regarde que la France et le Maroc. Là, en Algérie, nous sommes chez nous; et sur la frontière marocaine, nous sommes en face du rogui, qui est la plus grande influence de ces régions.

Le rogui ne nous est pas hostile. Dans ces conditions, comment expliquer le soulèvement des Beni-Snassen? Par la manière dont on a occupé Oujda après le meurtre du docteur Mauchamp.

On a fixé des limites trop étroites à nos troupes dans le rayonnement d'Oujda; on y a installé nos soldats comme dans une île, ou comme dans un vaisseau cuirassé.

Cette fausse tactique encouragea les Beni-Snassen. Il ne faut pas la renouveler, et pour cela, il faut une unité de vues, une unité de commandement.

Nous devons, dans toute cette région, assurer des courants commerciaux entre nos colons d'Algérie et les tribus indigènes. Gardons-nous surtout de vouloir y faire de l'administration directe. (Très bien!) Assurer aux populations de cette région l'ordre et la sécurité, telle doit être notre tâche à l'est.

C'est une mauvaise stratégie et une mauvaise politique en face des populations musulmanes, que d'attendre, au lieu de prendre l'offensive.

Nous avons au Maroc, en Algérie, des hommes éminents : d'Amade, Lyautey. Ils ont sous leurs ordres des hommes incomparables qui ont fait preuve d'une admirable endurance. (Applaudissements.)

Voix diverses à l'extrême gauche. — Pourquoi tous ces efforts et tous ces sacrifices?

M. Deschanel. — Parce qu'il faut à l'Algérie, voisine du Maroc, un Maroc tranquille et paisible; parce que, du jour où nous avons mis le pied en Algérie, nous devions nous préoccuper du Maroc.

M. Jaurès le reconnaissait en 1904.

Il ne s'agit pas de conquêtes nouvelles; il s'agit d'assurer nos conquêtes existantes que les troubles du Maroc peuvent compromettre et ruiner.

Les critiques adressées à notre politique au Maroc ne se sont-elles pas produites au moment de la conquête de l'Algérie?

Et qui oserait dire aujourd'hui que nous avons travaillé en vain? L'Algérie serait aujourd'hui à d'autres, si elle n'était à nous.

Nous devons compte à nos fils de l'œuvre de nos pères. Elle ne sera pas mise en péril, parce qu'elle est mise sous la sauvegarde de votre patriotisme. J'attends votre réponse avec confiance. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Jaurès** demande au ministre, pour la clarté du débat, de communiquer tout de suite à la Chambre la circulaire adressée aux diverses chancelleries d'Europe. (Applaudissements sur la plupart des bancs.)

**M. Pichon**, après s'être concerté avec M. Clemenceau, monte à la tribune.

Il donne lecture des instructions adressées le 19 mai aux généraux d'Amade et Lyautey.

Voici d'abord les instructions au général d'Amade :

« La pacification de la Chaouïa paraissait acquise quand l'action de Moulaï Hafid est venue compliquer votre tâche.

» Nous devons reconstituer l'autorité indigène. Nous entendons maintenir notre occupation strictement provisoire; elle cessera dès que la sécurité publique ne risquera plus d'être compromise.

» Il faut donner confiance aux indigènes par des détachements régionaux. Ces postes seront la base de vos opérations éventuelles en cas de défense, et des centres utiles d'influence administrative.

» Il sera nécessaire de donner à vos agents dans ces postes une autorité sur les populations indigènes.

» Ils grouperont autour d'eux des indigènes qui feront la police locale.

» Il faudra développer l'hygiène et les services médicaux.

» Vous adresserez vos communications à notre ministre à Tanger.

» L'œuvre de pacification que vous avez poursuivie avec succès doit s'accomplir à bref délai. Ainsi pourrons-nous mettre fin à notre occupation. »

Voici maintenant le résumé des instructions au général Lyautey :

« Des invasions de Marocains sur notre frontière algérienne nous ont amené à vous nommer haut commissaire français pour veiller à la stricte exécution des conventions de 1901 et de 1902.

» Vous communiquerez avec notre ministre à Tanger et vous enverrez en même temps vos communications au président du conseil.

» De son côté, le gouvernement marocain devra désigner un haut commissaire qui devra s'entendre avec vous sur toutes les questions concernant notre frontière algéro-marocaine.

» La sécurité dans ces régions doit être assurée, non par les forces françaises seules, mais par une police franco-marocaine, car le Maroc doit en supporter aussi les charges.

» Votre mission ne peut qu'améliorer nos relations avec le Maroc, puisqu'elle doit assurer l'ordre sur la frontière des deux pays.

» Vos hautes qualités de chef et d'organisateur sont de sûrs garants du succès de votre mission. »

**M. Jaurès.** — Ce sont bien les instructions communiquées aux chancelleries?

**M. Pichon.** — Parfaitement.

**M. Jaurès** commence son discours en se félicitant du caractère provisoire l'intervention militaire.

## DERNIÈRES NOUVELLES DU PALAIS

### L'automobile du roi Léopold

Le 17 décembre 1907, une automobile, dans l'intérieur de laquelle se trouvait une dame, renversait sur le pont Royal un jeune cycliste, nommé Claude Burot. Au lieu d'arrêter, le chauffeur fila à toute vitesse; mais des passants avaient pu prendre le numéro de l'automobile 301 G. 4. Grâce à ces indications, on put établir que la voiture appartenait au roi Léopold. Elle était conduite par M. Locher, chauffeur au service du roi des Belges; quant à la voyageuse, c'était la baronne de Vaughan.

Claude Burot, qui s'était blessé dans sa chute, porta plainte. L'affaire est venue aujourd'hui devant la 8e chambre.

Le parquet de la Seine lui ayant adressé une lettre pour l'aviser des poursuites dont son chauffeur était l'objet, le roi des Belges croyant à tort qu'il était cité à comparaître, avait déposé des conclusions d'incompétence en invoquant l'immunité diplomatique.

A l'audience, le ministère public a expliqué que le roi Léopold n'avait nullement été cité, et que la lettre à lui adressée était simplement une marque de courtoisie. En conséquence, les conclusions déposées au nom du roi ont été retirées, et les débats ont eu lieu.

Le chauffeur Locher a été condamné à 50 francs d'amende et à 500 francs de dommages-intérêts.

### La disgrâce de M. Le Poittevin

Nous disons d'autre part que M. Le Poittevin avait signé la mise en liberté provisoire de Lemoine, après accord avec les parties civiles, et sur réquisitoire conforme du procureur de la République.

Voici les conclusions du réquisitoire :

« Par ces motifs,

» Requiert qu'il plaise à M. le juge d'instruction faire droit à la demande dont il s'agit (mise en liberté provisoire),

» Fixer le cautionnement à la somme de 15,000 francs, dont 7,000 francs seront affectés à la garantie des frais de justice et le surplus à la représentation du prévenu,

» En conséquence, ordonner la mise en liberté provisoire de ce dernier, à la charge par lui de se présenter à tous les actes de la procédure chaque fois qu'il en sera requis, ainsi que pour l'exécution du jugement.

» Fait à Paris, au parquet, le 1er avril 1908.

» Le procureur de la République : Monier. »

Dans les attendus le procureur, après avoir rappelé que Lemoine avait sollicité à plusieurs reprises son élargissement, disait « qu'il serait en effet expédient de lui laisser la ressource d'étayer autrement que sur ses propres affirmations le moyen de défense qu'il n'a cessé d'invoquer ».

### Affaires du Maroc

Une dépêche du consul de France à Casablanca annonce qu'il y a eu une série d'engagements aux environs de Marakech entre les Sraghna et d'autres tribus contre les troupes hafidistes. Ces engagements ont été défavorables aux partisans de Moulaï Hafid.

*(Dépêche de notre correspondant particulier)*

Berlin, 19 juin.

J'ai eu confirmation que la chancellerie a reçu des envoyés hafidiens une lettre pour notifier l'arrivée à Fez de Moulaï Hafid et demander la reconnaissance de celui-ci.

Cette lettre ne changera rien à l'attitude de l'Allemagne, qui estime que la reconnaissance de Moulaï Hafid dépend de toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras et que celles-ci n'ont, dans tous les cas, pas à se consulter sur ce point avant que Moulaï Hafid n'ait entrepris des démarches auprès de chacune d'elles.

L'Allemagne est toujours d'avis du reste de ne prendre aucune initiative en cette matière, mais on estime néanmoins à Berlin qu'il faudra, à un moment donné, tenir compte de la situation de fait qui existe à Fez, d'autant plus que des commerçants de diverses nationalités qui avaient quitté la ville, manifestent l'intention d'y retourner.

Marseille, 19 juin.

Les obsèques du général Amourel auront lieu demain samedi, à quatre heures et demie, à Marseille, avec le concours du clergé. Le corps sera transporté à la gare et dirigé ensuite sur Paris, où l'inhumation aura lieu.

Versailles, 19 juin.

Le général Picquart, ministre de la guerre, présidera le banquet Hoche, qui aura lieu le 28 juin, à Versailles.